



Projet de Paysage humanisé de l'Estran

Document principal

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DÉPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Grande-Vallée

Petite-Vallée

Cloridorme

ET LES MRC

La Haute Gaspésie

La Côte-de-Gaspé

Après du

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le 18 juillet 2006



**Projet de paysage humanisé de l'estran
DOCUMENT PRINCIPAL**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DÉPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
Grande-Vallée
Petite-Vallée
Cloridorme

ET LES MRC

La Haute Gaspésie
La Côte-de-Gaspé

Auprès du
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Le 18 juillet 2006

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination

Jean-Claude Côté
Linda Vaillancourt
Milaiti Mbangaré Mobé

Rédaction

Jean-Claude Côté, *Estran-Agenda 21*
Vincent Gerardin, *MDDEP*
François Tremblay, *CPEUM*
Linda Vaillancourt, *Estran-Agenda 21*

Suivi MDDEP

Vincent Gerardin
Martin Joly

Cartographie

Sophie Benoît, *MDDEP*

Traitement de texte

Caroline Minville, *Estran-Agenda 21*

Mise en page

Yannick Roberge, *CPEUM*

Crédits photographiques

Vincent Gerardin (photo supérieure droite et du bas de la page couverture, p. 26, p. 58, p. 92 et page ANNEXES)

Anne Poitras (photo supérieure gauche de la page couverture)

LES PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ DE L'ESTRAN

- 1- CLD de la CÔTE –DE-GASPÉ
- 2- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS, Mer et montagnes
- 3- CAISSE POPULAIRE DESJARDINS, des Haut-Phares
- 3- Chaire Multifacultaire de Recherche et d'Intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval
- 4- La Fondation Communautaire
- 5- FAQDD, Fonds d'Action québécoise pour le Développement Durable
- 6- MDDEP, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
- 7- Pacte rural
- 8- Municipalité de Sainte Madeleine de la Rivière-Madeleine
- 9- Municipalité de Grande- Vallée
- 10- Municipalité de Petite-Vallée
- 11- Municipalité de Cloridorme
- 12- Député Guy Lelièvre, membre de l'Assemblée nationale
- 13- SADC, Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé Nord

Référence à citer

Estran-Agenda 21, 2006. Projet de Paysage humanisé de l'Estran. Demande de reconnaissance déposée conjointement par les municipalités Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme et les MRC La Haute Gaspésie et La Côte-de-Gaspé, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 113 p. + album cartographique + album photographique.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	9
LISTE DES CARTES	10
LISTE DES FIGURES	11
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES ANNEXES.....	11
LETTRE DE PRÉSENTATION SIGNÉE PAR LES 2 PRÉFETS ET LES 4 MAIRES.....	13
LETTRE DU PRÉSIDENT D'ESTRAN-AGENDA 21.....	15
INTRODUCTION	17
<i>Objectif du document</i>	17
<i>Histoire du projet</i>	17
A. LE TERRITOIRE, L'HISTOIRE ET LES GENS DE L'ESTRAN.....	23
1. TERRITOIRE, OCCUPATION ET USAGES	25
1.1 <i>Localisation de l'Estran</i>	25
1.2 <i>Caractéristiques foncières</i>	25
1.3 <i>Réseau routier national et local</i>	26
1.3.1 Terrestre	26
1.3.2 Aérien	26
1.3.3 Réseaux de loisirs extensifs.....	26
1.4 <i>Droits accordés en terres publiques</i>	27
1.4.1 Territoires protégés	28
1.5 <i>Aménagement du territoire</i>	28
1.5.1 Eau potable	29
1.5.2 Eaux usées.....	30
1.5.3 Matières résiduelles	30
1.6 <i>Types d'usage en milieu terrestre</i>	31
1.6.1 Une agriculture toujours présente, mais menacée	31
1.6.2 Superficies agricoles	31
1.6.3 Nature des productions et ressources humaines.....	33
1.6.4 Acériculture	33
1.7 <i>Types d'usage en milieu marin</i>	33
1.8 <i>Usages par les communautés autochtones</i>	34
2. SOCIÉTÉ, DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE EN ESTRAN.....	35
2.1 <i>Histoire et préhistoire</i>	35
2.2 <i>Administrations municipales</i>	38
2.3 <i>Démographie</i>	39
2.4 <i>Scolarité de la population</i>	40
2.5 <i>Milieu économique : les indicateurs du marché du travail</i>	41
2.6 <i>Organismes et acteurs sociaux</i>	42

2.6.1	Éducation	43
2.6.2	Santé	43
2.6.3	Développement	43
2.6.4	Ministères et autres organismes régionaux	44
3.	ESSAIS PASSÉS ET PRÉSENTS DE PRISE EN MAIN DU DEVENIR.....	47
3.1	<i>Poissonnerie de Cloridorme</i>	47
3.2	<i>Village en Chanson de Petite-Vallée</i>	47
3.3	<i>Projet de Développement récréotouristique Côte-Nord / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	48
3.4	<i>Projet Village-Relais de Grande-Vallée</i>	49
3.5	<i>Sainte-Madeleine- de-la-Rivière-Madeleine « Naturellement beau »</i>	49
3.6	<i>Estran-Agenda 21</i>	50
B.	LES PATRIMOINES DE L'ESTRAN	53
4.	LE PATRIMOINE NATUREL : ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ.....	55
4.1	<i>Les grandes forces qui façonnent l'écologie de ce territoire</i>	55
4.1.1	Climat	55
4.1.2	Géologie, relief et sols.....	55
4.2	<i>Les grands écosystèmes</i>	59
4.2.1	Hauts plateaux, sommets et longs versants	59
4.2.2	Terrasses côtières.....	60
4.2.3	Falaises du front de mer	60
4.2.4	Réseau hydrographique, rivières et vallées.....	61
4.2.5	Littoral et estran	63
4.2.6	Mer et fonds marins	63
4.3	<i>Faune aviaire</i>	66
4.4	<i>Habitats et espèces rares</i>	67
4.5	<i>Biodiversité anthropique</i>	69
4.5.1	Structure paysagère.....	70
4.5.2	Aménagements divers	70
5.	LE PATRIMOINE PAYSAGER : NATURE ET CULTURE	73
5.1	<i>La structure paysagère de base</i>	73
5.2	<i>Les paysages « ruraux »</i>	74
5.3	<i>La façade maritime</i>	75
5.4	<i>La dynamique paysagère récente</i>	76
6.	LE PATRIMOINE CULTUREL : D'HIER À AUJOURD'HUI	79
6.1	<i>Patrimoine archéologique amérindien</i>	79
6.2	<i>Patrimoine bâti et structures d'occupation du territoire</i>	79
6.3	<i>Patrimoine identitaire</i>	80
7.	QUELQUES SITES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉS PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES GENS	83
C.	LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ DE L'ESTRAN	87
8.	DIAGNOSTIC : FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX	89
8.1	<i>Société</i>	89
	Démographie, développement local, appartenance	89
8.2	<i>Biodiversité</i>	90
8.2.1	Biodiversité générale.....	90
8.2.2	Érablières	90

8.2.3	Rivières	91
8.2.4	Population de saumon.....	91
8.2.5	Biodiversité anthropique.....	91
8.2.6	Espèces et écosystèmes rares	92
8.3	<i>Aires protégées</i>	92
8.3.1	Réserve écologique de Manche d'Épée	92
8.3.2	Propriétés foncières et potentiel de conservation	92
8.4	<i>Paysages</i>	93
	Patrimoine paysager.....	93
8.5	<i>Ressources naturelles</i>	93
8.5.1	Pêche en mer	93
8.5.2	Agriculture	93
8.5.3	Forêt.....	94
8.5.4	Mines	94
8.6	<i>Culture</i>	94
8.6.1	Archéologie et culture amérindienne.....	94
8.6.2	Patrimoine culturel bâti.....	95
8.6.3	Vie culturelle.....	95
8.7	<i>Tourisme et loisirs en nature</i>	95
8.7.1	Tourisme et infrastructures	95
8.7.2	Activités en nature.....	96
9.	VISION DU PROJET : PERSPECTIVE DE LONG TERME ET PRIORITÉS : À QUOI RESSEMBLERA LE TERRITOIRE DANS 25 ANS	97
9.1	<i>Limites territoriales du projet.....</i>	97
9.2	<i>Une vision intégrée société/nature/culture/économie</i>	97
9.3	<i>Orientations de conservation de la biodiversité</i>	98
9.4	<i>Orientations concernant le paysage</i>	100
9.5	<i>Orientations de conservation du patrimoine culturel.....</i>	100
9.6	<i>Orientations pour un aménagement durable des ressources naturelles : agriculture et foresterie, chasse et pêche.....</i>	101
9.6.1	Les ressources naturelles de la terre	101
9.6.2	Les ressources naturelles de la mer	101
9.7	<i>Priorités de connaissance.....</i>	101
9.8	<i>Complémentarité des orientations du projet en regard du développement socioéconomique.....</i>	102
9.8.1	Tourisme	102
9.8.2	Société et économie.....	102
9.9	<i>Priorités « démocratiques » (intendance) et pédagogiques (participation et sensibilisation)</i>	102
10.	MOYENS SUR LESQUELS REPOSERA LA MISE EN ŒUVRE DU PAYSAGE HUMANISÉ	105
10.1	<i>Une adhésion populaire forte.....</i>	105
10.2	<i>Des structures d'intendance naturelle</i>	105
10.3	<i>Un partenariat fort.....</i>	106
10.3.1	Partenaires locaux	106
10.3.2	Partenaires régionaux	106
10.3.3	Partenaires nationaux	107
10.4	<i>Une approche adaptée d'aménagement du territoire et des ressources naturelles et culturelles.....</i>	108
10.4.1	Tourisme	108
10.4.2	Des limites géographiques efficaces et repérables	108

10.5	<i>Partenariat financier</i>	109
11.	LES ÉTAPES À VENIR	111
11.1	<i>Statut provisoire de paysage humanisé projeté</i>	111
11.2	<i>Préparation du cadre de conservation et de gestion</i>	111
11.3	<i>Consultation du public</i>	112
11.4	<i>Préparation du Plan de conservation final et de la Convention de protection prévue par la Loi :</i>	112
11.5	<i>Avis officiels</i>	112
11.6	<i>Modifications des schémas d'aménagement, des plans directeurs et autres mesures administratives liées aux termes de la convention</i>	113
11.7	<i>Adoption, par décret gouvernemental, du statut permanent de Paysage humanisé, de son Plan de conservation et de sa Convention de conservation</i>	113
11.8	<i>Signature de la Convention de protection par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les pouvoirs municipaux</i>	113
11.9	<i>Mise en œuvre de la convention et des plans d'action sectoriels</i>	113

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Institution / organisme
AQIP	Association québécoise de l'industrie de la pêche
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CLD	Centre local de développement
CMRIGIMUL	Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'université Laval
COG	Club des ornithologues de la Gaspésie
CPEUM	Chaire en Paysage et environnement de l'Université de Montréal
CSSS	Centre de santé et services sociaux
EA21	Estran-Agenda 21
EPOQ	Étude des populations d'oiseaux du Québec
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GRSQ	Gestion des rivières à saumon du Québec
INRS-ETE	Institut national de recherche scientifique, Département Eau-Terre-Écologie
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
RHDCC	Ressources humaines et développement des compétences Canada
PSAD	Projet de Schéma d'aménagement et de développement
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIA	Sentier International des Appalaches
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

LISTE DES CARTES

(cf. Volume album cartographique)

- 1.1 Localisation du territoire de l'Estran
- 1.2 Tenure des terres dans l'Estran
- 1.3 Toponymie et réseau routier
- 1.4 Sentiers, baux fonciers et territoires fauniques
- 1.5 Aires communes et titres miniers
- 1.6 Aires protégées
- 1.7 Grandes affectations du territoire
- 1.8 Utilisation du territoire en 2000
- 1.9 Âge des forêts
- 1.10 Changements dans l'utilisation du territoire entre 1963 et 2000 à Grande-Vallée et Petite-Vallée
- 1.11 Occupation agricole à Rivière-Madeleine
- 1.12 Occupation agricole à Grande-Vallée
- 1.13 Occupation agricole à Cloridorme
- 1.14 Occupation agricole à Petite-Vallée
- 1.15 Distribution probable des érablières à érable à sucre (Lepage, 2005)
- 1.16 Ports de débarquement
- 1.17 Zones de pêche du crabe des neiges
- 4.1 Température moyenne des trois mois les plus chauds
- 4.2 Précipitation annuelle totale
- 4.3 Longueur de la saison de croissance
- 4.4 Carte des bioclimats (MRNF, 2003)
- 4.5 Géologie de l'Estran au 1:50 000^e (Lachambre et Brisebois, 1990)
- 4.6 Relief général et bathymétrie
- 4.7 Classes de pente du relief
- 4.8 Sédiments des fonds marins (Leclerc et Ducruc, 2001)
- 4.9 Localisation des 4 profils du relief
- 4.10 Cadre écologique de référence préliminaire et grandes classes topographiques
- 4.11 Couvert forestier (MRNF)
- 4.12 Bassins versants et hydrographie
- 4.13 Aval de la rivière Madeleine
- 4.14 Rivière Grande-Vallée
- 4.15 Rivière Petite-Vallée
- 4.16 Rivière Manche d'Épée
- 4.17 Les segments littoraux (Gerardin *et al.*, 2001)
- 4.18 Cadre écologique de référence du Saint-Laurent (Li *et al.*, 2001)
- 4.19 Environs du Grand-Étang
- 4.20 Localisation des espèces rares (CDPNQ)

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Évolution de la population totale pour les municipalités de l'Estran de 1976 à 2001	40
Figure 2.2	Taux de scolarité de la population de l'Estran en 2001	41
Figure 2.3	Taux de chômage (%) en Estran, en Gaspésie et au Québec en 2001	42
Figure 4.1	Toposéquence des types climaciques de forêts pour la région écologique 4h (tiré de Berger et Blouin, 2004).....	58
Figure 4.2	Profil 1 : relief près de Manche d'Épée	59
Figure 4.3	Profil 2 : relief près de Rivière-Madeleine	59
Figure 4.4	Profil 3 : relief près de Grande-Vallée	59
Figure 4.5	Profil 4 : relief près de Cloridorme	60
Figure 4.6	Sites d'inventaire floristique des falaises (tiré de Tremblay, 2004)....	62
Figure 4.7	Circulation des eaux de surface dans la nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (adapté par Gagnon, 1998)	65
Figure 4.8	Distribution des masses d'eau en été dans le golfe du Saint-Laurent (adapté par Gagnon, 1998).....	66
Figure 4.9	Toposéquence des habitats et organismes benthiques sur la côte nord de la Gaspésie	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Profil des municipalités composant l'Estran selon les décrets de population fournis au ministère des Affaires municipales et des Régions	26
Tableau 1.2	Superficies des terres à potentiel agricole (d'après Anel, 2003 et Anel et al., 2003)	33
Tableau 2.1	Secteurs d'emplois dans l'Estran	43
Tableau 4.1	Couverture potentielle des types de forêts dans la région écologique 4h (adapté de Berger et Blouin, 2004).....	58
Tableau 4.2	Les espèces aviaires cibles en Estran.....	68
Tableau 7.1	Éléments d'intérêt du patrimoine naturel et paysager.....	84
Tableau 7.2	Sites d'intérêt du patrimoine culturel.....	85

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Entente relative au projet de statut de paysage humanisé et résolutions municipales afférentes et résolutions municipales appuyant la demande de reconnaissance
Annexe 2 :	Communiqué de presse
Annexe 3 :	Résolutions des municipalités pour un appui par une quote-part financière
Annexe 4 :	Lettre expédiée au Conseil Tribal
Annexe 5 :	Organismes et institutions de l'Estran
Annexe 6 :	Occurrences d'espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables
Annexe 7 :	Éléments de stratégie

LETTRE DE PRÉSENTATION SIGNÉE PAR LES 2 PRÉFETS ET LES 4 MAIRES

Estran, le 6 juillet 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : présentation de la demande de reconnaissance de l'Estran en tant que paysage humanisé

Monsieur le ministre,

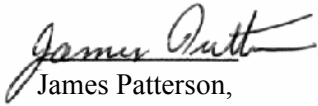
Ayant été dès les premières heures associés au projet porté par des gens de nos municipalités, nous sommes à même d'en cautionner le grand intérêt. C'est d'ailleurs avec empressement que nous avons fourni des ressources financières, matérielles et humaines pour supporter la démarche complexe d'obtention d'un statut de Paysage humanisé.

Nos quatre villages ont développé un concept nouveau de vivre-ensemble dans la coopération et la solidarité. C'est pourquoi, nous, maires de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme et préfets des MRC La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé, vous demandons officiellement de bien vouloir porter et défendre notre projet auprès de votre Conseil des ministres pour qu'il nous accorde le statut de Paysage humanisé projeté en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Vous verrez que notre appui au projet a été formellement souligné par une résolution de chacun de nos Conseils municipaux et de nos deux Conseils de MRC.

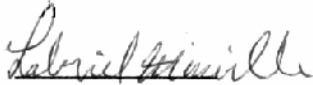
Nous remercions la Corporation Estran-Agenda 21 qui a porté le dossier durant toutes ces années et qui continuera à assumer les étapes qui suivront l'adoption du statut projeté. Ces étapes à venir concernent particulièrement la rédaction d'un projet de plan de conservation et de mise en valeur que nous vous proposerons aux fins d'une consultation publique indépendante et la préparation des ententes ou conventions afférentes. Nos remerciements vont aussi aux experts de votre ministère, des universités Laval et de Montréal, pour leur contribution généreuse à toute cette démarche. Ils auront participé à l'élaboration d'un projet de société dont tout le Québec tirera exemple et bénéfice.

Nous remercions aussi Madame Nathalie Normandeau à titre de Ministre des Affaires municipales et des Régions et en particulier, ministre responsable de la région de la Gaspésie, pour son précieux support.

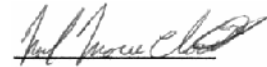
Monsieur le ministre, en vous remerciant de votre bonne attention, nous vous présentons nos meilleurs sentiments et vous assurons de notre entière collaboration dans ce projet qui nous tient énormément à cœur.



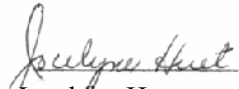
James Patterson,
Maire
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine



Gabriel Minville,
Maire
Grande-Vallée



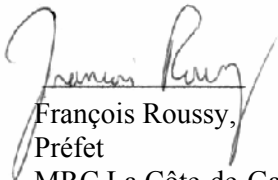
Noël-Marie Clavet
Maire
Petite-Vallée



Jocelyne Huet,
Maire
Cloridorme



Magella Émond
Préfet
MRC La Haute-Gaspésie



François Roussy,
Préfet
MRC La Côte-de-Gaspé

LETTRE DU PRÉSIDENT D'ESTRAN-AGENDA 21

Monsieur le ministre,

Suite à une longue mais passionnante démarche des gens de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme, – villages ayant adopté depuis longtemps déjà le patronyme d'Estran –, ce coin gaspésien s'est vu accordé, le 7 juin 2005, le privilège d'être le premier projet pilote du nouveau type d'aire protégée, qu'est le Paysage humanisé. Les motifs qui ont convaincu le ministère de nous accorder sa confiance, sont de trois ordres : l'enracinement social d'un projet de développement durable en Estran, les caractéristiques remarquables de notre territoire et, enfin, une défense vigoureuse et convaincante du projet par le maire de Grande-Vallée devant quelques hauts fonctionnaires de votre ministère.

L'idée d'un Paysage humanisé en Estran nous fut présentée par le professeur Louis Bélanger et son étudiante Véronique Audet suite à la venue en Estran, d'un groupe d'universitaires de l'Université Laval en mai 2002. Un comité créé en 2001 avait planifié cette visite, d'une semaine, des universitaires dans le but d'implanter un modèle économique communautaire basé sur la philosophie des Agendas 21, issue du rapport Brundtland.

L'équipe Bélanger-Audet nous a guidés de toutes les façons, dans les phases préliminaires de ce projet de Paysage humanisé où nous inventons à chaque jour. Notre demande de reconnaissance ci-jointe fait état d'une grande variété d'experts qui ont contribué à la démarche des gens de l'Estran. À tous ces gens, il faut ajouter la contribution de nos amis des parcs belges des Plaines de l'Escaut et des Hauts-Pays qui nous ont si généreusement accueillis en octobre 2004. Nous sommes fiers d'avoir été associés à l'invention des outils qui serviront à la création de nouveaux Paysages humanisés au Québec.

Le dossier que nous vous présentons met en lumière les caractéristiques remarquables du territoire de l'Estran. Mais aussi, et surtout, il veut démontrer la volonté de nos communautés de protéger ce joyau du Québec dont les multiples ressources ont été tenues à l'ombre, et trop souvent mal utilisées.

Estran-Agenda 21, mandaté maître d'œuvre de la démarche par les pouvoirs municipaux, joint sa voix aux représentants politiques de l'Estran pour vous demander, monsieur le ministre, de reconnaître à notre territoire un statut – le premier – de Paysage humanisé projeté, première étape avant l'obtention d'un statut permanent. Le statut permanent sera la deuxième étape du processus, étape à laquelle nous comptons bien nous attaquer avec la même ardeur dès, et avant même, de recevoir la reconnaissance officielle par le Conseil des ministres du statut projeté.

Acceptez, monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Côté
Président, Estran-Agenda 21

INTRODUCTION

Objectif du document

L'objet du présent document est la demande de reconnaissance de statut de Paysage humanisé projeté du territoire dit de l'Estran. Cette demande a été préparée par Estran-Agenda 21 (EA-21) sur mandat de quatre municipalités. Il résulte, toutefois, d'une action collective de plusieurs partenaires dont, notamment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), la Chaire en Paysage et environnement de l'Université de Montréal et la Chaire multifacultaire d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'université Laval.

Cette demande de reconnaissance est approuvée et soumise au MDDEP par les pouvoirs municipaux participants, soit : la Municipalité régionale de comté (MRC) La Haute-Gaspésie et sa municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et la MRC de la Côte-de-Gaspé et ses municipalités Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. (voir ci-dessus).

En bref, l'objectif de la demande de reconnaissance est de démontrer que le territoire concerné et les communautés qui l'habitent détiennent les qualités requises par un statut de Paysage humanisé. Ces qualités sont essentiellement les suivantes :

- une biodiversité propre à une utilisation traditionnelle en harmonie avec la nature : diversité écologique induite par les pratiques humaines ;
- une biodiversité spontanée représentative et remarquable des conditions écologiques régionales et locales ;
- des paysages naturels et humanisés ;
- une volonté locale et régionale clairement exprimée de conservation et de mise en valeur de ses ressources et de sa biodiversité dans un esprit de développement durable.

Si, à l'origine des recherches et études de EA-21, les problèmes liés à l'économie et à la démographie émergeaient comme une urgence, les gens de l'Estran ont vite compris que l'économie ne peut pas exiger de l'environnement plus qu'il ne peut produire ou supporter. La protection de la biodiversité, des paysages, du patrimoine et de la culture a pris le pas, ou tout au moins acquis la même importance que la création d'entreprises génératrices d'emplois. Le raisonnement d'EA-21 veut que le développement économique vienne de lui-même comme un corollaire des actions posées en vue de protéger et de mettre en valeur un milieu de vie sain, et, à bien des égards, enviable. C'est en ce sens qu'à moyen terme, les coûts engendrés par la création d'un Paysage humanisé en Estran sont plus un investissement qu'une dépense.

Histoire du projet

La dernière décennie du 20^{ième} et le 21^{ième} siècle sont tombés sur l'industrie gaspésienne comme une chape de plomb. Au moratoire sur la pêche décrété quelques années plus tôt, c'est en cascade que se sont succédées les fermetures des gros moteurs

économiques : Mines Gaspé à Murdochville, Gaspésia à Chandler et, tout dernièrement, Smurfit-Stones à New-Richmond. Les gens, les jeunes surtout, fuient ce tsunami pour trouver refuge dans la grande ville. C'est la désolation !

Malgré l'épuisement des ressources premières classiques, le contexte de mondialisation qui n'épargne nul coin de pays, fut-il perdu dans la géographie, les gens refusent de baisser les bras. C'est par la porte de l'économie que les gens de l'Estran, de concert avec les universitaires de l'Université Laval, sont alors entrés dans un modèle de développement durable. Ce sont les suites logiques de cette démarche entreprise déjà depuis quelques années que ce coin de pays de vallées, de mers et de montagnes va maintenant poursuivre en revendiquant le statut de Paysage humanisé projeté, aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec, et étape première pour l'obtention d'un statut définitif.

Dès 2000, un groupe de personnes – groupe qui deviendra en 2003 une corporation sous le nom de Estran-Agenda 21¹ – s'est engagé dans une succession d'entreprises et d'actions. Au printemps 2000, les gens de l'Estran tiennent un premier colloque pour faire le constat de la dévitalisation et de la déstructuration du territoire et pour tester la volonté des gens de vouloir changer des choses. Laval Doucet, de l'Université Laval, participe à cette journée, récupère des idées et élabore une stratégie d'intervention que l'on peut retrouver dans une conférence qu'il prononcera au printemps 2001, lors du congrès annuel des sciences sociales et humaines tenu à l'Université Laval (Doucet, 2001).

Par la suite, il y a eu formation d'un comité intermunicipal ayant pour mandat de préparer une intervention structurée et concertée d'un groupe d'universitaires pour le mois de mai 2002. Ce comité se donne aussi comme mandat de sensibiliser la population à une économie de développement durable.

Au printemps 2002, six comités de travail ont été formés et ont eu comme mandat de mettre sur papier les problématiques et de proposer des solutions. Les données recueillies par les universitaires devaient servir de base à des études de maîtrise pour être présentées comme une esquisse d'un plan de développement lors d'un nouveau colloque, en 2003. C'est lors de ces rencontres que le professeur Louis Bélanger et son étudiante Véronique Audet ont défendu l'idée de Paysage humanisé pour ce territoire. Madame Audet entreprend alors sa maîtrise sur l'application de ce concept et de ce tout nouveau statut légal à l'Estran.

En 2003, des universitaires aussi bien que des gens de l'Estran ont poursuivi des objectifs d'information et de mobilisation en publiant des articles dans le journal local Le Phare. Dans cette foulée, EA-21 réalise un sondage (Audet, 2005), organise, avec le Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Gaspé, un mini-forum poursuivant toujours les objectifs d'information et de mobilisation. Des 1200 questionnaires distribués en Estran, 312 questionnaires sont revenus. Les résultats sont probants : le Paysage humanisé intéresse la majorité des répondants, intérêt confirmé par un autre sondage indépendant, effectué par Madame Audet qui, en outre, réalise un

¹ Nom que nous utiliserons dans la suite du document

vidéo (Audet, 2003) où elle réussit à mettre en lumière les incidences que pourraient avoir le Paysage humanisé sur le territoire en appliquant les principes des Parcs naturels habités européens – exemple le plus proche du concept de Paysage humanisé n’ayant encore aucun modèle au Québec.

En mai 2003, le colloque réunissant une vingtaine d'universitaires et quelques soixante Estranais a lieu. À cette occasion, la volonté des gens de l'Estran a été claire et un consensus s’est dégagé : Estran-Agenda 21 va explorer les possibilités :

- d'obtenir le statut de Paysage humanisé ;
- d'implanter, de concert avec l'Université Laval, un Centre de formation et d'intervention sur le développement durable, basé sur les concepts des Agenda 21 et du Paysage humanisé (Bourdeau, 2003), dont une école d'été marquera la première étape (Doucet et Côté, 2005) ;
- d'explorer la possibilité d'implanter des métairies en Estran (Roy, 2005) ;
- de réaliser une étude sur la protection des corridors visuels et du patrimoine (Larochelle, 2004).

Quatre étudiants de 2e cycle réalisent en 2003 un stage d'étude en Estran :

- Caractérisation des terres agricoles de l'Estran (Anel, 2003.) ;
- Analyse de la démarche de l'Estran durant les trois dernières années et prospectives pour l'avenir immédiat (Milaiti, 2003) ;
- Caractérisation sociale sommaire (Mompremier, 2003) ;
- Démographie de l'Estran (Keck, 2003).

Quant à l'année 2004, elle fut marquée par la recherche de partenaires financiers, par la visite exploratoire d'un responsable des aires protégées au MDDEP (Gerardin, 2004), par la rencontre à Québec de responsables du MDDEP et du MAMR, et par une mission exploratoire dans les parcs naturels Belges (Audet, 2004).

Enfin, l'année 2005 fut marquée par :

- la production d'un mémoire au ministre Thomas Mulcair du MDDEP sur le plan de développement durable (EA-21, 2005) ;
- une prestation à l'Université de Montréal, les 26 et 27 mai, où EA-21 présenta l'historique, les caractéristiques et les enjeux de sa démarche vers la création d'un Paysage humanisé (Côté, 2005) ;
- l'engagement pris par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) de participer au montage de la demande de reconnaissance ;
- la signature d’une entente intermunicipale de gestion du projet (Annexe 1) ;
- la visite du Recteur de l'Université Laval, M. Michel Pigeon, accompagné d'une équipe responsable de l'implantation de l'École d'été en Estran sur les Agendas 21 ;
- la reconnaissance par le MDDEP d’un premier projet pilote de Paysage humanisé au Québec, accompagnée d'une subvention de démarrage du Ministre (Annexe 2) ;
- l'embauche, par EA-21 d'une coordonnatrice du projet ;

- la rédaction d'un plan d'action en vue du montage de la demande de reconnaissance ;
- l'acceptation par les municipalités de l'Estran de leur quote-part financière (Annexe 3).

Ce projet, bien que voué à un grand objectif de conservation et de mise en valeur durable de la biodiversité de notre territoire, est avant tout essentiellement un projet de société. Son succès est totalement tributaire d'une adhésion sociale aux objectifs fixés : adhésion des citoyens, des organismes concernés et des autorités municipales. Ce projet de société est dans la mire de la mission que s'est donnée Estran-Agenda 21 :

« Favoriser la revitalisation sociale, économique et environnementale – par la concertation ainsi que l'éducation – pour l'implantation et l'animation d'un Plan d'action local pour le 21^{ème} siècle (Agenda 21) en Estran. Sur une toile de fond aux couleurs d'un Paysage humanisé, Estran-Agenda 21 oeuvre pour un développement humain participatif qui permet de satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures de l'Estran. »

Ce document est structuré en trois parties : après avoir successivement présenté le territoire, son histoire et ses gens (Partie A, chapitres 1 à 4), et ses patrimoines - naturels, paysagers et culturels - (Partie B, chapitres 5 à 8), la volonté commune des gens du territoire sera démontrée dans la Partie C, « *Le projet de Paysage humanisé de l'Estran* ». En effet, l'analyse des deux premières parties débouche sur un diagnostic au regard du Paysage humanisé (chap. 9), lequel diagnostic mène en toute logique à une proposition de vision à long terme de l'aménagement de notre territoire, de la conservation de ses paysages et de sa biodiversité, de ses ressources naturelles, de son patrimoine culturel et de son développement touristique (chap. 10). Les moyens envisagés pour la réalisation de ce projet et les étapes subséquentes à ce présent travail sont ébauchés aux chapitres 11 et 12.

RÉFÉRENCES

Anel, B., 2003. *Caractérisation des potentiels agro-forestiers de la MRC de la Haute-Gaspésie et de l'Estran.* MAPAQ/SADC/Université Laval/ MRC de la Haute Gaspésie, Québec. Rapport non publié.

Audet, V., 2003. *Le Paysage : une construction sociale qui reste à faire.* Vidéo produit dans le cadre d'une recherche de Maîtrise présenté à l'École supérieure d'Aménagement et de développement régional de l'Université Laval.

Audet, V., 2004. *Exploration des parcs en région Wallonne : une inspiration vers le Paysage humanisé.* Rapport de mission déposé à l'Agence Québec-Wallonie.

Audet, V., 2006. *Le Paysage humanisé comme aire protégée : une construction sociale qui reste à faire.* Mémoire de Maîtrise présenté à l'École supérieure d'Aménagement et de développement régional de l'Université Laval.

Lemieux, M. B., 1984. *Mont-Louis se raconte, les travailleurs des Ateliers Marquis.*

Bourdeau, L., 2003. *Centre d'intervention et de recherche Estran-Agenda 21.* Proposition préliminaire présentée à Estran-Agenda 21.

Côté, J.-C., 2005. *Mémoire pour la Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec.* Présenté par Estran-Agenda 21 au Ministre du Développement durable, Environnement et Parcs à Carleton.

Côté, J.-C., 2005. *La démarche d'Estran-Agenda 21 vers le Paysage humanisé.* Présentation dans le cadre de la Conférence sur la protection des paysages organisé par la Chaire en Paysage et environnement de l'Université de Montréal. 26 et 27 mai 2005.

Doucet, L., 2001. *Le développement durable et les communautés : existe-t-il une solution locale à un problème mondial ?* Congrès annuel des Sciences sociales et humaines tenu à l'université Laval le 29 mai 2001.

Doucet, L., J.-C. Côté, 2005. *Estran-Agenda 21.* Présentation dans le cadre de la 1^{ère} École d'été en Estran sur les Agenda 21 tenue à Grande-Vallée du 18 au 23 septembre 2005.

Gerardin, V., 2004. *Projet de Paysage humanisé de l'Estran.* Rapport du voyage effectué en Estran du 14 au 16 juin 2004.

Gerardin, V., M. Joly, C. Michaud, 2005. *Le Paysage humanisé : Un statut de protection pas comme les autres.* Colloque de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal : présentation Power Point.

Larochelle, P., P. Cambon, 2004. *Réflexions et recommandations sur le contrôle de l'implantation d'éoliennes dans le territoire de l'estran et la protection des paysages culturels.* Mémoire présenté à Estran-Agenda 21.

Mimeault, M., 2004. *La Gaspésie,* Québec, Presses de l'université Laval.

Roy, M.-E., 2005. *La mise en place de fermes forestières en métayage sur le territoire public québécois : un outil d'évaluation pour les communautés locales.* Mémoire de Maîtrise présenté à la faculté de foresterie et géomatique, Département des sciences du bois et de la forêt de l'université Laval.

St-Amour, M., 1988. *Parc national Forillon,* Centre d'édition du gouvernement du Canada.

Le territoire, l'histoire
et les gens de
l'Estran

A



1. TERRITOIRE, OCCUPATION ET USAGES

1.1 Localisation de l'Estran

Situé sur la rive nord-est de la péninsule gaspésienne, l'Estran est un territoire chevauchant deux MRC : La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé. Ce territoire fait partie de la région administrative Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (carte 1.1). L'Estran couvre une superficie totale de 623,95 km², s'étend sur plus de 60 km de long et regroupe quatre municipalités : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. Ces quatre municipalités locales regroupent plusieurs noyaux villageois, de l'est à l'ouest : Saint-Yvon, Cloridorme et Pointe-à-la-Frégate dans les limites de Cloridorme ; Petite-Vallée ; Grande-Vallée ; Rivière-Madeleine, Madeleine-Centre et Manche-d'Épée dans les limites de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

L'Estran est borné à l'est par la municipalité de Gaspé (secteur de l'Anse-à-Valleau), au sud par les territoires non organisés du Mont-Albert (MRC La Haute-Gaspésie), Collines-du-Basque et Rivière-Saint-Jean (MRC La Côte-de-Gaspé) et à l'ouest par la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, dans la MRC La Haute-Gaspésie (carte 1.1).

Sauf pour la municipalité de Petite-Vallée, qui représente 1% de la superficie du territoire de sa MRC (Côte-de-Gaspé), les autres municipalités de l'Estran couvrent 4 ou 5 % de leur MRC respective, tel qu'on peut voir dans le tableau 1.1.

Tableau 1.1 - Profil des municipalités composant l'Estran selon les décrets de population fournis au ministère des Affaires municipales et des Régions

MRC	Municipalité	Population	%/ MRC	Superficie (km ²)	%/ MRC
La Haute-Gaspésie	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	383	3,1	269,35	5,3
La Côte-de-Gaspé	Grande-Vallée	1283	7,1	154,67	3,5
	Petite-Vallée	198	1,1	37,83	0,9
	Cloridorme	873	4,9	162,1	3,7

Source : Décret de population 2006, MAMR.

1.2 Caractéristiques foncières

Plus de 75 % du territoire de l'Estran appartient aux terres du domaine de l'État. Le domaine privé, concentré sur une frange littorale de 2 km sauf dans le cas des vallées de Grande-Vallée et de Rivière-Madeleine (où on retrouve des terres privées plus en profondeur), couvre environ 150 km², soit 25 % de la superficie municipale (carte 1.2).

Par ailleurs, une autre des caractéristiques notables de la tenure foncière du territoire est la persistance de la tenure seigneuriale. En effet, la Seigneurie de Madeleine,

aujourd'hui propriété de la compagnie Domtar, occupe une place importante dans le territoire estranais ; d'une part en raison de sa superficie (environ 45 km²), d'autre part en raison de la propriété exclusive du lit de la rivière Madeleine, principale rivière de l'Estran, dans sa section aval. Par ailleurs, la tenure foncière seigneuriale est également importante pour deux autres raisons : premièrement la Seigneurie du Grand-Étang constitue la limite est de l'Estran ; deuxièmement, l'ancienne Seigneurie de Grande-Vallée fut convertie en terres de colonisation grâce aux efforts et aux réflexions d'Esdras Minville. L'expérience de Grande-Vallée, telle que l'appela plus tard Minville, donna des lots aux dimensions uniques, adaptées au contexte estranais (Foisy-Geoffroy, 2004, p.147). Ainsi, on préconisait l'octroi de lots présentant des superficies cultivables de 35 à 50 acres plutôt que la centaine d'acres cultivables dont les autres modèles de colonisation faisaient la promotion.

1.3 Réseau routier national et local

1.3.1 Terrestre

Depuis la fin des années 1920, une route ceinture la Gaspésie et relie tous les villages avec le reste de la Gaspésie, permettant de désenclaver toutes les communautés. Son pavage après la seconde guerre mondiale a permis d'en faire une route nationale, l'actuelle 132 (carte 1.3). Celle-ci permet de relier l'Estran à la pointe de la péninsule via Rivière-au-Renard, d'un côté, et aux différentes agglomérations en amont le long du Fleuve Saint-Laurent, de l'autre côté.

Par ailleurs, la route nationale 198 qui permet de relier L'Anse-Pleureuse à Gaspé via Murdochville est accessible par Grande-Vallée au moyen de la route forestière G-103. En raison notamment de cette route forestière qui permet d'atteindre Gaspé à partir du littoral nord, Grande-Vallée est un carrefour du transport par camionnage.

Au plan du transport en commun, la compagnie Orléans Express assure un transport de passagers, de colis et de messagerie vers les grands centres urbains, ainsi que tout autour de la péninsule gaspésienne par la route nationale 132.

1.3.2 Aérien

Un aéroport homologué est situé à 90 km de Cloridorme. Il peut recevoir des avions 7 jours sur 7. De plus, le territoire de la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine jouit d'une piste d'atterrissage privée (non homologuée) d'une longueur de 4400 pieds, où les pilotes peuvent atterrir à vue.

1.3.3 Réseaux de loisirs extensifs

Enfin, plusieurs réseaux de promenade de loisir (carte 1.4) permettent d'atteindre l'Estran en provenance d'autres endroits de la Gaspésie, de Québec, du Nouveau-Brunswick et même du Maine et au delà. Ces réseaux sont soit en consolidation, soit en émergence. Par exemple, le réseau de motoneige traversant la péninsule, intégré au réseau Québec, est un produit touristique traditionnellement populaire, mais en constante redéfinition d'image pour atteindre des marchés touristiques payants. Ce réseau de motoneige traverse l'arrière-pays de l'Estran. Les hôtels et gîtes de Grande-Vallée et de Petite-Vallée reçoivent régulièrement des motoneigistes

Le Sentier International des Appalaches (SIA), sentier pédestre qui permet de relier le Cap-Gaspé au célèbre sentier américain *Appalachian Trail*, qui prend son origine en Georgie, se rapproche du littoral lorsqu'il pénètre en Estran. Ce sentier fait l'objet d'une mise en valeur de type « haut de gamme » dans certaines sections à l'ouest de l'Estran, là où la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) y a construit des *Écolodges* en 2004.

D'une longueur de 438 kilomètres, la Route verte de la péninsule gaspésienne s'étend de la limite ouest de Saint-André-de-Restigouche jusqu'à Rivière-au-Renard (Gaspé) à l'est, en passant par la Baie-des-Chaleurs. Le réseau cyclable régional, d'une longueur de 121 kilomètres, s'étend de la limite ouest de Capucins (Cap-Chat) à Manche-d'Épée (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine). Environ 81 p.100 des aménagements cyclables sont réalisés (52 sur 64 kilomètres) entre Tourelle (Sainte-Anne-des-Monts) et Manche-d'Épée (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine). Entre Grande-Vallée et Rivière-au-Renard (Gaspé), le tracé de la route 132 n'a pu être retenu en raison des coûts d'aménagement prohibitifs, de la faisabilité technique complexe ainsi que des problèmes importants de sécurité.

Enfin, le réseau récréatif le plus récent est le sentier maritime. Mis en œuvre par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), ce sentier est en réalité un ensemble d'infrastructures d'accès au fleuve pour les adeptes du kayak de mer. Ce faisant, les infrastructures deviennent des relais pour les kayakistes en expédition de plusieurs jours autour de la péninsule gaspésienne, arrivant par le littoral en provenance de l'amont ou de l'aval. Ce sentier maritime, existant depuis quelques années le long de la côte nord du Saint-Laurent, en est au tout début d'implantation en Gaspésie : Madeleine-Centre est un des premiers relais de ce genre en Gaspésie.

1.4 Droits accordés en terres publiques

Sur les terres du domaine de l'État, plusieurs droits ont été accordés. Ils se divisent en deux catégories : droit d'usage d'une ressource et droit foncier. Parmi les droits d'usage des ressources, le plus important est sans conteste celui d'exploiter la ressource ligneuse, droit conféré par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sous un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Ces territoires sous CAAF couvrent 100 % des terres publiques incluses dans les quatre municipalités (carte 1.5). Ces droits sont accordés à un seul bénéficiaire : la scierie Bois Granval GDS. Une dizaine de titres miniers (claims) localisés à la limite sud-ouest de Rivière-Madeleine sont accordés pour la recherche d'argilite alumineuse et quelques autres derrière Cloridorme (carte 1.5).

Par-dessus ces droits forestiers se superposent des territoires à vocation faunique (carte 1.4). Ainsi, il y a une Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) dédiée à la pêche au saumon le long de la rivière Madeleine, dans sa partie publique. On compte plus de 200 baux de villégiature et abris sommaires pour la chasse. Ces droits d'occupation des terres publiques sont distribués assez uniformément à travers tout le territoire avec deux concentrations plus marquées autour du lac au Diable et du lac Blanchet. Enfin, dans les limites de Petite-Vallée, la pourvoirie Beauséjour est une propriété privée

d'environ 4 km². Elle offre des activités de récréation en nature, de pêche et d'hébergement.

1.4.1 Territoires protégés

Il existe quatre types de territoires protégés en Estran : une réserve écologique, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des habitats fauniques et les bandes riveraines des rivières à saumons (carte 1.6).

La réserve écologique de Manche d'Épée assure la protection d'une érablière à bouleau jaune située dans une vallée encaissée et sur un substrat calcaire. Cette communauté végétale est rare en Gaspésie. Le territoire couvert par la réserve écologique représente près de 574 hectares.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont à l'extérieur du projet. Il s'agit de la forêt ancienne du ruisseau Matte, un affluent de la rivière Madeleine, et la forêt ancienne du ruisseau Blanchet au sud-est de la Seigneurie du Grand-Étang. On y protège respectivement une cédrière à sapin de plus de 500 ans et une sapinière à épinette blanche ayant été épargnée des grandes perturbations naturelles.

Les habitats fauniques qu'on retrouve en Estran sont des aires de confinement du cerf de Virginie. Ces « ravages » sont localisés de part et d'autre de la rivière Madeleine, en amont du point de confluence avec le lac de la Ferme, et sur la rive gauche de la rivière Dartmouth dans les territoires non-organisés au sud de Cloridorme.

Enfin, les bandes riveraines de la rivière Madeleine font l'objet d'une protection accrue en raison de son statut de rivière à saumons.

1.5 Aménagement du territoire

Comme les municipalités qui constituent l'Estran appartiennent à deux MRC, on doit composer avec deux schémas d'aménagement. La révision de celui de La Côte-de-Gaspé a été adoptée en 2004, tandis que celui de La Haute-Gaspésie est encore en processus de révision. Pour les deux schémas d'aménagement, les municipalités qui constituent l'Estran ont un caractère d'exception. En effet, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme représentent des municipalités moins peuplées et excentrées par rapport à la Ville de Gaspé qui, quant à elle, résulte de la fusion de l'ensemble des autres agglomérations de la MRC (sauf Murdochville). Quant à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, avec ces trois noyaux villageois (Manche d'Épée, Madeleine-Centre et Rivière-Madeleine), elle représente bien la portion est du territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie, à savoir des municipalités de quelques centaines d'habitants, distantes de quelques kilomètres, mais isolées par la topographie : « des îlots séparés les uns des autres » (PSAD Haute-Gaspésie, 2004, p.9)

La problématique territoriale identifiée dans les deux schémas est liée à la dispersion de la population en huit petites agglomérations le long d'un écoumène plutôt étroit. Même si ces agglomérations sont peu peuplées, hormis Grande-Vallée, elles se déploient dans l'espace restreint du corridor formé par le littoral et la route 132. Il en résulte une « ... coexistence de vocations divergentes dans la zone littorale (qui) ne se fait pas sans soulever des conflits d'utilisations réels ou latents » (SAD Côte-de-Gaspé,

2003, p.24). Axe majeur de transport, corridor panoramique et espace résidentiel, telles sont les vocations du territoire habité en bordure du golfe du Saint-Laurent en Estran.

Derrière cet écoumène riverain, l'Estran présente un territoire forestier d'une « grande polyvalence (qui) entraîne nécessairement des conflits d'usage entre les différentes activités qui s'y pratiquent et les ressources même du milieu » (SAD Côte-de-Gaspé, 2003, p.25). Ces conflits d'usage prennent place entre l'exploitation de la matière ligneuse, les activités récréatives (chasse, pêche, villégiature et motoneige), le maintien d'habitats fauniques productifs, la régulation du régime hydrique, la protection des sols contre l'érosion et, depuis quelques années, la protection de la biodiversité et la mise en valeur des paysages.

Tout en étant un territoire en dévitalisation depuis 1971, dévitalisation qui se caractérise par un vieillissement de la population, un exode des jeunes et un effritement de la base économique traditionnelle, l'Estran connaît des conflits d'usage que l'on rencontre plus souvent dans les zones plus peuplées et plus riches économiquement.

Le concept d'aménagement retenu pour faire face à cette problématique paradoxale s'appuie sur quelques orientations : 1) la consolidation de Grande-Vallée en tant que sous-centre de services ; 2) l'encouragement de la vocation touristique et de villégiature de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ; de même que 3) une nomenclature exhaustive de tous les territoires d'intérêts et zones de contraintes qui peuvent se trouver au centre des conflits d'usage et ce, autant dans la zone littorale que dans l'arrière-pays. Ainsi, dans le Projet de schéma d'aménagement et de développement (PSAD) de la Haute-Gaspésie, les territoires d'intérêts esthétiques sont classés en trois catégories : les corridors panoramiques, les corridors routiers et les sites ponctuels (PSAD Haute-Gaspésie, 2004, p.100).

Au plan des zones de contraintes anthropiques, on retrouve deux problèmes typiques à la région : les abords de la scierie et le dépôt en tranchée. Dans les deux cas, le problème vient des risques de conflagration vue la nature des activités. Au plan des zones de contraintes naturelles, on retrouve principalement les portions aval des bassins hydrographiques. On y retrouve évidemment les zones inondables, mais également les rives soumises à l'érosion en raison du régime quasi-torrentiel de certaines rivières.

1.5.1 Eau potable

La municipalité de Grande-Vallée est alimentée en eau potable via un puit et l'eau ne nécessite aucun traitement. La pompe est située dans la rue de la Rivière à environ 10 km du village. Il reste quelques citoyens dans l'anse à Mercier et au bout de la rue de la Rivière, qui ne sont pas branchés au réseau et qui ont un puit personnel. En ce qui concerne le périmètre de protection, la Municipalité doit le faire déterminer au plus tard en juin 2006, tel qu'exigé par le règlement sur le captage des eaux souterraines.

La municipalité du Canton de Cloridorme est alimentée par de l'eau de surface, soit le Grand lac Alphé, qui alimente deux prises d'eau. Un poste de chloration est relié à ces prises d'eau potable par une conduite d'amenée. Ce réseau d'aqueduc alimente la municipalité de Cloridorme au complet (de Pointe-à-la-Frégate à St-Yvon). Un projet de mise aux normes de l'eau potable est déposé au ministère des Affaires municipales

et les travaux doivent être complétés d'ici juin 2008. Une recherche en eau souterraine n'ayant pas donné les résultats escomptés la municipalité devra possiblement construire une usine de traitement de l'eau ou traité l'eau de deux façons : rayon UV et chloration.

La municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine possède deux sites d'alimentation en eau potable : Le secteur Madeleine/Rivière-Madeleine est alimenté par de l'eau de surface à partir d'un barrage sur la Petite rivière Madeleine. Puisque le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* oblige la municipalité à modifier son alimentation, un projet est en cours de réalisation pour l'utilisation de l'eau souterraine et l'abandon de l'eau de surface. Bien que le projet doive être réalisé pour juin 2008, aucune réponse n'a été obtenue du MAMR à ce jour. Le secteur Manche-d'Épée est alimenté par de l'eau souterraine. Le débit est de moins de 75 m³/jour donc il n'y a pas d'étude de vulnérabilité de préparée. Dans ce cas, l'aire de protection bactériologique est fixée dans un rayon de 100 m du lieu de captage et l'aire de protection virologique est fixée dans un rayon de 200 m.

1.5.2 Eaux usées

En 1998-1999 la municipalité de Grande-Vallée a effectué des travaux majeurs pour le traitement des eaux usées. Presque tous les citoyens sont branchés au réseau qui inclut huit stations de pompage et un dégrilleur. Une dizaine de citoyens ne pouvant être branchés au réseau pour des raisons techniques ont dû installer une fosse septique dont la Municipalité assure la vidange.

La municipalité de Cloridorme a déposé un projet de réseau d'égouts auprès du MAMR afin de corriger la pollution engendrée par le rejet individuel de 45% des résidences de son territoire. Ce projet est scindé en deux phases, soit Cloridorme centre pour la première phase et Pointe-Frégate et St-Yvon pour la deuxième. Le projet est mené conjointement avec le MTQ, qui a déjà entamé des travaux de réaménagement de la route 132. Les travaux de forage sont terminés et on entamera bientôt la phase d'arpentage pour les acquisitions de terrains et les expropriations. Le projet devrait débiter dès le printemps 2007.

Les municipalités de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et de Petite-Vallée n'ont aucun égout municipal. Tous les propriétaires sont régis par le Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q.2-R.8).

1.5.3 Matières résiduelles

Aucune municipalité de l'Estran ne fait actuellement la gestion des matières résiduelles. La municipalité de Grande-Vallée fait une collecte de tous les déchets sur son territoire et celui de Petite-Vallée, et les enfouit dans un dépôt en tranchées situé sur les lots 3 et 4, Canton Denoue. Cloridorme enfouit également les matières résiduelles dans un dépôt en tranchées situé sur la route de la Colonie, dans le rang 2 de Cloridorme.

La MRC de la Côte-de-Gaspé a adopté le plan de gestion des matières résiduelles et les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme travaillent présentement à réaliser les objectifs qui y sont inclus. Au plus tard en 2008, ces municipalités feront donc la collecte sélective et ne pourront plus utiliser les dépôts en tranchée. Les

matières recyclables seront acheminées à Rivière-au-Renard d'où elles seront envoyées à Grande-Rivière. Les autres déchets iront au lieu d'enfouissement technique de Gaspé.

La municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est autorisée, jusqu'en janvier 2009, à conserver son dépôt en tranchée situé sur les lots 3 et 4 du Canton Denoue.

1.6 Types d'usage en milieu terrestre

Les MRC ont affecté six grandes catégories d'usage au territoire des municipalités de l'Estran (carte 1.7), soit, par ordre d'importance :

- forestière (429,3 km² pour 70,1 %) ;
- agroforestière (62,9 km² pour 11,9 %) ;
- agricole (67,5 km² pour 11 %) ;
- récréative (33,8 km² pour 5,5 %) ;
- urbaine (6,9 km² pour 1,1 %) ;
- zone inondable (1,5 km² pour 0,3 %)².

L'utilisation du sol, pour être bien représentée, mériterait une photo-interprétation précise pour distinguer les classes pertinentes à l'analyse de la biodiversité. L'inventaire forestier du MRNF apporte une information probablement pertinente pour l'exploitation forestière, mais moins intéressante quand il s'agit d'autres utilisations, particulièrement pour les activités agricoles (culture, prairie, friche, élevage). C'est toutefois le seul document dont nous disposons pour caractériser ces divers usages. En nous référant aux cartes 1.7 à 1.9, il ressort que même sur les terres privées, l'utilisation du territoire est très largement dominée par l'exploitation forestière.

Les sols qui sont ou furent utilisés pour l'agriculture sont cantonnés dans le fond des vallées en section aval des rivières Manche-d'Épée, Grande-Vallée et Petite-Vallée, ainsi que le long du littoral. Enfin, la zone d'urbanisation proprement dite, concentrée près de la côte et un peu dans les derniers droits des vallées, occupe seulement une petite partie du territoire de l'Estran (Carte 1.9).

1.6.1 Une agriculture toujours présente, mais menacée

L'agriculture dans le territoire de l'Estran remonte aux débuts de la colonisation. Elle n'a jamais été une vocation dominante dans ces régions aux reliefs et au climat peu favorables. Elle a cependant marqué le paysage de plusieurs villages de l'Estran et assuré une certaine production alimentaire locale. Son maintien sera certainement un des enjeux du présent dossier, quand on observe la tendance démontrée dans une analyse sommaire de la région de Grande-Vallée et Petite-Vallée (carte 1.10).

1.6.2 Superficies agricoles

En Estran, de rares espaces intègrent les qualités essentielles à l'agriculture : climat, topographie et sols³. Ces arpents de bonne terre sont confinés au fond de quelques

² Qui n'est pas à proprement parlé une affectation, mais plutôt une zone de contrainte, de réduction de certains usages.

vallées. Anel (2003) note que trois d'entre elles – Manche-d'Épée, Grande-Vallée et Petite-Vallée – « offrent un fond favorable aux pratiques agricoles : l'utilisation de la machinerie y est possible sans problème et les risques d'érosion par ruissellement superficiel sont très faibles.[...] La configuration de ces vallées est favorable à l'existence de microclimats propices à l'agriculture ». Dans une autre étude (Anel et al., 2003), les terres à potentiel agricole⁴ du territoire de l'Estran ont été caractérisées et cartographiées (Tableau 1.2 et cartes 1.11 à 1.14). Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ressort comme la municipalité la plus agricole et la moins délaissée en terme de friches (Carte 1.11). Viennent ensuite Grande-Vallée (Carte 1.12), Cloridorme (Carte 1.13) et Petite-Vallée (Carte 1.14).

Tableau 1.2 - Superficies des terres à potentiel agricole (d'après Anel, 2003 et Anel et al., 2003)

	Agricole ¹ (ha)	Friche I ² (ha)	Friche II ³ (ha)	Parcelles (nombre)	Total (ha)
Rivière-Madeleine	165	0	0	91	165
Grande-Vallée	85	29	31	110	145
Cloridorme	23	10	1	35	34
Petite-Vallée	1	10	13	17	24

Selon Anel (2003) :

¹ Agriculture : sous exploitation au moment de l'enquête

² Friche type I : surface herbacée ≥ 60 % et surface arborée ≤ 10 %

³ Friche type II : autre recouvrement avec surface arborée ≤ 40 %

Dans Rivière-Madeleine, non seulement les terres agricoles occupent-elles 45 % des terres de cette catégorie en Estran, mais aucune d'elles n'était en friche en 2003. Grande-Vallée offre aussi un bon potentiel quoique 48 % de ses terres soient en friche dont plus de la moitié en friche avancée, plus difficiles à retourner à l'agriculture. À l'opposé, Petite-Vallée possède la plus petite surface agricole des quatre municipalités, et pire, 96 % d'entre elles sont en friche dont plus de la moitié sont en friches avancées. Cloridorme semble maintenir encore une activité agricole modeste.

En conclusion, citons Anel (2003, p.7) : « Plus de 250 ha sont actuellement utilisés pour l'agriculture en Estran et une centaine d'hectares pourraient être remis en culture avec des travaux modérés sur des friches peu avancées ».

Dernier point d'importance dans une perspective de maintien des activités agricoles, le morcellement des terres agricoles est assez fort dans certaines municipalités, particulièrement dans Petite-Vallée et Cloridorme, mais aussi dans Grande-Vallée (cartes 1.10 à 1.14 et tableau 1.2). Ce morcellement est une contrainte à la rationalisation, qui va de paire avec la tenure foncière éclatée (carte 1.2).

³ Au total, les terres à potentiel agricole en Estran ne représentent que 10 % des terres inventoriées pour toute la MRC La Haute Gaspésie plus l'Estran (Anel et al., 2003).

⁴ « Par terres à potentiel agricole sont désignées les terres actuellement utilisées à des fins agricoles et les terres qui pourraient être mises en culture moyennant des efforts modérés » (Anel, 2003).

1.6.3 Nature des productions et ressources humaines

Essentiellement l'agriculture, en terme de superficie, est consacrée à la production fourragère. Cette production fourragère repose principalement sur un système de prêt.

En 2003, quatre exploitations sont reconnues : une ferme de bovins, une ferme mixte ovins et pommes de terre et deux petites fermes maraîchères en sursis – occupant à peine quelques hectares –, (Anel, 2003). Au moment de l'étude, un projet de production de petits fruits (framboises) se mettait en place.

En ce qui concerne la production maraîchère, les exploitants prévoyaient en 2003 cesser leurs activités, sans voir de relèver à l'horizon. Pour ce qui touche l'élevage, Anel (2003) notait déjà que « *Un des exploitants est ouvert à participer à (...) des systèmes agricoles alternatifs tandis que l'autre ne semble pas y être réceptif pour le moment* ».

1.6.4 Acériculture

Cette production, qui pourrait relever de la production forestière par le milieu de pratique, est considérée, à cause de ses produits de nature alimentaire, comme appartenant au domaine de l'agriculture.

Les érablières de la région, formation à la limite nord de sa distribution québécoise, sont peu connues. La carte forestière du MRNF ne les recense pas de façon explicite. Dans un mémoire de fin d'études universitaires (Lepage, 2005) un traitement de cette cartographie forestière propose une répartition de peuplements d'érable à sucre et de peuplements susceptibles d'appartenir à ces groupements végétaux (carte 1.15). On sait aussi, mais très mal, que plusieurs d'entre elles sont exploitées de longue date par leurs propriétaires. L'exploitation est surtout artisanale. L'ampleur de cette exploitation est d'environ 21 000 entailles depuis quelques années.

1.7 Types d'usage en milieu marin

La pêche n'est plus ce qu'elle a déjà été au siècle dernier comme en témoignent les nombreux bâtiments (rangement d'agrès, conserveries, entrepôts frigorifiques), les carcasses de doris⁵, et les vieux quais. La chute continue des prises jusqu'au moratoire de 1990 – toujours en vigueur – de la pêche des espèces de poisson comme la morue, ont laissé en décrépitude ces nombreuses infrastructures et équipements sur le littoral. Il reste toutefois des quais encore actifs dans les quatre municipalités (carte 1.16), une des dernières installations de séchage de morue sur vigneaux en Gaspésie (Cloridorme) et, témoin de cette vie maritime, le phare de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. En général, les quais servent de marinas de plaisance, de ports d'attache pour quelques pêcheurs commerciaux et de port de débarquement ponctuel, notamment en saison du crabe des neiges, de la crevette et de l'aiguillat commun (petit requin). On se retrouve donc maintenant avec certains quais « mixtes » où se croisent pêcheurs commerciaux, pêcheurs sportifs, touristes en excursions et plongeurs s'adonnant à l'observation de la faune et la flore marines. Malgré cette mixité des usages maritimes, on constate une certaine spécialisation des quais. Par exemple, le quai de

⁵ Doris : Embarcation utilisée pour aller mouiller les lignes de fond.

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est plutôt consacré aux usages de plaisance tandis que celui de Cloridorme est plutôt dédié à la pêche commerciale.

Malgré l'effondrement des pêches aux poissons de fond, les zones de pêche du golfe Saint-Laurent sont encore actives pour beaucoup d'autres espèces qui commencent à être commercialisées (carte 1.17). De plus, mentionnons les efforts des entreprises de transformation qui sont encore actives en Estran, tel le séchage de la morue à Cloridorme qui permet de maintenir la tradition de la morue de type « salé à la gaspésienne » (*Gaspé Cured*), le fumoir artisanal de Petite-Vallée.

Enfin, les infrastructures portuaires qui servaient à la pêche sont en voie d'être réappropriées par les usages récréatifs et touristiques. Ainsi, le sentier maritime pour le kayak de mer (Route bleue), de même que les marinas de plaisance permettant d'accueillir les voiliers qui empruntent le Corridor bleu et les embarcations servant à la plongée sous-marine récréative participent à une redéfinition du rapport entre les gens et la mer.

1.8 Usages par les communautés autochtones

Le territoire ne semble pas être un lieu de pratique d'activités traditionnelles de la part de la communauté micmaque de Gaspésie. Le Conseil tribal Mi'gma'wei Mawio'mi a cependant été informé du projet (annexe 4).

RÉFÉRENCES

Anel, B., 2003. *Projet de valorisation du territoire rural gaspésien : Mise en évidence du potentiel agro-forestier – Diagnostic sur le secteur de l'Estran.* Université Laval/ MAPAQ/SADC/Corporation Estran-Agenda 21, Québec. Rapport non publié.

Anel, B., 2003. *Caractérisation des potentiels agro-forestiers de la MRC de la Haute-Gaspésie et de l'Estran.* MAPAQ/SADC/Université Laval/ MRC de la Haute Gaspésie, Québec. Rapport non publié.

Lepage, A., 2005. *L'érablière estranaise : Son origine, son histoire, son écologie et son potentiel dans le cadre d'un Paysage humanisé.* Université Laval /Corporation Estran-Agenda 21, Québec. Rapport non publié.

Foisy-Geoffroy, D., 2004. *Esdras Minville : Nationalisme économique et cahtolocisme social au Québec dans l'entre-deux-guerres,* Sillery, Éditions du Septentrion.

MRC La Haute-Gaspésie, 2004, *Projet de schéma d'aménagement et de développement.*

MRC La Côte-de-Gaspé, 2003, *Schéma d'aménagement et de développement.*

2. SOCIÉTÉ, DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE EN ESTRAN

2.1 Histoire et préhistoire

Autant la préhistoire que l'histoire, de même que l'histoire récente de l'Estran mènent à trois constats majeurs : ce territoire nord-gaspésien a de tout temps suscité des adaptations culturelles majeures ayant souvent un caractère exceptionnel (paléindiens de tradition gaspésienne, seigneuries de pêches sans établissement permanent, colonisation agroforestière plutôt qu'uniquement agricole etc.). Par ailleurs, la présence humaine y a été plus souvent qu'autrement temporaire et épisodique. Enfin, le rapport avec les ressources naturelles qu'entretiennent les humains qui s'y sont établis est axé sur la complémentarité.

La préhistoire de l'Estran s'inscrit dans la suite de l'une des trois grandes vagues migratoires qu'a connues la terre il y a quelque 35 000 ans. Les historiens et les archéologues font remonter l'occupation humaine en Gaspésie à plus de 8 000 ans. Des fouilles archéologiques récentes, à Grande-Vallée, laissent croire que les villages de l'Estran auraient été peuplés à peu près à partir de cette époque. Les paléindiens auraient commencé à habiter le territoire de façon permanente entre 6 000 et 5 000 ans av. J.-C. Par la suite, les archéologues considèrent que ces paléindiens auraient constitué une culture spécifique qu'on appelle « tradition gaspésienne » (Benmouyal, 1987).

Ces paléindiens de tradition gaspésienne auraient habité le territoire de façon permanente entre 5 000 et 1 300 ans av. J.-C. Par la suite, la préhistoire tardive se serait étirée de 1 300 ans av. J.-C. à l'an 500 de notre ère. La préhistoire du littoral nord-gaspésien prend fin vers le 6^e siècle de l'ère chrétienne. C'est vers cette époque qu'on perd la trace des paléindiens récents de tradition gaspésienne. Selon Benmouyal, les Micmacs partageraient beaucoup de caractéristiques culturelles avec ces paléindiens de tradition gaspésienne (Desjardins et al., 1981, p.66) : leur utilisation polyvalente des ressources fauniques et halieutiques, leur maîtrise de la navigation maritime en seraient les caractéristiques les plus manifestes.

Pour des raisons inconnues le littoral nord-gaspésien semble être demeuré désert durant quelques siècles. Sur le littoral nord de la Gaspésie, il est probable que des groupes iroquoiens aient pris la place qu'occupaient les paléindiens de tradition gaspésienne (Clermont, 1978) et l'auraient fréquenté uniquement de manière saisonnière lors d'expédition de pêches. En effet, les amérindiens qui ont rencontré Jacques Cartier à Gaspé le 16 juillet 1534 appartenaient au groupe iroquoïen établi à Québec. Ils venaient exploiter les ressources marines gaspésiennes durant la saison estivale. Cette exploitation des ressources marines, par les Iroquois de Stadaconé, suscita des conflits territoriaux avec les Micmacs établis dans le sud de la péninsule gaspésienne (Crevel et Crevel, 1970, pp 25-26).

Par la suite, lorsque Champlain arriva au début du 17^{ième} siècle, les amérindiens de Stadaconé avaient disparu du territoire gaspésien. Le littoral nord-gaspésien était alors une zone de contact entre les Innus de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent et les

Micmacs. Les Micmacs en occupaient le territoire de manière permanente, passant une partie de l'année sur le littoral, l'autre partie dans les terres, transitant par les rivières. C'était un peuple marin : leur vie reposait sur une exploitation d'espèces halieutiques variées en complémentarité avec la chasse. Ils passaient beaucoup de temps, au cours d'une année, sur le littoral : ils y pratiquaient la conservation du poisson en le fumant. Ils parcouraient le golfe et pouvait se rendre sur la Basse Côte-Nord, à Anticosti et même jusqu'à Terre-Neuve. Les rivières Matapédia et Matane, plus à l'ouest, étaient des routes privilégiées pour maintenir le commerce entre les deux groupes. Cependant, la rivière York et un réseau formé des rivières Madeleine et Grande-Vallée auraient pu former un itinéraire fréquenté par les Micmacs de Gaspé et les Innus de Tadoussac (Crevel et Crevel, 1970, p.38).

Si la préhistoire récente du littoral nord-gaspésien laisse entrevoir un territoire occupé épisodiquement par différents groupes amérindiens ne s'y fixant pas, l'histoire des premiers siècles de la présence des européens se déroule sur le même mode d'utilisation du territoire. En effet, les pêcheries effectuées par des « nomades sédentaires » (Mimeault, 2004, p. 31), organisées d'Europe, font place à une prise de contrôle par les « Canadiens », c'est à dire les marchands de Québec. Entre 1660 et le début des années 1700, ces derniers se portent acquéreurs des seigneuries Rivière-de-la-Madeleine (Antoine Caddé, 1679), Grande-Vallée-des-Monts (François Hazeur, 1691) et L'Anse à l'Étang (Hazeur et Riverin, 1697) et tentent d'y structurer une activité économique basée sur la pêche saisonnière et, tentativement, l'exploitation d'une ardoisière à Grand-Étang. Seule la Seigneurie de Mont-Louis, à l'extérieur de l'Estran plus à l'ouest, a connu un peuplement permanent d'hommes blancs dès la fin du 17^{ième} siècle. Les trois seigneuries du territoire de l'Estran (Rivière-de-la-Madeleine, Grande-Vallée-des-Monts et L'Anse-à-l'Étang) ne seront pas habitées avant le 19^{ième} siècle. Ces seigneuries constituèrent dès le départ des exceptions : l'intendant Talon y tolérait qu'il n'y ait pas d'établissements permanents. Il s'agissait en somme de seigneuries créées en vue de l'organisation des pêches (Mimeault, 2004, p.48).

Toute présence allochtone en ce territoire durant cette période, n'aura été qu'occasionnelle : l'espace d'un été, d'une saison de pêche, d'y trouver un refuge dans les tempêtes. Les villages de l'Estran commenceront à être peuplés en permanence par les Canadiens, à la fin des années 1830. Entre-temps, de la fin du 17^{ième} siècle jusqu'au premier tiers du 19^{ième} siècle, les pêcheurs saisonniers venus du bas Saint-Laurent y passaient quelques mois durant l'été. Puis, en raison de la rareté des terres dans le bas du fleuve d'où ils sont principalement originaires, de la Côte-du-Sud jusqu'à Rivière-du-Loup, ces pêcheurs saisonniers vinrent éventuellement s'y établir avec femmes et enfants (Rastoul et Ross, 1978, pp 153-154).

C'est ainsi que des familles canadiennes françaises venues de la région de Montmagny et de l'Islet vinrent s'installer : d'abord à Cloridorme en 1838, puis à Grande-Vallée en 1842. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un agent de la compagnie Robin originaire de Montmagny, Alexis Caron, qui fut forcé d'y passer un hiver et s'y installa à demeure. Le début des années 1850 marque le début de la colonisation du secteur des Madeleine et de Grande-Vallée avec l'arrivée et l'installation d'une dizaine de familles dans chacune des localités. Quant à Petite-Vallée et à Manche-d'Épée, ces lieux connaissent une telle colonisation quelques années plus tard. Dès les débuts de la colonisation, on fait état du cloisonnement des Madeleine et de Grande-Vallée, de leur caractère

distinct, voire leur opposition. Les pêcheurs de Grande-Vallée, nouvellement établis avec leur famille, sont réputés pour leur bonnes mœurs tandis que les gens des Madeleine passent pour « turbulents » (Rastoul et Ross, 1978, p128).

À la grandeur du territoire estranais, la culture des terres s'est développée comme activité complémentaire, permettant ainsi aux fermiers censiers d'assurer leur subsistance et de payer la location des lots. Plus tard, les activités reliées à l'exploitation de la ressource forestière deviennent une autre source de revenu et, tout comme l'agriculture, elles ont contribué à façonner le territoire.

À partir des années 1870, l'économie de la région se transforme. Jusqu'à cette époque, l'Estran est une région vivant de la pêche, l'agriculture y étant complémentaire. À cette époque, des compagnies forestières viennent ouvrir de grands chantiers. Pour subvenir aux besoins en nourriture pour les bûcherons et pour les chevaux, les compagnies ont besoin d'encourager les pratiques agricoles. L'exploitation forestière devient une activité qui structure l'économie locale. Par la suite, à partir des années 1910, comme partout ailleurs au Québec, se dessine une nouvelle tendance dans l'exploitation forestière : la coupe et la transformation du bois de pulpe. En 1920 à Sainte-Madeleine, la *Great Eastern Paper Company* termine la construction de la pulperie au Grand-Sault. Devant le refus du Seigneur Ross de laisser la compagnie utiliser « sa » portion de la rivière Madeleine, la compagnie a dû construire une voie ferrée dans le canyon menant au Grand-Sault. Plusieurs difficultés, dont des accidents ferroviaires et des faillites, transforment constamment les destinées de ce projet d'usine qui fonctionne de manière intermittente et qui ferme ses portes en 1929. Grande-Vallée, au début du 20^{ième} siècle, a vu se succéder les compagnies forestières des Lowell, Brown et Crown qui opéraient de façon sporadique. Il a fallu l'arrivée des syndicats forestiers de Esdras Minville pour y voir des exploitations forestières opérant de façon permanente jusqu'à la fin des années 1960. L'arrivée dans les années 50, de la compagnie Noranda à Murdochville a contribué à modifier sensiblement la structure microéconomique du littoral.

Le mouvement de colonisation des années 1930 se répercute en Estran par deux exemples opposés : par la colonisation agricole non-viable du lac au Diable qui dura de 1935 à 1940 et par la fameuse « expérience de Grande-Vallée » qui débute en 1938 et qui structure encore le paysage rural de cette vallée. Il s'agit du projet d'Esdras Minville et du curé Bujold de faire de la Seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts des terres de colonisation adaptées à une gestion coordonnée des trois ressources complémentaires : la ressource forestière, le potentiel agricole et la ressource halieutique. Au delà du seul lotissement, Minville a participé au développement de la prise en charge locale de cette gestion coordonnée par la création de syndicats coopératifs dans les différentes activités économiques structurantes.

Vers la même période - en 1935- les autorités décidèrent d'implanter une colonie située à la hauteur des rangs 2 et 3. Elle portait le nom de Colonie de St-Thomas. Une trentaine de familles vinrent y prendre racine. En 1960, les colons, épuisés de par la misère, n'eurent d'autres choix que de dissoudre la colonie et d'aller s'installer à la mer. Il convient de mentionner que la municipalité de Petite-Vallée faisait partie du Canton de Cloridorme jusqu'en 1959. Petite-Vallée comptait 420 résidents à cette époque et Cloridorme 2120.

Enfin, à Cloridorme, le lac du moulin rappelle la présence d'un moulin à scie, tout comme au village de Pointe-Frégate. Les entreprises forestières de Pointe-Frégate fermaient leurs portes en l'an 2000 et furent achetées par Groupe Granval GDS.

2.2 Administrations municipales

Les antagonismes entre les communautés de l'Estran dont Rastoul et Ross (1978) font état sont le résultat de deux facteurs. Premièrement, l'histoire de l'établissement de colons-pêcheurs met en présence des rivalités entre d'une part, les pêcheurs établis avec leur famille et d'autre part, les pêcheurs saisonniers (Rastoul et Ross, 1978, p.128). Deuxièmement, par l'isolement dû au relief de la côte entre les anses où s'installent les familles de colons-pêcheurs (Rastoul et Ross, 1978, p. 142). En présence de tels facteurs, les identités locales se sont développées farouchement, se distinguant nettement les unes des autres. Pourtant, depuis la moitié du 20^{ième} siècle, les différentes communautés ont tendance à s'ouvrir les unes aux autres et à se doter d'outils conjoints et à se redéfinir une identité régionale qui correspond à la réalité vécue par l'ensemble de ces communautés. Ainsi, les services sociaux ont également contribué à cette consolidation des communautés en une identité estranaise. Finalement, le projet d'Estran-Agenda 21 est le dernier exemple de cette recherche de collaboration de plus en plus grande entre les communautés du territoire.

Au fil du temps, les différentes communautés ont su bâtir des liens forts autour de différents enjeux et problèmes communs. Le nombre d'ententes intermunicipales n'a cessé de croître au fil du temps. Au plan des loisirs culturels et des équipements récréatifs, on constate des ententes entre Petite-Vallée et les municipalités voisines afin de consolider les activités du Festival en chanson. Il existe également des ententes entre Grande-Vallée et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine concernant l'entretien du sentier menant au lac de la Ferme. Dans le domaine de la gestion des déchets, la collecte fait l'objet d'une entente entre Petite-Vallée et Grande-Vallée et l'enfouissement fait l'objet d'une entente entre ces deux municipalités et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

2.3 Démographie

Selon les données de janvier 2006 du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, la population des municipalités de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et de Petite-Vallée, est respectivement de 389 et 200 habitants, alors que les municipalités de Grande-Vallée et Cloridorme regroupent chacune 1285 et 894 personnes pour une population totale de 2768 habitants. À l'instar de la Gaspésie, selon les données de Statistiques Canada, on constate, depuis 1981, une diminution progressive de la population en Estran (figure 2.1). En effet, pour la période s'échelonnant de 1981 à 2001, la population de l'Estran est passée de 4039 à 2890, pour une diminution totale de 1149 personnes, ce qui correspond à un taux de décroissance se situant autour de 30%.

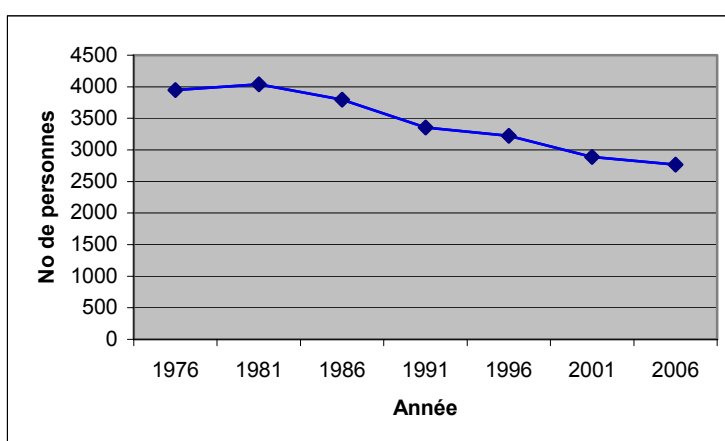


Figure 2.1 - Évolution de la population totale pour les municipalités de l'Estran de 1976 à 2001. Sources : Statistiques Canada. Recensement 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001. Données arrondies et Répertoire de municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, Janvier 2006.

La diminution progressive de la population totale de l'Estran depuis 1981 est reliée en grande partie au ralentissement des activités économiques. De plus, une grande proportion de la classe des personnes âgées entre 15 et 24 ans a quitté la région en vue de poursuivre des études post-secondaires. Cet exode a une incidence sur les groupes d'âge de la population estranaise : par exemple, l'ensemble des municipalités de l'Estran est aux prises avec une diminution de plus de 40% du nombre de jeunes de moins de 15 ans pour la décennie de 1991 à 2001. En contrepartie, les données recueillies démontrent que le groupe des personnes âgées de plus de 65 ans augmente progressivement.

2.4 Scolarité de la population

La population du territoire se caractérise par un niveau de scolarité inférieur à la moyenne québécoise en 2001. En se référant à la proportion de la population âgée de plus de 20 ans, 29,1% avait un niveau de scolarité inférieur à la 9^{ème} année du secondaire, alors que 18,1% avait obtenu un certificat ou diplôme d'études secondaires et 9,7% un diplôme professionnel. En ce qui concerne la poursuite d'études post-secondaires pour cette même catégorie d'âge, la proportion des gens ayant atteint un grade collégial était de 9,9% et 2,4% un grade universitaire (figure 2.2).

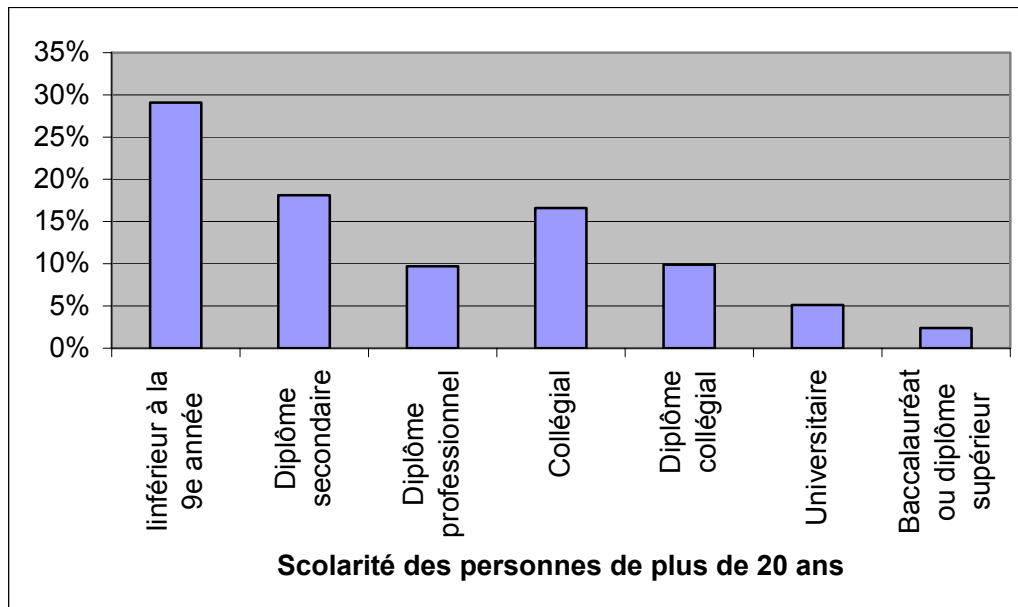


Figure 2.2 - Taux de scolarité de la population de l'Estran en 2001

Sources : Statistiques Canada. Recensement 2001. Données arrondies

2.5 Milieu économique : les indicateurs du marché du travail

En 2001, la population de 15 ans et plus de l'Estran s'élevait à 2475 personnes dont 1120 étaient actives sur le marché du travail. Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux d'activité et d'emploi de l'Estran démontre une activité économique plus faible que dans la région de la Gaspésie-les-Îles et à plus forte raison dans l'ensemble du Québec. Par conséquent, le taux de chômage de l'Estran est nettement supérieur à celui de la région et de la province (figure 2.3).

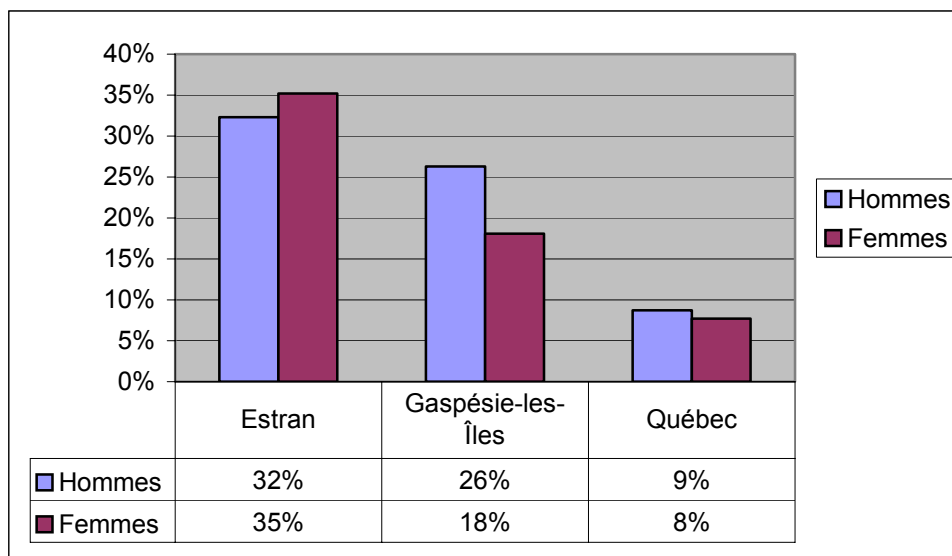


Figure 2.3 - Taux de chômage (%) en Estrie, en Gaspésie et au Québec en 2001

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

La structure économique de la région repose tout d'abord sur les activités du secteur tertiaire (écoles, santé, économie sociale et commerces), puis primaire (pêche et forêt) et enfin secondaire (coopérative de plantation forestière et poissonnerie) (tableau 2.1).

Antérieurement, compte tenu de l'abondance et de la disponibilité de la ressource (forêt, pêche, mine et agriculture), l'Estran était qualifié de région ressource. On remarque une diminution du nombre de travailleurs du secteur primaire, dû à la rupture des stocks au niveau des pêches, la fermeture de Mine Gaspé à Murdochville, la mécanisation et les récentes mesures préventives au niveau de la forêt. Ce secteur constitue toujours un secteur économique important, cependant, les emplois qui y sont reliés sont fragilisés par le fait qu'ils sont majoritairement saisonniers.

Pour le secteur secondaire, il existe en Estrie des entreprises de taille moyenne, soit : la scierie Bois Granval GDS et la Coopérative d'aménagement forestier en ce qui concerne la ressource forestière, de même que la Poissonnerie de Cloridorme pour les produits de la mer.

L'Estran compte donc se tourner vers le tourisme pour diversifier une partie de son économie. À cette fin, la concertation en est à ses débuts afin de fédérer des forces

dans chacune des municipalités de l'Estran. En effet, actuellement, le touriste passe, mais s'arrête peu, si ce n'est que pour des événements précis comme celui du Festival en Chanson de Petite Vallée. Il existe peu d'activités organisées pour le tourisme d'hiver. Pourtant, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine possède une tradition, une expertise et des infrastructures fortes en tourisme ; un des premiers Village relais au Québec est en voie d'accréditation à Grande-Vallée. De plus, on peut constater des forces touristiques spécifiques à chaque municipalité : la forêt (Grande-Vallée) ; l'accueil (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) ; la culture (Petite-Vallée) ; la pêche (Cloridorme) et le paysage est remarquable partout dans l'Estran.

Tableau 2.1 - Secteurs d'emplois dans l'Estran.

Activités économiques	Estran		Région GIM	
	No d'employés	%	No d'employés	%
Secteur primaire	162	14%	4322	11%
Agriculture	9	1%	575	1%
Pêches et piégeage	44	4%	805	2%
Exploitation forestière	89	8%	1952	5%
Mines	20	2%	990	3%
Secteur secondaire	144	12%	6820	18%
Manufacturier	53	4%	5110	13%
Construction	91	8%	1710	4%
Secteur tertiaire	874	74%	27690	71%
Transport et entreposage	32	3%	---	---
Arts, spectacles et loisirs	41	3%	---	---
Services liés à la consommation (commerces détaillés, hébergement)	303	26%	11484	30%
Services gouvernementaux, paragouvernementaux et associations	402	34%	11784	30%
Autres industries de services	96	8%	4422	11%
Ensemble des secteurs d'activité économique	1180	100%	38832	100%

Source : DRHC Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Nombre d'employés par secteur industriel et catégorie. Tableau sommaire. 2001

2.6 Organismes et acteurs sociaux

Près d'une vingtaine d'organismes à but non lucratif existent en Estran (Annexe 5). Bien que la majorité des organismes aient pignon sur rue à Grande-Vallée, la moitié de ceux-ci oeuvrent sur le territoire de l'Estran en entier ou en grande partie.

2.6.1 Éducation

La population étudiante de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est desservie par des écoles situées plus à l'ouest, dans la MRC de La Haute-Gaspésie. Ainsi, les enfants du niveau primaire se rendent à l'école de Gros-Morne, alors que les étudiants du secondaire fréquentent l'école de Saint-Maxime-de-Mont-Louis. D'autre part, les enfants des vallées fréquentent l'école primaire de Grande-Vallée, et ceux de Cloridorme, leur école locale. Au niveau secondaire, les étudiants de Grande-Vallée à Cloridorme se retrouvent à l'école Esdras Minville située à Grande-Vallée.

Aucune institution post-secondaire n'offre de services sur le territoire de l'Estran. Par conséquent, non seulement les jeunes âgés entre 15 et 24 ans quittent la région en vue de poursuivre leurs études ailleurs, mais aucun jeune ne vient s'installer en Estran pour les mêmes raisons.

Ce solde migratoire au détriment des régions éloignées en général – et de l'Estran en particulier – constitue une véritable injustice, diminuant les forces du capital social naturel. Il devrait être envisagé par l'État d'instaurer un mécanisme de compensation, soit par l'implantation en Estran d'institutions de formation post-secondaires ou de régionalisation des services gouvernementaux permettant le maintien en région de jeunes professionnels.

2.6.2 Santé

Au niveau de la santé, la population de l'Estran bénéficie d'un Centre de santé et services sociaux (CSSS) qui compte sur un personnel de plus de 40 membres – dont sept médecins – pour desservir les résidents du territoire jusqu'à Saint-Maxime-de-Mont-Louis à l'ouest. La mission du CSSS est de dispenser les services de première et deuxième lignes, sur les plans santé, psychosocial et communautaire. Il existe également un centre d'hébergement pour personnes âgées, la *Maison des aînés*, géré sous forme d'organisme sans but lucratif.

2.6.3 Développement

Malgré son faible poids démographique, la municipalité de Petite-Vallée fait figure de modèle tant au niveau local, régional que national. En effet, le Festival en chanson de Petite-Vallée, qui a pour but de développer la culture de la chanson et faire connaître les artistes de la relève, jouit depuis quelques années d'une renommée internationale.

Comme mentionné plus haut, les quatre municipalités possèdent un havre de pêche figurant parmi les administrations portuaires du Ministère des Pêches et océans.

Depuis 1988, la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine compte sur l'association touristique de Sainte-Marie-Madeleine pour promouvoir et développer les attraits touristiques de son territoire.

Pour sa part, la Municipalité de Grande-Vallée a cru important de mettre sur pied, en 1996, la Corporation de développement touristique et, en 2003, la Corporation de développement économique.

Enfin, l'économie sociale est bien présente depuis 1998, par l'entreprise Multi-Services, représentant le plus important employeur de l'Estran, avec 180 personnes travaillant sur le territoire de Manche d'Épée jusqu'à Coin-du-Banc (près de Percé).

2.6.4 Ministères et autres organismes régionaux

On ne retrouve sur le territoire de l'Estran aucun bureau régional de ministères, fédéral ou provincial, ceux-ci étant localisés en grande partie du côté sud de la Gaspésie. Seuls le ministère de l'Alimentation, des Pêches et de l'Agriculture du Québec (MAPAQ) et le ministère des Pêches et Océans du Canada ont des bureaux à Gaspé et les ministères des Ressources naturelles et de la Faune et du Développement durable, Environnement et Parcs sont présents à Sainte-Anne-des-Monts.

Tout comme pour les ministères, les organismes d'appui tels le Service d'aide au développement des communautés (SADC), le Centre local de développement (CLD), le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), ou le Centre local d'emploi (CLE), sont localisés dans les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts et de Gaspé, villes principales des municipalités régionales de comté respectives. Plus spécifique à la forêt, le Consortium en foresterie Gaspésie-les-Îles a son bureau à Gaspé alors que celui de l'Agence forestière Gaspésie-les-Îles est situé à New-Richmond.

RÉFÉRENCES

Benmouyal, J., 1987. *Des Paléindiens aux Iroquoiens en Gaspésie : six mille ans d'histoire*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 593p.

Clermont, N., 1978. « Le sylvicole initial » dans *Recherches amérindiennes au Québec*, volume VII, numéros 1 et 2, pp. 31-42

Crevel, J. et M. Crevel, 1970. *Honguedo ou l'histoire des premiers gaspésiens*, Québec, Éditions Garneau, 220p.

Desjardins, M., Y Frenette, J. Bélanger et B. Héту, 1999. *Histoire de la Gaspésie* (deuxième édition), Québec, Presses de l'Université Laval/Institut québécois de recherche sur la culture, 795p.

Foisy-Geoffroy, D., 2004. *Esdras Minville : Nationalisme économique et catholicisme social au Québec dans l'entre-deux-guerres*, Sillery, Éditions du Septentrion, 174p.

MAMR, 2006. *Répertoire de municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.*

Mimeault, M., 2004. *La Gaspésie*, collection Les régions du Québec, histoire en bref, Québec, Presses de l'Université Laval/Les éditions de l'IQRC, 190p.

Minville, E., 1988. *Les étapes d'une carrière (causeries autobiographiques et textes connexes)*, Montréal, Fides, 484p.

Rastoul, P. et A. Ross, 1978. *La Gaspésie de Grosses-Roches à Gaspé – Itinéraire culturel*, Québec, Beauchemin/Éditeur officiel du Québec, 239p.

RHDCC Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 2001. Nombre d'employés par secteur industriel et catégorie. Tableau sommaire.

Statistiques Canada. *Recensement 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.* Données arrondies. <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F>

Phillips, A., 2002. *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées de catégorie V de l'UICN : paysages terrestres et marins protégés.* Adrian Phillips, professeur de l'Université Cardiff, auteur et éditeur.

3. ESSAIS PASSÉS ET PRÉSENTS DE PRISE EN MAIN DU DEVENIR

Le présent chapitre a pour but de faire connaître différents projets passés et présents de prise en main du devenir des quatre municipalités et ayant comme effet de mettre en évidence les spécificités de l'Estran.

3.1 Poissonnerie de Cloridorme

La Poissonnerie de Cloridorme, spécialisée dans la transformation de la morue séchée et salée, a ouvert ses portes en 1979.

En 1993, lors du moratoire sur la pêche à la morue, un projet réalisé à la Poissonnerie a permis l'expérimentation de la transformation à partir de la morue congelée. En 1997, la poissonnerie se joint aux autres usines de poisson gaspésiennes pour former un consortium d'exportation portant le label exclusif « salé à la gaspésienne » (Gaspé Cured). « En 1999, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) a commercialisé l'expression « à la gaspésienne » et ses différentes utilisations, par exemple « authentique à la gaspésienne » et « salé à la gaspésienne », et a depuis autorisé les producteurs gaspésiens à utiliser ce terme pour qualifier le poisson salé qui correspond aux caractéristiques uniques du poisson salé produit en Gaspésie » (Gazette du Canada, 2005).

Comptant plus d'une trentaine d'employés, la Poissonnerie de Cloridorme exporte 85% de sa production aux États-Unis selon l'accréditation des normes de conformité douanières exigées. Des quinze usines gaspésiennes, seulement cinq produisent encore et font partie du Consortium. Composée de 90% de morue fraîche en 1979, la production actuelle de la Poissonnerie de Cloridorme est maintenant plus diversifiée. On y produit approximativement 50 % de morue importée et transformée, alors que le reste de la production est constitué d'autres espèces comme le turbot, la plie et le flétan.

La vue particulière de la multitude de vigneaux de la Poissonnerie de Cloridorme est une source d'attraction qui s'affiche d'elle-même pour tous les visiteurs qui sillonnent la route 132. L'activité de séchage de la morue « à la gaspésienne » demande à être préservée et mise en valeur tant dans le patrimoine paysager que culturel.

3.2 Village en Chanson de Petite-Vallée

Le Village de Petite-Vallée, connu comme le « Village en chanson » révèle depuis plus de vingt ans le Festival en chanson et le Théâtre de la Vieille Forge.

Devenu un incontournable sur le parcours de la découverte de nouveaux créateurs de la chanson, le Festival en chanson de Petite-Vallée récolte les fruits qu'il a semés pour la promotion de la chanson francophone. Sa reconnaissance et sa notoriété s'étendent à l'échelle nationale et internationale. Chaque année, des artistes formateurs et un artiste parrain facilitent la rencontre de générations, la confrontation d'idées et la transmission de savoirs. Autour d'un concours de la relève en chanson, le Festival génère une

énergie qu'on dit unique dans la francophonie. Le Festival en chanson de Petite-Vallée, c'est plus qu'un concours ! C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de perfectionnement en compagnie de pairs, de professionnels reconnus dans l'art de transmettre leurs connaissances. C'est aussi une semaine de perfectionnement professionnel, peu importe le résultat du concours.

Le Théâtre de la Vieille Forge, qui a vu le jour à l'été 1983, a lui aussi connu un essor important. Il est reconnu par le ministère de la Culture et des Communications comme diffuseur professionnel depuis quinze ans et a développé une expertise comme producteur de spectacle en théâtre et en chanson. Actif toute l'année, sa programmation est composée d'une soixantaine de spectacles de musique et de théâtre. Membre du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ), il a été consacré Diffuseur de l'année, en 1999. Le Théâtre de la Vieille Forge est axé sur la production de spectacles semi-professionnels, la diffusion de spectacles professionnels et la formation théâtrale. Petite salle de spectacle bercée par la mer, le Théâtre de la Vieille Forge présente plus de 50 soirées culturelles pendant sa saison estivale.

Le Café de la Vieille Forge : tout en dégustant un délicieux café expresso ou une bonne bière québécoise dans un site exceptionnel, on prend contact avec un récit de l'émergence, de l'influence maritime et de l'évolution de la chanson québécoise au 20^{ième} siècle.

Le Camp Chanson : en continuité avec l'expertise développée au Festival en chanson, les organisateurs de l'événement ont décidé d'étendre leur action au-delà du concours, en inaugurant au printemps 2001, le premier camp spécialisé en chanson. Afin de garnir le coffre à outils des artistes en émergence, le Camp Chanson de Petite-Vallée a pour mission d'offrir une formation sur mesure à tous les amoureux de la chanson. Des ateliers de perfectionnement et des classes de maîtres sont offerts à la clientèle adulte et des ateliers d'initiation et de formation sont au programme pour la clientèle jeunesse de 8 à 17 ans

3.3 Projet de Développement récréotouristique Côte-Nord / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie ont exprimé, depuis plusieurs années, leur volonté de développer un lien touristique et de mettre en valeur leurs activités et attraits respectifs. À cet effet, ils ont créé, en 1988, la Corporation du lien inter-rives (CLI), organisme interrégional à but non lucratif, constitué de représentants des deux régions pour faire la promotion d'un projet de développement récréotouristique Côte-Nord/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Une première expérience a vu le jour en 1994 reliant Baie-Johan-Beetz, Havre-Saint-Pierre et l'île d'Anticosti dans la région Côte-Nord à Rivière-au-Renard en Gaspésie. Bien que les activités aient cessé en 1997, une étude de faisabilité de la liaison inter-rives déposée à la Corporation concluait notamment que :

- le potentiel de marché et de développement pour le produit est bien réel ;
- la rentabilité du service à moyen terme est envisageable ;
- le bateau utilisé pour le service (le Nordik Passeur) n'était pas adapté pour les conditions de navigation du secteur.

En août 2003, lors du dépôt d'un nouveau projet visant à relier la Côte-Nord, l'île d'Anticosti et la Gaspésie via Grande-Vallée, la CLI a reçu la confirmation de la volonté du gouvernement du Québec de soutenir le projet du lien inter-rives Grande-Vallée – Anticosti – Havre-Saint-Pierre. Ce développement doit aussi intégrer le maillage et la mise en valeur des parcs déjà existants sur les territoires de la Côte-Nord et de la Gaspésie. La Conférence des élus de la Côte-Nord (CRÉ) et a demandé une nouvelle étude à la CLI devant contenir des éléments précis enrichis de la documentation nécessaire à la consultation de partenaires privés et gouvernementaux facilitant l'organisation du financement nécessaire à la réalisation du projet. Le rapport de cette nouvelle étude devrait être déposé au printemps 2006.

3.4 Projet Village-Relais de Grande-Vallée

En 2003, le ministère des Transports a mis sur pied un comité composé d'intervenants des milieux municipal et gouvernementaux dans le but d'établir les paramètres du nouveau *Programme de reconnaissance des villages-relais*. Ce programme vise à accroître la sécurité sur le réseau routier du Québec de même que la garantie de la qualité du service tout en favorisant la découverte. Ainsi, les objectifs proposés par le Programme des villages-relais consistent à :

- assurer, à intervalle régulier, le long du réseau routier, la présence d'une offre de service de qualité aux usagers de la route ;
- reconnaître certaines municipalités offrant des services similaires aux aires de service situées aux abords des autoroutes.

Deux projets pilotes sont actuellement en cours d'évaluation au Québec, soit Danville en Estrie et Grande-Vallée en Gaspésie. La mission du village-relais sera essentiellement une mission d'accueil et pour ce faire, le village-relais doit élaborer une charte de qualité en guise d'encadrement du programme, fixant les balises d'engagement et d'implication de la municipalité, des commerçants et autres partenaires. L'évaluation du projet de Grande-Vallée a eu lieu au cours du mois de juin 2006.

3.5 Sainte-Madeleine- de-la-Rivière-Madeleine « Naturellement beau »

Avec son panorama exceptionnel qui unit mer, rivières et montagnes, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a développé depuis plusieurs années une expertise touristique permettant d'y vivre un séjour rempli d'activités de plein air pour tous les goûts. Que ce soit à la marina – endroit par excellence pour humer l'arôme du large et connaître ses gens –, ou au phare du cap Madeleine où le musée nous permet d'y découvrir son histoire, ou encore à la chute du Grand Sault de la rivière Madeleine, cette municipalité doit son charme au paysage et attrait qui y ont été mis en valeur.

Sur la rivière Madeleine, une chute nommée le Grand-Sault, d'une hauteur de 25 mètres empêchait les saumons de monter plus haut dans la rivière. En 1968, pour parvenir au-delà de ce phénomène naturel, la plus longue passe migratoire souterraine au monde a été conçue. Cette dernière, spécialement aménagée dans le roc de la montagne, emprunte un tunnel de 140 mètres de long. Les saumons franchissent maintenant avec une grande facilité cet obstacle imposant et bénéficient de toutes les fosses dont une douzaine seulement sont contingentées, les autres étant d'accès libre. Avec ses 74 fosses à saumon réparties sur environ 150 kilomètres de rivière, la Madeleine peut se glorifier d'avoir des remontées de saumons importantes durant toute la saison de pêche. (GRSQ, 2004).

3.6 Estran-Agenda 21

Comme mentionné en introduction, depuis 2001 les municipalités de l'Estran se sont regroupées – avec l'appui de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval – pour développer un projet visant la revitalisation et dynamisation du territoire dans une perspective de développement durable. Au fil des ans, ces municipalités ont posé les bases du premier « *Agenda 21* » au Québec, inspiré de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, qui eût lieu à Rio de Janeiro en juin 1992.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » (Agenda 21, chap. 28)

Tel est le premier principe énoncé par les pays signataires de la Déclaration de Rio, afin de respecter les intérêts de tous et protéger l'intégrité de l'environnement et du développement. Les domaines d'action qui constituent Agenda 21 se présentent sous quatre rubriques :

- DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES ;
- CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT ;
- RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES ;
- MOYENS D'EXÉCUTION.

Incorporé légalement en 2003 à la demande des quatre conseils municipaux, Estran-Agenda 21 s'est donné la mission suivante :

Favoriser la revitalisation sociale, économique et environnementale – par la concertation ainsi que l'éducation – par le biais de l'implantation et de l'animation d'un Plan d'action local pour le 21^{ème} siècle (Agenda 21) en Estran. Sur une toile de fond aux couleurs d'un Paysage humanisé, Estran-Agenda 21 oeuvre pour un développement humain participatif qui permet de satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures de l'Estran.

Les objectifs spécifiques inscrits dans la charte d'Estran-Agenda 21 sont les suivants :

- mettre en place un processus de réflexion collective entre les gens des communautés locales de l'Estran et les universitaires afin de favoriser

- l'émergence d'une culture de concertation, de participation et de collaboration entre les partenaires ainsi qu'un esprit d'entrepreneuriat en Estran ;
- sensibiliser, informer, mobiliser et engager les gens des communautés locales du territoire de l'Estran aux divers travaux, projets et activités d'Estran-Agenda 21 ;
 - informer les universitaires de ce qui se réalise en Estran ;
 - mobiliser en tenant compte de l'intérêt des gens du milieu de manière à permettre d'amorcer des échanges et des discussions entre les universitaires, les Estranais et Estranaises ;
 - impliquer dans une perspective de développement durable les différentes communautés d'intérêt dans l'identification des ressources du milieu, l'évaluation de leur potentiel d'exploitation et les modalités de leur mise en valeur ;
 - s'assurer d'une pérennité d'Estran-Agenda 21.

Avec la collaboration de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval, les membres et partenaires d'Estran-Agenda 21 s'activent actuellement autour de deux projets :

1. l'actuel projet pilote de Paysage humanisé de l'Estran ;
2. *l'École d'été de l'Estran sur les Agendas 21 (ÉÉEA21)* : elle est née de la pertinence de transmettre les savoir et savoir-faire issus de l'expérience et des connaissances chèrement acquises par la collaboration entre des citoyens de l'Estran et les professeurs/étudiants de différents secteurs d'activités de l'Université Laval. L'École d'été de l'Estran sur les Agendas 21 offre un cours intensif annuel d'une semaine en Estran, dont la réussite donne aux participants une attestation d'étude délivrée par la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval.

RÉFÉRENCES

Coulombe, G., 2006. *Poissonnerie de Cloridorme*. Communication personnelle.

Corporation du lien interrives, 2004. *Projet de développement récréotouristique Côte-Nord/Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine*. Non publié.

Estran-Agenda 21. 2003. *Lettres patentes*. Inspecteur général des institutions financières. p. 3

Festival en Chanson de Petite-Vallée, 2006. www.festivalenchanson.com

GRSQ, 2004. « *Guide des rivières à saumon de la Gaspésie* ». p. 16.

Nations Unies. 1992. *Développement durable : Action 21. Chapitre 28.*
/www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/

Roy, S., 2006. *Village Relais : Faire de Grande-Vallée une destination touristique*. Feuille d'information.

Les patrimoines de
l'Estran

B



4. LE PATRIMOINE NATUREL : ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ

La région de l'Estran occupe une niche écologique à la fois caractéristique de la rive nord de la péninsule gaspésienne et distinctive par la diversité des écosystèmes que l'homme a occupé de diverses manières depuis plus de 6000 ans. Cette région de la péninsule, totalement ouverte aux tempêtes, vents et embruns du Golfe – qu'on appelle assez justement La Mer –, pour mieux résister, courbe son échine côtière pour en faire un Pays de Mer, dresse ses hautes palissades rocheuses, en un Pays de Falaises et ne se laisse pénétrer que par d'étroites ouvertures qui en font, aussi, un pays de Petites Vallées au fond desquelles, climat plus doux et riches alluvions autorisent culture et confins forestiers méridionaux. Nous allons tantôt décrire le connu de la biodiversité, tantôt le suggérer quand les connaissances sont insuffisantes, de telle sorte que ce document puisse constituer un cadre de recherche à mettre en place dans la phase de Paysage humanisé projeté.

4.1 Les grandes forces qui façonnent l'écologie de ce territoire

4.1.1 Climat

Dans le climat varié du Québec, la région nord de la Gaspésie vit sous un climat relativement froid et humide qu'on qualifie de subpolaire, subhumide à saison de croissance moyenne. Mais il faudra probablement pousser un peu plus loin les investigations pour saisir l'importance de la façade maritime dans le jeu du climat régional : certainement une prolongation de la saison froide qu'on récupère par l'autre bout, en automne. Les cartes suivantes donnent une image plus précise de la situation climatique de l'Estran (Cartes 4.1 à 4.3), qu'on peut résumer de la manière suivante : un climat moins rigoureux dans les vallées et en front de mer et un climat plus froid et plus pluvieux avec l'augmentation de l'altitude.

De ces conditions climatiques découle une organisation particulière de la végétation traduite par l'appartenance à un domaine bioclimatique (MRNF, 2003). Le MRNF classe et cartographie le territoire de l'Estran dans la zone tempérée nordique, sous-zone de la forêt mélangée, domaine de la sapinière à bouleau jaune (carte 4.4 Carte des bioclimats du MRNF). Dans ce domaine, dont la côte nord de la Gaspésie en est à la limite nord – sous-domaine de l'Est –, en l'absence de perturbation forte, les stations de bonne qualité (drainage et texture du sol) sont colonisées par « ... *des peuplements mélangés de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution* » (MRNF, 2003). Plus précisément, le territoire appartient globalement à la région écologique 4h de la Côte gaspésienne (carte 4.4). Toutefois, la cartographie indique que l'arrière des municipalités appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc et à la région écologique 5h.

4.1.2 Géologie, relief et sols

La Gaspésie est certainement une des régions du Québec les plus intéressantes en terme de diversité des formations géologiques et des reliefs associés. La géologie de la Gaspésie peut difficilement se résumer en quelques mots, mais pour des fins de présentation de la biodiversité de notre région, disons que ses assises rocheuses sont de

nature exclusivement sédimentaire, c'est-à-dire formées par l'accumulation de boues et de sables, parfois de calcaire et de dolomie, dans le fond des océans il y a 540 à 450 m.a. (carte 4.5). Une de ces formations a été l'objet de beaucoup d'études. Voici ce qu'en dit M. John Riva (Riva, comm. pers., 2005) :

« Ce qui il y a d'exceptionnel dans votre région est la présence d'une puissante formation géologique qui porte le nom de Formation de Cloridorme et une grande faille régionale dite la Faille de Logan qui passe bien en arrière de Grande Vallée. On peut la voir seulement à Marsoui et près de l'Anse-aux-Griffons.

La Formation de Cloridorme a une puissance de plus de 4000 mètres. Sa base est près du village de Pointe Jaume et son sommet près de Gros Morne. Sa partie supérieure est bien exposée dans la falaise sous l'église de Grande-Vallée. Elle est composée en partie d'un grès gris-vert que les géologues appellent grauwacke. Dans cette formation on retrouve aussi toutes les structures sédimentaires associées aux flysch, ce qui a rendu la formation l'objet d'études détaillées de la part des étudiants à la maîtrise et au doctorat et des spécialistes en sédimentation marine profonde des compagnies de pétrole. Depuis quelques années, je passe une partie de l'été à étudier ses fossiles, qui sont tous des graptolites. L'âge de la formation remonte à l'Ordovicien supérieur, soit à 460-450 millions d'années.

La formation a été fortement plissée par les mouvements qui ont formé les Appalaches et, par conséquent, ses strates sont plus ou moins à la verticale ou même renversées, ce que l'on peut constater en regardant la falaise sous l'église de Grande Vallée. Tout le long de l'estran, elle est recoupée par des nombreuses failles dites de décrochement, mais avec des petits déplacements. Une de ces failles, mais à grand déplacement, passe en direction nord-sud à travers la baie de Grande Vallée. »

La nature des roches retrouvées en Estran confère aux sols qui s'y développent des propriétés chimiques et texturales riches. Les événements géologiques, plis et failles, soulèvements et affaissements, ont façonné un terrain formé de bandes de roches résistantes à l'érosion intercalées de bandes moins résistantes. L'érosion a pu ainsi sculpter un relief en crêtes et vallées allongées parallèlement à la direction des structures géologiques (cartes 4.6 et 4.7). Ces reliefs usés par l'érosion et rabotés par les glaciations sont cependant encore très accentués, particulièrement lorsqu'ils plongent abruptement dans le Golfe ou encadrent les rivières comme la Madeleine. Tout l'arrière pays peut cependant être associé à un vaste plateau incisé par des rivières qui se jettent dans le Golfe. Ces reliefs déterminent ou influencent le fonctionnement de certains facteurs écologiques tel que la circulation de l'eau, l'épaisseur et la stabilité des sols, et le climat local.

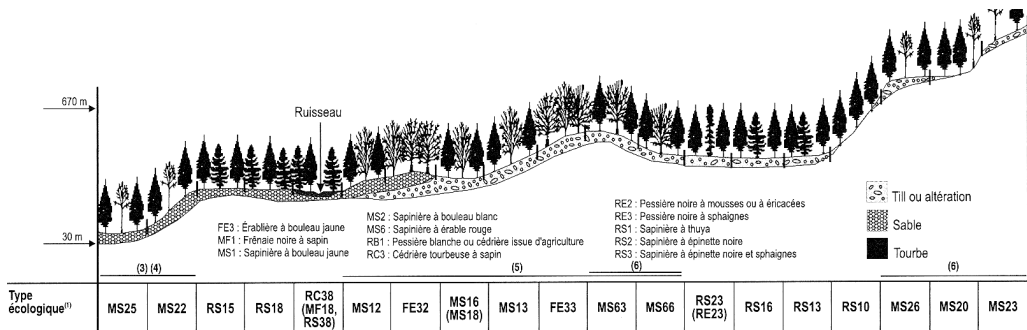


Figure 4.1 - Toposéquence des types climaciques de forêts pour la région écologique 4h (tiré de Berger et Blouin, 2004)

Variables selon le relief et l'action du passage et de la fonte des glaciers du quaternaire, les sols sont plutôt minces, limoneux, caillouteux et bien drainés sur les plateaux et versants, ou profonds, limono-argileux et imparfaitement drainés dans les fonds de vallées et les étroites plaines alluviales. En fonction de l'altitude, qui modifie le climat régional, de la géologie et de la topographie qui influencent directement le drainage des sols, la végétation forestière climacique⁶ se décline selon la toposéquence présentée à la figure 4.1 et au tableau 4.1.

Tableau 4.1 - Couverture potentielle des types de forêts dans la région écologique 4h (adapté de Berger et Blouin, 2004).

Type de forêt	Code	%
Sapinière à bouleau blanc	MS2	40
Sapinière à bouleau jaune	MS1	31
Sapinière à érable rouge	MS6	9
Érablière à bouleau jaune	FE3	5

Quant à la façade maritime, bien que nous ne disposions pas d'une bathymétrie de grande précision (carte 4.6), le relief sous-marin apparaît peu accentué, descendant selon une pente moyenne d'environ 3 %, sans rupture importante, jusqu'à des profondeurs de 300 m, atteintes à moins de 10 km de la côte. Le fond est constitué de roches sédimentaires (carte 4.8) parfois recouvertes d'une mince couche de sable et de gravier, à l'image probablement de la zone intertidale – appelée aussi zone de battement des marées, battures ou encore estran.

En résumé, ce paysage naturel se déploie en six éléments, du sud vers le nord (carte 4.9 et figures 4.2 à 4.5) :

- hauts plateaux, sommets et longs versants ;
- terrasses côtières ;
- falaises du front de mer ;
- littoral ;
- rivières et vallées ;
- mer et fonds marins.

⁶ Climacique : état théorique final stable, en absence de perturbation majeure, de l'évolution de la végétation dans un environnement écologique précis soumis à un climat régional défini.

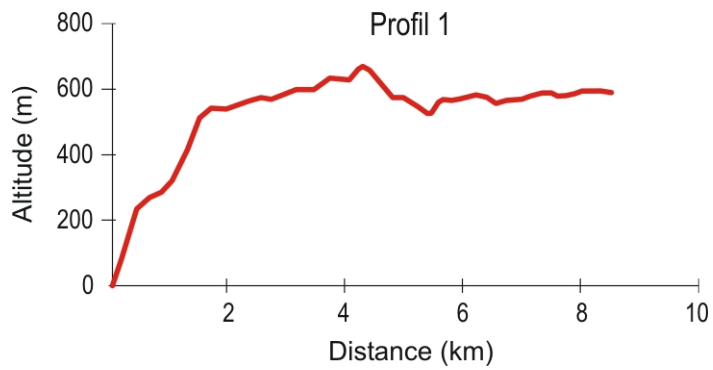


Figure 4.2 - Profil 1 : relief près de Manche d'Épée

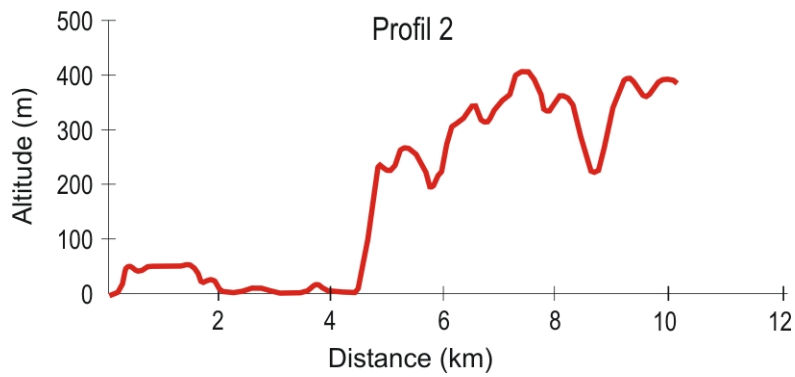


Figure 4.3 - Profil 2 : relief près de Rivière-Madeleine

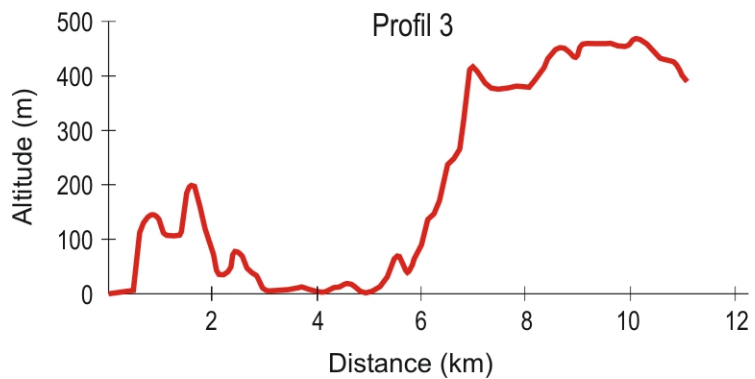


Figure 4.4 - Profil 3 : relief près de Grande-Vallée

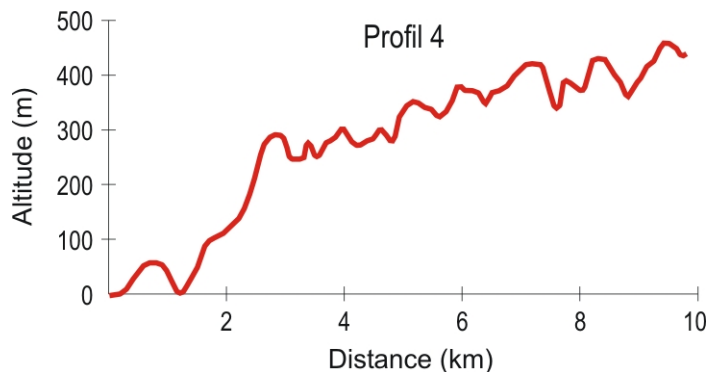


Figure 4.5 - Profil 4 : relief près de Cloridorme

Cette structure fondamentale ouvre la porte à une description un peu plus précise des grands écosystèmes, base de la biodiversité de ce pays. Pour mieux comprendre celle-ci et suivre la description écologique du territoire, nous référons le lecteur au cadre écologique de référence réalisé par le MDDEP, spécifiquement pour encadrer la connaissance de ce territoire proposé (carte 4.10).

4.2 Les grands écosystèmes

4.2.1 Hauts plateaux, sommets et longs versants

L'arrière pays est dominé par de hauts plateaux légèrement bosselés d'une altitude variant de 300 à près de 650 m derrière Manche-d'Épée. Ce plateau s'incline progressivement vers le nord comme un long versant. De cette masse rocheuse origine un système hydrographique important par le nombre de petits cours d'eau qui alimentent les rivières principales (Madeleine, Grande-Vallée). Cependant, les plans d'eau sont peu nombreux, sauf à l'ouest, derrière Manche d'Épée, et surtout à l'est, derrière Pointe-à-la-Frégate jusqu'à Saint-Yvon, là où les plis serrés du relief retiennent de nombreux petits lacs alignés parallèlement au littoral.

L'altitude engendre les conditions climatiques les plus rigoureuses du territoire. Les sols, généralement minces – moins de 1 m et plus souvent moins de 50 cm – sont bien drainés et supportent une végétation forestière typique soit de la sapinière à bouleau jaune en basse altitude, soit de la sapinière à bouleau blanc dans l'arrière pays. Dans les conditions écologiques les plus difficiles liées à une haute altitude, un mauvais drainage ou un sol pauvre, l'épinette noire peut remplacer le sapin. Ces forêts (carte 4.11 et 1.9) ont été régulièrement perturbées par les épidémies de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette – la dernière remonte à 25 ans –, la coupe, les feux et autres chablis ; ce qui donne aujourd'hui cette image de jeune forêt (63 % des peuplements ont moins de 50 ans). Ces transformations du couvert forestier ont engendré une grande proportion de forêts secondaires dominées par les feuillus intolérants (bouleau à papier et tremble) et les peuplements mélangés (les deux couvrant 41 % du territoire) et tout le cortège d'espèces pionnières de lumière : cerisiers, framboisiers, érables à épis, etc.

La faune de ces espaces forestiers est bien connue pour ce qui est des espèces prisées par les chasseurs, trappeurs et pêcheurs (originaux, gélinottes et lièvres, renards,

castors, truites) mais peut-être moins pour les autres espèces, particulièrement pour celles qui n'appartiennent pas aux mammifères (amphibiens, insectes, poissons, oiseaux). Plusieurs espèces d'oiseaux habitent ces milieux : passereaux, fringillidés et oiseaux typiques de la forêt boréale, notamment le pic à dos noir et le bruant fauve (COG, 2004).

Que ce soit en regard de la flore ou de la faune, une attention particulière devrait être apportée aux milieux peu fréquents, comme les tourbières, les affleurements et escarpements rocheux et les sites de haute altitude.

4.2.2 Terrasses côtières

Quand les plateaux ne se terminent pas directement dans la mer par des falaises abruptes ils se prolongent en une sorte de terrasse rocheuse surtout bien marquée à l'est de la rivière Grande-Vallée (Figures 4.3, 4.4). Ce « replat » étroit d'une largeur de 1 à 2 km à partir du littoral et d'une altitude de 100 à 200 m, bénéficie de conditions climatiques moins rigoureuses que sur le plateau arrière. Ce complexe écologique offre probablement un potentiel écologique plus intéressant en matière de diversité des espèces et de croissance des arbres. Plus que sur les hauts plateaux, la forêt est dominée par des peuplements de seconde venue de moins de 50 ans (cartes 1.9 et 4.11). Cependant, la grande faune ne devrait pas être très différente de celle du plateau arrière, sauf peut-être en plus grande abondance à cause de la jeunesse relative des peuplements.

4.2.3 Falaises du front de mer

Lorsque le plateau arrière ne cède pas la place à une bande de hautes terrasses il plonge de façon spectaculaire dans les eaux du golfe formant une véritable muraille difficilement accessible à la végétation arborée et à la faune régionale (figure 4.2 et 4.4). Le passage de la route a parfois isolé ces falaises de la mer, en faisant en quelque sorte des falaises mortes. Seules des espèces tant végétales qu'animales adaptées à ces milieux en perpétuelle dynamique d'érosion et d'éboulis et soumis aux vents et embruns salés peuvent s'y installer.

Une étude récente qui couvre le territoire à l'ouest de la rivière Madeleine, apporte des informations de premier ordre sur les espèces floristiques colonisant ces milieux (Tremblay, 2004). Cette étude – qui peut probablement autoriser une extrapolation à l'ensemble de l'Estran puisqu'elle a porté sur trois sites à Rivière-Madeleine (figure 4.6) – rapporte la présence de nombreuses espèces à la limite de leur aire de distribution, et d'autres plantes relevant de la liste des espèces rares.

L'étude souligne, entre autres éléments d'intérêt, la présence de tiges anciennes de fort diamètre : « *Certains individus d'Abies balsamea et de Picea glauca dépassent facilement le siècle et l'âge atteint probablement quelques centaines d'années chez certains colosses vénérables de Thuja occidentalis, Acer saccharum et Betula alleghaniensis.* » (Tremblay, 2004. p.15). Sur les parois rocheuses escarpées : « *les éléments herbacés arctiques ou arctiques-alpins qu'on y trouve sont habituellement bien développés et fleurissent abondamment.* (Tremblay, op. cit. p.18). Plus loin (p. 19), l'auteur ajoute : « *Ce sont dans les escarpements rocheux eux-mêmes, et non dans les talus d'éboulis proprement dits, que subsiste l'essentiel des taxa épibiotiques arctiques-alpins, cordillériens et endémiques qui sont à l'origine du grand intérêt*

floristique et phytogéographique et de la renommée botanique de cette région. Sont exclusivement restreintes aux parois rocheuses ou presque les espèces suivantes : *Androsace septentrionalis*, *Anemone parviflora*, *Antennaria howellii* subsp. *Gaspensis*, *Arnica lonchophylla* subsp. *Lonchophylla*, *Asplenium viride*, *Astragalus eucosmus*, *Bistorta vivipara*, *Calamagrostis purpurascens* var. *purpurascens*, *Carex petricosa* var. *misandroides*, *Carex rupestris*, *Cerastium beeringianum* subsp. *Beeringianum*, *Draba glabella*, *Dryopteris fragrans*, *Elymus trachycaulus* subsp. *Violaceus*⁷ ».

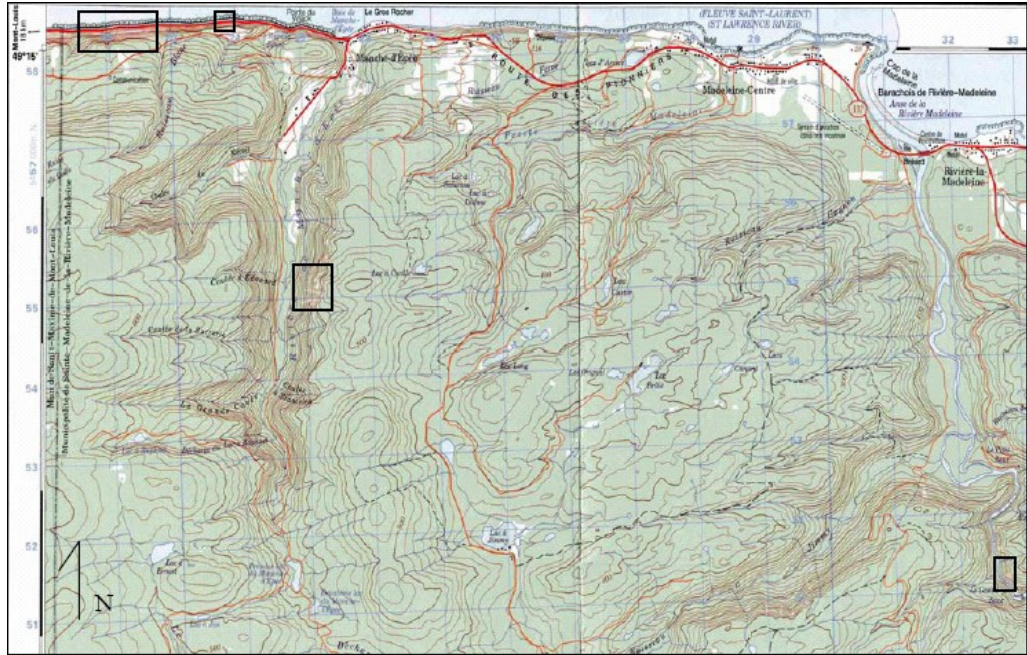


Figure 4.6 - Sites d'inventaire floristique des falaises (tiré de Tremblay, 2004)

Du côté ornithologique, si on extrapole les travaux du COG (2004), on peut supposer que le Guillemot à miroir pourrait nicher dans les fractures des falaises.

4.2.4 Réseau hydrographique, rivières et vallées

Malgré la résistance des massifs sédimentaires des structures précédentes, l'eau, comme toujours, a créé ses voies de passage en suivant failles et autres faiblesses du relief. Un réseau hydrographique bien développé s'étale sur le territoire (carte 4.12). Quatre rivières marquent et transgressent le paysage dans un axe approximativement sud-nord pour se jeter dans les eaux du golfe. Par ordre d'importance, la Madeleine – qui se range dans une classe à part par sa longueur –, la Grande-Vallée, la Petite-Vallée et enfin la Manche-d'Épée. Toutes trouvent leur origine dans le massif arrière, coulant dans le relief, la roche et les sols des plateaux décrits plus hauts. Certaines autres rivières s'écoulent vers le sud, telles la Dartmouth et la de Beaujeu, sans jamais toucher au domaine privé. Donc des eaux fraîches, limpides et oxygénées, des courants rapides et une profondeur souvent faible sur la majorité amont de leur tracé. Dans la fin

⁷ La liste contient plusieurs autres espèces

de leur parcours, leur écologie change significativement : un débit plus grand, un lit limono-argileux à limono-sableux et une course ralentie par une faible pente et plus d'espace de liberté⁸. Leurs vallées en fin de parcours ont joué un rôle central dans la colonisation et la biodiversité régionale. C'est à la marge de ces vallées et des versants que sont cantonnées les groupements végétaux les plus « méridionaux » que sont en particulier les érablières à bouleau jaune. Ces forêts constituent un patrimoine écologique peu fréquent comme le montre la carte 1.15 dressée par Lepage (2005).

Prenant sa source dans les Chics-Chocs, à quelque 100 km de son embouchure, la rivière Madeleine suit au départ un parcours géométrique, contrainte dans un relief marqué. C'est peu après sa sortie d'une longue course au fond d'une gorge que la vallée s'ouvre et que la rivière s'écoule plus paisiblement dans de larges divagations à la limite du méandre et qu'elle pénètre le territoire de l'Estran, dans la municipalité de Rivière-Madeleine (carte 4.13). Ce long segment d'une dizaine de kilomètres de vallée en U, se termine à l'entrée d'un nouveau rétrécissement qui va la faire couler de replats en rapides, de rapides en cascades et de cascades en chutes pour retrouver finalement un peu d'espace dans les derniers cinq kilomètres et se jeter en mer derrière une longue flèche littorale sableuse couverte par une végétation de prairie. Cette grande diversité d'environnement fait sans contredit de cette rivière et de sa vallée un centre d'intérêt écologique. Une forêt riche, diversifiée, couvrant des versants abrupts, des colluvions et une plaine alluviale riche, des paysages spectaculaires, une population de saumons en situation difficile (voir section 4.4), un estuaire où ses eaux douces se mélangent aux eaux du golfe, protégées par la barre sableuse, sont certaines de ses caractéristiques qu'il faudra préciser.

La Grande-Vallée (carte 4.14), beaucoup plus courte que la Madeleine, possède cependant un chevelu élaboré et dispersé à travers le haut plateau arrière. Son nom lui a probablement été attribué au regard de son dernier segment qui s'écoule dans une belle plaine alluviale qui se prêtait bien à la mise en culture.

La vallée et l'embouchure de la Petite-Vallée (carte 4.15), bien qu'étroites et courtes furent suffisantes pour retenir une colonie. Prenant sa source dans le territoire de Grande-Vallée, elle dévale le plateau arrière sur environ 4 km avant d'aborder une étroite plaine alluviale pour les derniers 4 km. Quelques saumons Atlantiques remontent annuellement cette rivière.

Enfin, la Manche-d'Épée (carte 4.16), à l'extrême ouest de l'Estran, n'a que sept kilomètres d'une course nord-sud dans une vallée quasi rectiligne qui ne s'ouvre que sur le dernier tiers et sur une faible largeur de quelque 300 m.

Du point de vue ornithologique on peut observer dans les vallées, en période de migration, plusieurs espèces de rapaces (buses, busard Saint-Martin et même faucon pèlerin) (COG, 2004).

⁸ Espace dans lequel la rivière peut divaguer au gré des saisons et des années. Peut correspondre grossièrement à la zone inondable centennale.

4.2.5 Littoral et estran⁹

Le paysage littoral (carte 4.17) est décrit comme [sub-sinueux](#), bordé en arrière plan par une falaise de schistes ou shales de fort dénivelé, occasionnellement interrompue par quelques anses (Gerardin et al., 2001).

Peu important en surface, le linéaire de l'estran court sur tout le front de mer (près de 60 km) des quatre municipalités. Le socle rocheux est généralement plat, raboté par la mer et surtout par le travail des glaces qui ne permettent pas l'installation d'une flore et d'une faune très diversifiée. Les marées semi-diurnes ont un marnage moyen d'environ 1,5 m qui s'étend sur une faible largeur (moins de 200 m) sauf dans les embouchures des rivières.

L'estran est composé de deux zones distinctes, ou étages : le supralittoral et le médiolittoral. L'étage supralittoral ou le haut de plage est rarement soumis aux marées, sauf celles d'équinoxe ou en période de tempête. Sur ces milieux de sables, graviers et galets, une végétation spécifique s'y développe, parmi laquelle on trouve les *Latyrus*, *Sedum*, et autres espèces de rivage. C'est le lieu aussi de dépôts importants (laisses) d'algues arrachées aux fonds infralittoraux (laminaires, fucus). L'étage médialittoral est cette partie de l'estran qui est découverte deux fois par jour. À cause de la physionomie très exposée du littoral, celui-ci est soumis à l'abrasion des glaces qui ne laisse pas beaucoup de milieux propices au développement de marais ni d'une végétation algale importante. Il en est de même de la faune.

« La densité de la biomasse de la flore et de la faune augmentent du haut vers le bas de l'estran. ... l'estran est colonisé par des algues filamenteuses et des littorines¹⁰ alors que les grandes algues benthiques, les balanes¹¹ et les moules ne peuvent se développer que dans les cuvettes, les anfractuosités et les parois rocheuses abritées. Par contre dans les zones abritées ..., les algues brunes (...varech) forment dans la partie inférieure de l'estran un tapis continu où viennent s'abriter en grand nombre les littorines, les moules et les gammars¹². Dans les cuvettes, ..., à la faveur de la marée haute, plusieurs invertébrés et poissons viennent s'alimenter dans ces habitats. » (Gagnon, 1998).

Du point de vue ornithologique, on serait susceptible d'observer les mêmes espèces que celles mentionnées dans le Guide des sites ornithologiques de la Gaspésie (COG, 2004) pour le secteur de Rivière-à-Claude à Gros-Morne. Citons quelques espèces d'intérêt : chez les anatidés, la macreuse noire, l'arlequin plongeur ou l'harel de kakawi ; dans les estuaires des rivières et les anses on mentionne le fou de bassan et la mouette tridactyle, mais aussi l'aigrette neigeuse ou l'ibis falcinelle.

4.2.6 Mer et fonds marins

La masse d'eau qui circule devant le territoire de l'Estran appartient au golfe du Saint-Laurent et plus précisément au chenal Laurentien. Le cadre écologique de référence du

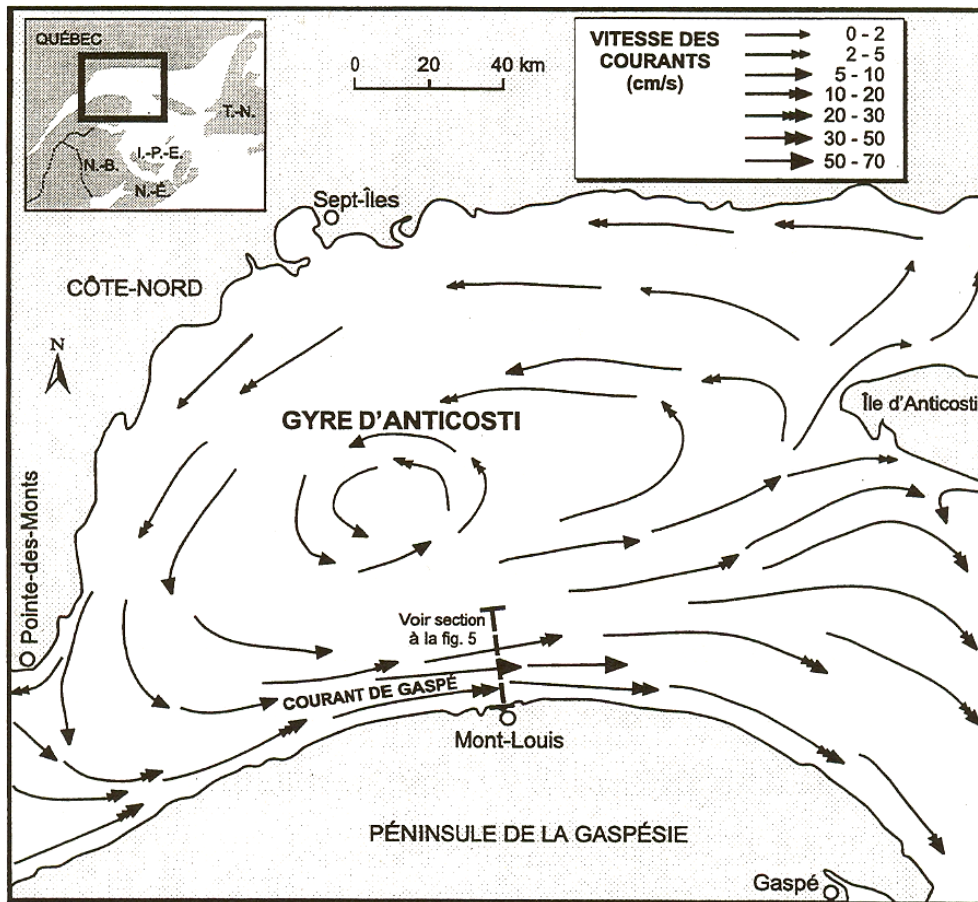
⁹ La majeure partie de cette section et de la suivante repose sur le Bilan régional-Gaspésie Nord du document du Centre Saint-Laurent (Gagnon, 1998).

¹⁰ Bigorneau

¹¹ Pouce-pied, bernicle

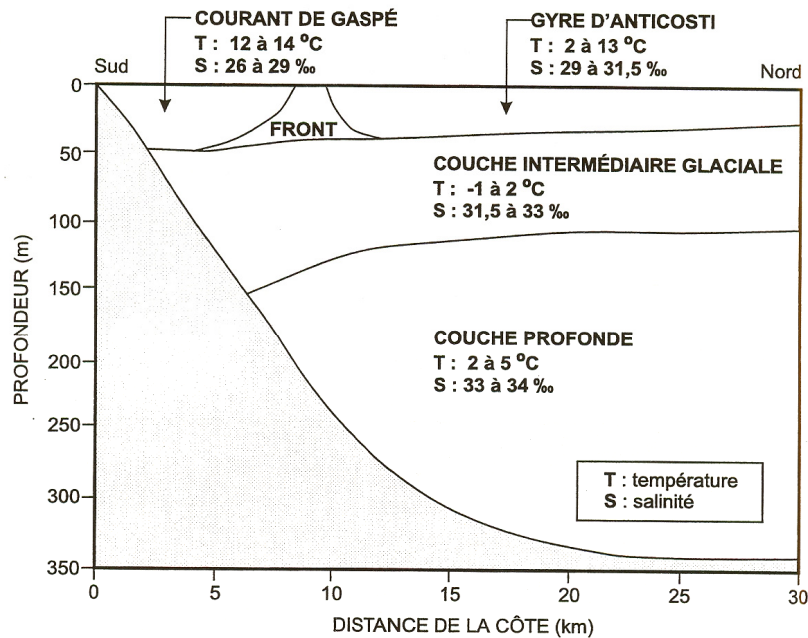
¹² Crevette d'eau douce

Québec (carte 4.18) place cette partie du Saint-Laurent dans la province naturelle Estuaire et golfe du Saint-Laurent, dans la région naturelle du Chenal laurentien et dans l'ensemble physiographique X0201 (Li et Ducruc, 1999 et Li et Lachance, 2001). Entre la rive et le fond du chenal, aucun obstacle, aucune île, mais un plan incliné continu, rocheux, parfois couvert de sable et gravier au début puis de vases sableuse ou graveleuse vers le large. Les eaux qui bordent le territoire circulent d'ouest en est dans un fort courant, le courant de Gaspé (figures 4.7 et 4.8). Ces eaux se distinguent de celles qui circulent plus au large par une plus haute température estivale (12 à 14 degrés C), une salinité moindre (26 à 29 pm) et une plus grande richesse en éléments nutritifs.



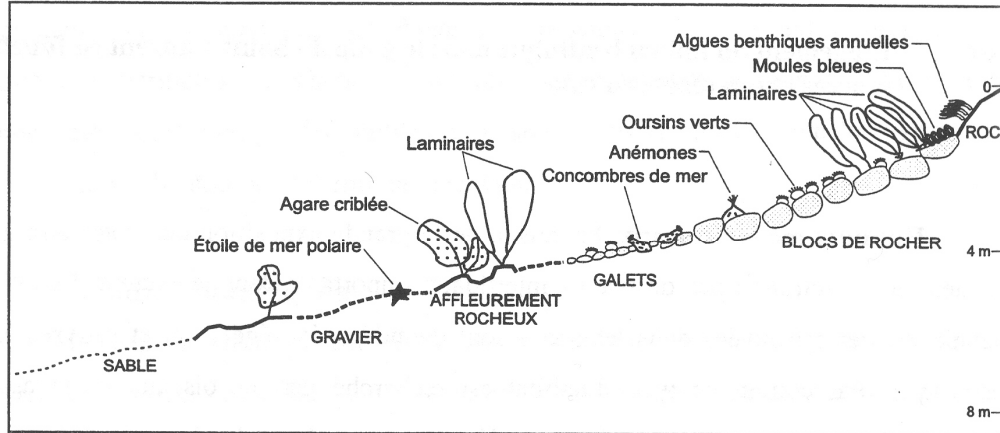
Source : Adapté de Sévigny *et al.*, 1979.

Figure 4.7 - Circulation des eaux de surface dans la nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (adapté par Gagnon, 1998)



Source : Adapté de Fortier *et al.*, 1992.

Figure 4.8 - Distribution des masses d'eau en été dans le golfe du Saint-Laurent (adapté par Gagnon, 1998)



Source : Lavergne et Himmelman, 1984.

Figure 4.9 - Toposéquence des habitats et organismes benthiques sur la côte nord de la Gaspésie

À la limite des basses eaux la séquence topographique typique des habitats et des espèces benthiques est présentée à la figure 4.9. Les herbiers de laminaires sont parmi les meilleurs habitats dans lesquels peuvent se développer de nombreuses espèces parmi lesquelles les oursins verts. Plus bas, d'autres algues comme l'Agare criblée,

protègent des populations d'holothurie¹³, de crabe commun et de buccin¹⁴. Plus en profondeur encore (15 à 25 m) vivent la mactre de Stimpson¹⁵, le couteau et le pétoncle géant. Dans les profondeurs de 30 à 50 m, plies et lycodes¹⁶ sont abondantes.

Dans ce secteur on dénombre 67 espèces d'algues marines, un millier d'espèces d'invertébrées et une centaine d'espèces de poissons (Gagnon, 1998), parmi lesquels on trouve le sébaste de l'Atlantique, la raie épineuse, la plie canadienne, la morue franche, l'esturgeon noir, l'anguille d'Amérique, la merluche blanche et le caplan. Toutes ne sont pas forcément présentes sur le front de mer des quatre municipalités, l'inventaire reste à faire.

4.3 Faune aviaire

Le territoire de l'Estran par sa façade maritime nord-côtière gaspésienne, sa topographie variée, ses falaises escarpées, ses vallées, ses collines et montagnes, lieux humides, lacs et rivières, ses microclimats et leurs terres cultivées, prairies et friches, offre à la faune aviaire un environnement varié pour tous les goûts et tous les caprices. Et les oiseaux ne s'en privent pas. « *L'écotone représenté par le point de rencontre des rivières et des eaux salées est plus important encore pour expliquer la diversité aviaire de la Gaspésie.* (COG, 2004, p. 30). Mentionnons aussi un important corridor de migration des fous de bassan.

¹³ Concombres de mer

¹⁴ Sorte de bourgot; berlicocco en Baie des Chaleurs

¹⁵ Palourde, *clam*

¹⁶ Poisson de la même famille que la lompe ou la merluche

Selon le fichier ÉPOQ (Étude des populations d'oiseaux du Québec ; EPOQ, 2005) et les archives du COG (Club des ornithologues de la Gaspésie, p.35) 341 espèces d'oiseaux ont été observées en Gaspésie sur une possibilité de 460 espèces de la liste des oiseaux du Québec établie par Denis Lepage (Lepage, 2006). L'Estran compterait 172 espèces selon le fichier ÉPOQ, auxquelles nos observations permettent d'en ajouter 8. Les espèces cibles¹⁷ de la Gaspésie que l'on retrouve spécifiquement en Estran selon le COG (2004, p 37) et le fichier ÉPOQ, sont présentées au tableau 4.2.

Tableau 4.2 - Les espèces aviaires cibles en Estran

Fou de Bassan **	<i>Goéland arctique</i> **
Arlequin plongeur **	Goéland bourgmestre **
Macreuse à front blanc **	Mouette tridactyle **
Macreuse brune **	Mergule nain **
Macreuse noire **	Guillemot à miroir **
Harelde kakawi **	Mésangeai du Canada *
Pygargue à tête blanche	Mésange à tête brune *
<i>Faucon gerfaut</i>	Bruant fauve *
Tétrras du Canada *	<i>Sizerin flammé</i> *
Aigle royal *	Bec croisé bifascié *
Merle bleu de l'Est	

Légende

Nicheurs ou migrants réguliers

* Forêt boréale ou montagne

** Milieu marin ou côtier

*** Marais arrière-littoraux

Espèces d'intérêt particulier

En gras : Espèces menacées

En italique : Nicheurs localisés ou estivants et hivernants rares au Québec, mais réguliers en Gaspésie

4.4 Habitats et espèces rares

Le barachois de la rivière Madeleine, les nombreuses érablières, le marais de Cloridorme, dit « La Commune », et les principales rivières qui se jettent dans le Golfe (Manche d'Épée, Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme) ainsi que l'estran et la mer, sont à la base de la biodiversité spontanée du territoire. Le Grand Étang – à 3 km à l'est de Cloridorme – est un site remarquable par son barachois et son lac en amont (carte 4.19).

Mais il y a aussi quelques éléments de biodiversité plus rares : Une colonie de cypripède royal et selon les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), un certain nombre de stations d'autres espèces d'intérêt (carte 4.20

¹⁷ Le guide des sites ornithologiques de la Gaspésie définit les espèces cibles comme suit : espèces représentatives de l'intérêt et de la diversité de l'avifaune gaspésienne. Cette liste a été dressée à partir des trois grands types de distinction: oiseaux se reproduisant en Gaspésie ou de passage, oiseaux inhabituels ou caractéristiques des milieux gaspésiens et enfin espèces d'oiseaux abondante ou au contraire rare et menacée (réf, p. 36).

et annexe 6), telles : *Amerorchis rotundifolia* ; *Arnica lonchophylla* subsp. *Lonchophylla* ; *Calypso bulbosa* var. *americana* ; *Dryopteris filix-mas* ; *Polystichum lonchitis* ; *Woodsia scopulina* subsp. *Laurentiana* (CDPNQ).

Il faut ajouter la présence d'une population de saumon atlantique (*Salmo salar*) dans la Madeleine ainsi que dans la Grande-Vallée¹⁸.

En effet, les conclusions générales de ce bilan (MRNF, 2006) pour toute la Gaspésie peuvent s'appliquer à la Madeleine, d'une façon cependant plus marquée :

« La saison 2005 se caractérise par des conditions de pêche difficiles en seconde moitié de saison liées à des étiages sévères en absence prolongée de précipitations dans la région ».

« La montaison totale pour les dix-sept rivières à saumon exploitées se chiffre à 12 396 saumons (1050 pour la Madeleine¹⁹), une baisse de 11 % (17 % pour la Madeleine) par rapport à 2004 mais comparable à la moyenne des cinq dernières années (-1 %) (-5 % pour la Madeleine). Cette diminution est attribuable à la baisse très significative dans la montaison de madeleineaux (-50 % versus 2004 et -36 % versus 2000-2004) (respectivement -44% et -30% pour la Madeleine) alors que la montaison de grands saumons (9 717) (693 pour la Madeleine) a connu une augmentation d'environ 15 % (10 et 18% pour la Madeleine) comparativement aux mêmes périodes.

La récolte sportive (1 848 saumons) (53 pour la Madeleine) a connu une baisse respective de 44 % et 34 % (70 et 75 % pour la Madeleine) comparativement à la saison précédente et à la période 2000-2004. La fréquentation sur les rivières en exploitation a atteint 22 857 jours-pêche (716 pour la Madeleine), soit une légère diminution comparativement à 2004 (-6 %) (-21 % pour la Madeleine). Malgré tout, ceci représente une augmentation de 6 % à la moyenne 2000-2004 (diminution de 43 % pour la Madeleine). [...] Les conditions d'étiages sévères en cours de saison expliquent en grande partie le phénomène. En fin de saison, la déposition d'oeufs associée aux 10 408 (946 pour la Madeleine) reproducteurs estimés a permis l'atteinte de 155 % (112 % pour la Madeleine) du seuil de conservation déterminé pour l'ensemble de la région. »

¹⁸ Plusieurs dizaines de saumons y ont été observés et photographiés en 2004.

¹⁹ Les ajouts en caractère normal sont de notre fait, et proviennent du tableau consacré à la rivière Madeleine du rapport du MRNF (2005).

Le MRNF a de bonnes raisons de croire qu'il y a probablement du cougouar dans la région ; il aurait été observé à Grande-Vallée²⁰. Le MRNF a d'ailleurs installé des « pièges à poil » dont les analyses ne sont pas terminées.

Enfin il faut noter que les vieilles forêts de 120 ans et plus et les vieux peuplements inéquiennes – qui pourraient être de vieilles érablières à bouleau jaune – occupent malgré tout une superficie non négligeable (environ 70 km², 12 %), d'autant plus que ces forêts sont souvent protégées par leur inaccessibilité ou leur situation en pente forte (carte 1.9).

4.5 Biodiversité anthropique

L'occupation du territoire par l'homme au cours des siècles, et plus encore depuis l'installation permanente des premiers habitants vers 1840, a modifié de façon significative la biodiversité de cette région. Le défrichement progressif du territoire pour permettre une agriculture vivrière de relative autarcie et faire place aux villages, la coupe de la forêt pour les bâtiments, puis au début du 20^{ième} siècle pour alimenter les scieries industrielles, toutes ces activités ont eues un effet majeur sur la biodiversité du milieu terrestre qui est passée en maints lieux, surtout ceux propices à l'agriculture, d'écosystèmes forestiers à écosystèmes agraires dans un paysage agroforestier. Avec ce que tout cela signifie de modifications dans les microclimats, les sols, la composition floristique, le comportement de la faune et les structures paysagères.

Trois aspects de la question méritent d'être considérés. Nous avons d'une part, les modifications plutôt quantitatives de la biodiversité induites par les activités humaines qui ont tantôt favorisé une augmentation, tantôt engendré une diminution de certaines espèces ou de certaines communautés indigènes à la région. D'autre part, il y a les modifications associées à l'introduction d'espèces étrangères au milieu naturel. Les facteurs écologiques à la base de cette biodiversité humanisée sont d'un côté les facteurs écologiques discutés en première partie comme le climat et les sols, et de l'autre, ceux qui sont déterminés par les changements radicaux du paysage et entraînant la création de nouveaux milieux et de nouveaux écotones. Enfin, l'introduction d'espèces non indigènes, particulièrement d'espèces domestiques, qui se sont adaptées aux conditions écologiques locales – ce qu'on appelle parfois la biodiversité agricole ou l'agro-biodiversité (Philipps, 2002) – concerne surtout les variétés horticoles fruitières (prunes, pommes, cerises²¹), potagères (navets, rhubarbe, ...), florales et peut-être des variétés de graminées de prairies. Y aurait-il des

²⁰ Québec, le 1 février 2005 – Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) confirme la présence de couguars (*Felis concolor*) dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale. Les efforts combinés du secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de la firme Envirotel 3000 de Sherbrooke et du Laboratoire d'écologie moléculaire et d'évolution de l'Université de Montréal rendent possible l'annonce de ces résultats. Ces deux confirmations s'ajoutent à celles du cougouar abattu accidentellement en Abitibi en 1992 et du cougouar détecté en Gaspésie (zec des Anses) en 2002, lors des premiers déploiements de la technologie Envirotel dans cette région. L'expertise génétique avait été alors fournie par la Dre Virginia Stroher de l'Université Bishop à Lennoxville.

²¹ Selon Anel (2003), il y aurait « dans la vallée de Manche-d'Épée des cerisiers qui ne poussent autrement au Québec que dans la région de Montréal ». On mentionne aussi la possibilité de trouver de vieux plans de prunier, dont certains proviendraient de Mont-Louis.

variétés animales domestiques comme des poules, lapins, vaches chevaux ? C'est à vérifier.

4.5.1 Structure paysagère

Le territoire de l'Estran, à l'origine totalement sauvage et quasi exclusivement forestier, à l'exception des marais, tourbières et autres aulnaies, a subi de profondes modifications dans les parties basses des vallées et le long de la côte, là où le relief autorisait les installations humaines. On peut distinguer plusieurs milieux anthropiques dont certains supportent une biodiversité qui mériterait qu'on s'y intéresse : noyaux villageois, prairies et cultures, friches, érablières exploitées :

- les noyaux villageois sont en soi de peu d'intérêt, si ce n'est à travers les vieux jardins et vergers et les espèces qui y croissent ou qui y sont attirés (oiseaux, petits mammifères, insectes, etc.) ;
- les prairies et cultures entretenues recèlent peut-être des espèces végétales d'intérêt, mais constituent aussi un habitat particulier pour plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux qui profitent tantôt de l'ouverture elle-même, tantôt de la lisière forestière qui offre nourriture et abri. Vieilles prairies et anciens pâturages sont peut-être des milieux d'intérêt ;
- les friches sont généralement d'une grande diversité biologique bénéficiant d'une forte dynamique d'envahissement d'espèces végétales accompagnées d'une cohorte d'espèces animales spécifiques à ces milieux abandonnés par l'agriculture ;
- les érablières à érable à sucre sont d'abord des forêts à la limite de leur aire de distribution et de croissance. Déjà à ce titre elles sont dignes de mention. Quant à celles qui sont exploitées, on peut se demander si elles ont développées une biodiversité anthropique digne d'intérêt.

4.5.2 Aménagements divers

Les rivières ont subi diverses modifications telles que barrages pour le flottage du bois et production d'électricité, passe à saumon, quais en embouchures. Certaines de ces interventions ont pu avoir un impact sur la biodiversité : montée du saumon et utilisation de niches écologiques enlevées à d'autres espèces ; développement de populations d'amphibiens à la faveur des réservoirs derrière les barrages ; installation d'espèces sur les structures des vieux quais, etc.

Aménagements portuaires, brise-lames et autres épis peuvent aussi être à la source d'une biodiversité d'origine anthropique.

L'exploitation de la forêt est ancienne dans cette région. Elle a engendré une occupation du territoire particulière dont on devrait encore aujourd'hui retrouver les traces : anciens établissements, campements, écuries et vieux chemins. Ces structures et espaces sont peut-être encore marqués par une biodiversité spécifique d'espèces rudérales qu'il faudra connaître et reconnaître.

RÉFÉRENCES

Anel, B., 2003. *Projet de valorisation du territoire rural gaspésien : Mise en évidence du potentiel agro-forestier – Diagnostic sur le secteur de l'Estran.* Université Laval/ MAPAQ/SADC/Corporation Estran-Agenda 21, Québec. Rapport non publié ; 46 p.

Anel, B., 2003. *Caractérisation des potentiels agro-forestiers de la MRC de la Haute-Gaspésie et de l'Estran.* MAPAQ/SADC/Université Laval/MRC de la Haute Gaspésie, Québec. Rapport non publié ; 53 p.

Berger, J.-P. , J. Blouin, 2004. *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4g – Côte de la baie des Chaleurs – et 4 h –Côte gaspésienne.* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt Québec.

COG, 2004. *Guide des sites ornithologiques de la Gaspésie.* Club des ornithologues de la Gaspésie. 216 p.

EPOQ, 2005. *Fichier de l'Étude des populations d'oiseaux du Québec.* Base de donnée Excel, non publiée.

Gagnon, M., 1998. *Bilan régional – Gaspésie-Nord. Zone d'intervention prioritaire 20A. Environnement Canada – région du Québec,* Conservatoire de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 75 p.

Gerardin, V., J.-P. Ducruc, P. Beauchesne, 2001. *L'environnement littoral : les segments littoraux du Saint-Laurent.* In *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent ; Environnement Canada.* www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/abiotique/segments18.html.

Leclerc, J., J.-P. Ducruc, 2001. *L'environnement aquatique : les sédiments du Saint-Laurent.* In *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent ; Environnement Canada.* <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/abiotique/sediments.html>

Lepage, A., 2005. *L'érablière estranaise : Son origine, son histoire, son écologie et son potentiel dans le cadre d'un Paysage humanisé.* Université Laval /Corporation Estran-Agenda 21, Québec. Rapport non publié ; 44 p.

Lepage, D., 2004. *Guide des sites ornithologiques de la Gaspésie,* Pabos, Club des ornithologues de la Gaspésie.

Li, T., J.-P. Ducruc, V. Gerardin, 1999. *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec.* Ministère de l'Environnement du Québec, 90 p.

Li, T., Y Lachance, 2001. *L'environnement aquatique : la régionalisation du Saint-Laurent.* In *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent ; Environnement Canada.* www.qcec.gc.ca/faune/biodiv/fr/abiotique/regionalisation.html.

MRNF, 2003. *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec.* www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp.

MRNF, 2000. *Inventaire écoforestier décennal.*

MRNF, 2006. *Bilan de la situation du saumon atlantique et son exploitation en Gaspésie en 2005.* Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Phillips, A., 2002. *Lignes directrices de gestion pour les aires protégées de catégorie V de l'UICN : Paysages terrestres et marins protégés.* UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni. Xv + 122 p.

Tremblay, B., 2004. *La flore vasculaire des talus d'éboulis et des escarpements rocheux entre Tourelle et Rivière-Madeleine, Gaspésie septentrionale.*

5. LE PATRIMOINE PAYSAGER : NATURE ET CULTURE

Les paysages de l'Estran sont une conjugaison de différentes variantes des paysages gaspésiens tels que décrits par Raoul Blanchard (1935) : « Des plateaux en deux étages, entaillés de vallées profondes et étroites, tel est le relief de la Gaspésie » (cité dans Desjardins et al., 1981, p.27). De Manche-d'Épée à Cloridorme, les hauts plateaux, les vallées qui les relient au littoral et l'interface entre la mer et ces plateaux par des terrasses plus ou moins profondes, présentent différentes configurations faisant la transition entre les paysages de la Haute-Gaspésie et ceux du littoral nord, allant de Pointe-de-la-Renommée à Cap-des-Rosiers.

Malgré cette variété de types et les nuances des configurations que prend la zone de contact entre les Appalaches et le golfe Saint-Laurent, le premier visage de l'Estran est celui du contraste entre les montagnes et la mer au sein duquel se déploie la présence humaine dans cette immensité. Tel que le résumait Ferron dans le conte « Le paysagiste » : « Tout cela et le décor, la terre renvoyée dans les montagnes, le village disposé vers la mer comme au théâtre, tout cela n'est qu'un aspect du paysage... » (Ferron, 1968). La métaphore dramatique résume également la démesure du contraste entre la force du « pays indompté » qu'évoquent les montagnes, la vulnérabilité des anses « petites et ouvertes à tout vent », les vallées encaissées où se succèdent des cascades et la présence humaine en butte à ces éléments.

Les paysages de l'Estran, tout à la fois représentatifs du littoral nord-gaspésien et uniques par leur puissance évocatrice du contraste nature-culture, présentent de nombreuses caractéristiques sur lesquelles peuvent se baser les projets d'aménagement et de mise en valeur des milieux dans une perspective de développement durable. Les sections suivantes proposent une démarche du général vers le particulier afin de caractériser ces paysages et d'identifier les éléments sensibles mis en cause dans la relation nature-culture propre à l'Estran.

5.1 La structure paysagère de base

La base des paysages de l'Estran, c'est-à-dire la structure bio-physique sur laquelle les humains projettent des valeurs culturelles, des appréciations qualitatives, de même que des caractéristiques sensibles qui permettent d'enrichir leur rapport au territoire et d'en faire des cadres de vie signifiant, est constituée des ensembles suivants : hauts plateaux, vallées, littoral et mer. La structure de ces quatre éléments de base introduit toutes sortes de nuances. Premièrement, on y trouve des hauts plateaux culminant à des altitudes variant de 400 à 700 mètres environ dont les sommets forment des plateaux pouvant couvrir quelques dizaines de kilomètres carrés. Ces hauts plateaux sont traversés par des coulées latérales qui mettent en relation les plateaux avec des fonds de vallées plus larges présentant les traits de plaines alluviales. Le piedmont de ces hauts plateaux, à partir du golfe Saint-Laurent, se compose de terrasses côtières, quelquefois enserrées par des basses collines côtières (dans le secteur des côtes de Madeleine, notamment) ou s'allongeant et se relevant de manière continue, entre Grande-Vallée et Cloridorme.

Les pentes fortes des collines, la largeur des vallées, la disposition de la topographie qui vient « fermer » les vallées près de leurs embouchures, tous ces facteurs contribuent à mettre en évidence les contrastes du paysage. Le contraste entre l'horizontalité immense du golfe et la verticalité des hauts plateaux qui clôturent les terres de l'arrière-pays résulte en des paysages spectaculaires reconnus par tous ceux qui les fréquentent. Par exemple, la route 132 serpentant dans *les côtes de Madeleine* donne l'impression de montagnes russes à partir desquelles on découvre de superbes points de vue sur le littoral. La route qui mène au Grand-Sault et qui permet d'accéder à des « points de vues extraordinaires (...) bordant des précipices vertigineux » (Rastoul, 1978, p.141) en est un autre exemple.

5.2 Les paysages « ruraux »

Cette structure contrastée modèle des paysages ruraux typiques de l'Estran. Les traits caractéristiques de ces paysages ruraux estranais sont la présence de contextes agricoles fort différents et la complémentarité avec l'exploitation des autres ressources (pêcheries et matières ligneuses).

Il existe deux contextes agricoles très différents en Estran : une agriculture localisée sur les terrasses côtières et une agriculture de vallées aux climats plus cléments et aux sols souvent de grande qualité. L'agriculture sur les terrasses maritimes émaille le parcours de la route 132 : on peut y avoir des vues plongeantes et latérales sur des espaces ouverts faisant contrepoint aux vues vers le large. Pour ce qui est de l'agriculture dans les vallées, les conditions microclimatiques et agrologiques qui y prévalent en font des paysages agricoles très valorisables en raison du caractère exceptionnel de certains phénomènes : production maraîchère et fruitière variée, production acéricole étonnamment « nordique ». De surcroît, la production agricole de subsistance a joué un rôle important dans le déploiement de l'économie agro-forestière autour des années 1870 jusqu'aux années 1930. On y aurait pratiqué l'agriculture d'appoint pour les chantiers forestiers jusque très haut sur la rivière Madeleine. Par ailleurs, c'est sur ce potentiel agricole propre aux vallées de l'Estran qu'Esdras Minville fait reposer son projet de colonisation forestière en complémentarité avec l'agriculture ou la pêche. Malgré une déprise agricole affirmée, les paysages ruraux des vallées projettent encore l'image d'une agriculture diversifiée et de son caractère vivant.

Qu'il s'agisse des paysages ruraux des terrasses côtières ou de ceux des vallées, on constate une caractéristique commune : l'échelle des pratiques agricoles et des activités humaines y est conditionnée par la question de la complémentarité avec les autres activités. En effet, cette complémentarité fait en sorte que l'agriculture s'y est d'abord développée de manière polyvalente, utilisant peu de terres tout en tirant le maximum pour le producteur lui-même. Comme la colonisation des années 1930 s'est poursuivie dans la lancée de la prédominance de l'exploitation forestière sur les autres ressources, on pourrait résumer la structuration des activités humaines sur les paysages ruraux en mettant l'accent sur la foresterie d'abord et l'agriculture et les pêches, ensuite.

Par conséquent, les paysages ruraux de l'Estran peuvent se décrire comme étant le résultat d'une mixité : agriculture, foresterie et pêche s'y cotoyant pour donner des personnalités uniques à chaque partie de l'estran. Les paysages portent les marques du

projet d'Esdras Minville : un équilibre délicat entre l'exploitation de la forêt, d'une part et l'agriculture ou les pêches, d'autre part. Cet équilibre, dans le projet de Minville, était soutenu par des critères de coordination de gestion des ressources axés sur la polyvalence et la succession saisonnière des activités dans une perspective de développement durable et ce dès la fin des années 1930.

5.3 La façade maritime

Un autre élément important des paysages de l'Estran en est la façade maritime. En effet, le contact entre les Appalaches et le golfe Saint-Laurent est évidemment une caractéristique centrale des paysages valorisés depuis longtemps. Dans le conte « Le paysagiste », Ferron résume ainsi le paysage estranais :

« C'était dans cette bonne province de Gaspésie, si théâtrale, où du sol on a fait un tas rejeté en arrière, un tas de montagnes pour s'adosser et n'en pas croire ses yeux ; voici ce que l'on voit : le ciel descendre, la mer monter et ces deux plans à l'horizon se rencontrer, formant un angle variable ; dans cet angle l'espace trouver place et bâiller. » (Ferron, 1968)

La façade maritime, verticale et imposante en certains endroits, possède quelques ouvertures : les havres naturels, les anses à l'abri des forts vents et les vallées plus fertiles et moins venteuses. Ces quelques ouvertures vers l'intérieur des plateaux gaspésiens sont autant de lieux-dits isolés les uns des autres où se sont installées de toutes petites communautés. Encore là, Ferron (1968) illustre bien l'importance vitale de ces brèches dans la façade maritime au début du conte « Chroniques de l'Anse Saint-Roch ».

« Entre le phare de la Madeleine et le port de Mont-Louis la séparation de la terre et des eaux, vu la hauteur de la falaise, est incontestable. La côte n'est abordable que par les vallées, au nombre de quatre : trois qu'on aperçoit au large, l'autre qu'on ne voit pas. » (Ferron, 1968)

Le relief de la façade maritime de l'Estran se catégorise en trois configurations typiques : le littoral de type haut-gaspésien ; les terrasses maritimes des côtes des Madeleine et de Grande-Vallée, le littoral de la côte nord. Le premier type de paysage, le littoral de type haut-gaspésien, est composé de falaises quasi continues sur plusieurs kilomètres et tombant directement sur le rivage. Le deuxième type de paysage de la façade maritime est caractérisé par des terrasses côtières étagées, enserrées par des collines ou des butons et dispersées au hasard des changements d'orientation des plis du relief. Les côtes de la Madeleine qui nous font découvrir au hasard des virages brusques des plaines agricoles encloses, sont l'archétype de ce paysage. Le troisième type de paysage de la façade maritime est fait de terrasses côtières plus continues s'élevant plus doucement vers les plateaux : un relief ressemblant au littoral plus à l'est, jusqu'à Cap-des-Rosiers.

Enfin, le rivage et l'estran proprement dit, c'est-à-dire la bande du littoral qui est découverte à marée basse, présentent des caractéristiques très importantes pour l'identité des paysages de l'Estran. En effet, les plis du relief, généralement parallèle au littoral, viennent ponctuer les rives en disposant des barres rocheuses à certaines

distances du rivage, offrant ainsi protection contre les vagues du large. Ces « écorchis », correspondant à des failles de décrochement, sont quelquefois placés en oblique par rapport à la ligne de rivage, ce qui favorise certains havres naturels : celui de Grande-Vallée et celui de Cloridorme en sont des exemples. Ces écorchis présentent des caractéristiques spectaculaires : structure géologique apparente, formes saisissant l'imagination tel le Gisant, etc.

5.4 La dynamique paysagère récente

L'humanisation des paysages de certaines sections de la frange littorale, de ceux des vallées, de même que de ceux des hauts plateaux, laisse des traces très différentes d'un endroit à l'autre :

1. le littoral présente une succession de paysages ruraux coincés entre de vastes paysages sauvages ;
2. les vallées ont chacune des personnalités contrastées en fonction des activités humaines qui s'y cotoient : à Manche-d'Épée, l'agriculture y est complémentaire à la forêt ; à Rivière-Madeleine, l'agriculture, la forêt et la pêche au saumon ; à Grande-Vallée l'agriculture, la forêt, les pêcheries ; à Petite-Vallée, la forêt, la chasse et la pêche récréatives ;
3. les hauts-plateaux présentent les traces de plusieurs décennies d'exploitation forestière.

L'évolution de chacun de ces paysages du littoral, des vallées ou des plateaux est conditionnée par la vitalité des différentes activités qui s'y déroulent. Ainsi, pour les paysages ruraux en général, on note une forte déprise agricole, mais les signes de l'agriculture sont encore visibles et laissent entrevoir une activité ayant encore une certaine vitalité.

Pour les paysages forestiers, l'Estran connaît deux situations : 1) l'exploitation forestière sur les hauts plateaux, en terres publiques et à grande échelle, laissant des marques très visibles de ses parterres de coupes et des chemins forestiers et 2) l'exploitation en terres privées dans les vallées où il y a une tradition d'exploitation des frontaux boisés : les traces de ce deuxième type de situation sont très variables. En effet, certains propriétaires ont carrément rasé leur lot tandis que d'autres n'y prélèvent que le minimum nécessaire.

Enfin, en ce qui a trait aux paysages maritimes, l'effondrement des pêches depuis le début des années 1990 a entraîné une coupure entre la population et le golfe Saint-Laurent. Les infrastructures de pêches (chafauds, quais, plans inclinés, vigneaux) qui évoquaient une solide relation entre la population estranaise et la mer, disparaissent progressivement. Il n'en subsiste plus que quelques-unes. Par ailleurs, ce paysage maritime se trouve présentement dans un processus de redéfinition puisque certaines infrastructures touristiques témoignent de transformations dans l'offre et la demande, transformations qui placent la mer au centre des attraits marquants du territoire.

RÉFÉRENCES

Desjardins, M., Y. Frenette, J. Bélanger, B. Hétu, 1999. *Histoire de la Gaspésie* (deuxième édition), Québec, Presses de l'Université Laval/Institut québécois de recherche sur la culture, 795p.

Ferron, J., 1968. *Contes*, Montréal, Éditions HMH, 1968

Rastoul, P., A. Ross, 1978. *La Gaspésie de Grosses-Roches à Gaspé – Itinéraire culturel*, Québec, Beauchemin/Éditeur officiel du Québec, 239p.

6. LE PATRIMOINE CULTUREL : D'HIER À AUJOURD'HUI

Le patrimoine culturel en Estran prend trois visages principaux : le patrimoine archéologique amérindien, le patrimoine culturel en tant que trace et témoin des différents modes d'adaptation du rapport entre les humains et la nature, dont le patrimoine identitaire et le patrimoine en tant que ressource identitaire, c'est-à-dire les caractéristiques de l'identité régionale qui permettent d'assurer la vitalité culturelle de l'Estran.

6.1 Patrimoine archéologique amérindien

Le patrimoine archéologique amérindien en Estran revêt une importance particulière pour deux raisons : d'une part, parce qu'il y a plusieurs sites qui ont déjà révélé des artefacts nombreux et diversifiés et, d'autre part, parce que ces sites et les découvertes qu'on y a faites ont permis de faire avancer les connaissances dans le domaine de la préhistoire amérindienne. Ainsi, les archéologues ont observé qu'un groupe de paléindiens avait développé une culture spécifique, propre à la Gaspésie, et que ce groupe avait développé un mode de vie reposant sur une utilisation polyvalente des ressources fauniques et marines.

Les sites archéologiques qui permettent de documenter cette période préhistorique sont situés dans les fonds de vallées. En général, ces sites se retrouvent à une altitude variant entre 20 et 45 mètres, à quelques kilomètres du littoral.

Enfin, les anses, les graves, les vallées et les portages sont des endroits qui pourraient éventuellement fournir plusieurs artefacts qui permettraient d'approfondir les connaissances relatives aux différentes périodes de l'histoire amérindienne. En effet, les liens entre les Micmacs et les Innus, bien que connus par les récits, gagneraient à être documentés, notamment par rapport aux sites de contacts entre ces deux peuples, c'est-à-dire les sites riverains permettant les rencontres et le commerce entre les deux groupes.

6.2 Patrimoine bâti et structures d'occupation du territoire

Les témoins et les traces des différents modes d'adaptation du rapport entre les humains et les milieux naturels se regroupent en trois catégories : 1) le patrimoine bâti, à savoir les bâtiments, résidences et ensembles agricoles, les moulins, les infrastructures portuaires ; 2) le patrimoine d'occupation du sol, c'est-à-dire les choix d'implantation pour les différentes activités : taille des lots, mise à profit des havres naturels, exposition au vent des vignaux ; 3) le petit patrimoine, c'est-à-dire les structures comme les glacières excavées, les vignaux, les croix de chemin, etc.

Le patrimoine bâti de l'Estran est principalement constitué de constructions vernaculaires puisant leurs racines dans les traditions de la Côte-du-Sud. On retrouve encore beaucoup d'ensembles regroupant résidence, dépendances et granges dans un très bon état d'intégrité. Ces ensembles, dont d'intéressants exemples se situent à Madeleine-Centre et à Cloridorme, témoignent de techniques de construction bien

assimilées et appliquées systématiquement. Plusieurs hypothèses font le lien entre les traditions de construction navale propres à la Côte-du-Sud et leurs applications au domaine résidentiel. L'archétype de ce transfert étant le larmier cintré que l'on retrouve sur la maison typique gaspésienne. En Estran, on peut voir un autre exemple de ce transfert par la forme particulière du clocher de l'église de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. En effet, le galbe du clocher évoquant les églises byzantines n'est pas sans rappeler les formes d'une coque de navire.

Les structures d'occupation du territoire constituent également un patrimoine important pour la région car elles témoignent d'une adaptation basée sur la complémentarité des ressources. Ainsi, l'utilisation des havres naturels pour faire sécher le poisson, comme à Cloridorme, représente un bel exemple d'adaptation des activités humaines aux meilleures conditions qu'offrent les contextes géographiques. Les caractéristiques morphologiques de ces havres naturels comme les barres rocheuses protégeant des vagues de tempête et les caps exposés qui forment des obstacles aux vents menaçants en font des sites propices aux activités complémentaires de pêche et de transformation du poisson. Un autre exemple d'adaptation des activités humaines à la morphologie des paysages est donné par le lotissement de la colonisation agroforestière dans la colonie de Grande-Vallée. L'adaptation de la taille des lots, environ la moitié moins que dans les terres de colonisation ailleurs au Québec, vient des caractéristiques géomorphologiques comme les pentes du relief.

Enfin, on retrouve encore de nombreuses traces d'un petit patrimoine, disséminé un peu partout sur le territoire. Qu'il s'agisse de dépendances comme les caveaux à légumes, les glaciers creusés dans les pentes escarpées des vallées et les hangars pour les instruments de pêches ou encore des petits sanctuaires dédiés à la Sainte-Vierge le long du chemin de la colonie de Grande-Vallée, le territoire est ponctué de ces témoins d'une culture populaire encore très vivante.

6.3 Patrimoine identitaire

Au-delà de ces patrimoines matériels, l'Estran possède un riche patrimoine identitaire, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques inhérentes à l'identité régionale qui permet d'assurer la vitalité culturelle du territoire en dépit d'une dévitalisation continue depuis plus de trente ans.

La première et la plus importante de ces caractéristiques est la solidarité entre les habitants d'un même lieu. Solidarité que Jacques Ferron attribuait au fait que c'était un pays de colonisation tardive où les gens devaient encore s'entraider pour survivre. Cette solidarité s'est construite sur une caractéristique qui tend à disparaître : la rivalité entre les communautés longtemps isolées. Rivalité qui prenait ses racines dans les conflits entre les colons sédentaires, enracinés et les pêcheurs saisonniers sans attache. La solidarité longtemps confinée dans les limites de chacune des communautés s'étend maintenant à l'ensemble de tout l'Estran.

Maintenant que tous apprennent à se connaître depuis quelques décennies, ils se découvrent des traits communs. Par exemple, toutes les communautés partagent une tradition familiale du temps des sucres, tradition très répandue au point que le Festival des sucres constitue le secret le mieux gardé de l'Estran. Autre exemple, les contes,

légendes et chansons constituent un référent culturel qui lie les communautés entre elles et qui aujourd'hui représentent la base d'un « moteur » socio-économique majeur pour la région : le Festival en Chansons de Petite-Vallée.

RÉFÉRENCES

Ferron, J., 1968. *Contes*, Montréal, Éditions HMH, 1968

Rastoul, P. et A. Ross, 1978. *La Gaspésie de Grosses-Roches à Gaspé – Itinéraire culturel*, Québec, Beauchemin/Éditeur officiel du Québec, 239p.

Benmouyal, J., 1987. *Des Paléindiens aux Iroquoiens en Gaspésie : six mille ans d'histoire*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 593p.

7. QUELQUES SITES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉS PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES GENS

En guise de conclusion de cette deuxième section portant sur les patrimoines de l'Estran, nous présentons quelques sites que les personnes et organismes consultés ont identifiés comme étant remarquables et méritant une attention spécifique, soit dans le patrimoine naturel (tableau 8.1) ou dans le patrimoine culturel (tableau 8.2) :

Tableau 7.1 - Éléments d'intérêt du patrimoine naturel et paysager

CATÉGORIES	EXEMPLES	MUNICIPALITÉ
Diversité écologique		
Boisés, forêt et autres milieux	Réserve écologique Barachois Le Grand sault Forêt sous aménagement Les petites baies (M.H.) Tourbière Faille de Logan Sites amérindiens Sentier animalier Pourvoirie Beauséjour Forêt de cèdres Le Grand-Étang (salé) La Commune (Marais) Les 15 lacs Érablières Formation de Cloridorme Territoires de chasse Littoral	Ste-Madeleine Ste-Madeleine Ste-Madeleine Ste-Madeleine Grande-Vallée Grande-Vallée Grande-Vallée Grande-Vallée Grande-Vallée Grande-Vallée Petite-Vallée Petite-Vallée & Grande-Vallée TNO de la MRC Côte-de-Gaspé Cloridorme Cloridorme Estran au complet Estran au complet Estran au complet Estran au complet
Espèces végétales	Culture de cerises sucrées de Manche d'Épée Vieux arbres fruitiers Cypripède royal, jaune, acaule	Ste-Madeleine Ste-Madeleine & Grande-Vallée Grande-Vallée
Oiseaux aquatiques	Eider à duvet Canard arlequin (Voir aussi chapitre 5.3)	Estran au complet Estran au complet
Oiseaux terrestres	Merle bleu Pic à tête rouge Pygargue à tête blanche Perdrix	Grande-Vallée Grande-Vallée Estran au complet
Mammifères	Lynx du Canada Couguar de l'Est	Estran au complet Rare
Poissons, crustacés	Homard Saumon de l'Atlantique Crabes Truites Maquereaux, hareng Caplan Bigorneaux	Ste-Madeleine Ste-Madeleine Grande-Vallée Petite-Vallée Estran au complet Estran au complet Estran au complet

Tableau 7.2 - Sites d'intérêt du patrimoine culturel

CATÉGORIES	EXEMPLES	MUNICIPALITÉS
Patrimoine culturel	Phare	Ste-Madeleine
	Marina	Ste-Madeleine
	Église clocher byzantin	Ste-Madeleine
	Maison du Dr. Ferron	Ste-Madeleine
	Centre d'interprétation de l'histoire de Madeleine	Ste-Madeleine
	Épaves « Frédérica Lanson »	Grande-Vallée
	Maison d'Albert Francoeur	Grande-Vallée
	Église au long clocher	Grande-Vallée
	Entrepôt frigorifique	Grande-Vallée
	Quai commercial et Havre	Grande-Vallée
	Parc Alexis-Caron	Grande-Vallée
	Place Esdras Minville	Grande-Vallée
	Pont Galipeau	Grande-Vallée
	Écoles	Grande-Vallée
	Cabestan	Grande-Vallée
	Marina	Petite-Vallée
	Musée	Petite-Vallée
	Village en chanson	Petite-Vallée
	Croix du Mont-Didier	Petite-Vallée
	Épaves « SS Nicoya » de 1942	Cloridorme
	Autres vestiges de la guerre (canon, torpille allemande)	Cloridorme
	Cimetière	Cloridorme
	École primaire	Cloridorme
	Magasin É. Beaudoin	Cloridorme
	Maison Clorid'art	Cloridorme
	Église en granit du nord	Cloridorme
	Port de pêche	Cloridorme
	Vigneault et chaffaud	Cloridorme
	Entrepôt frigorifique	Cloridorme
	Artisanat	Estran au complet



Le projet de paysage
humanisé de
l'Estran

C

8. DIAGNOSTIC : FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX

Comme mentionné en introduction, la concertation est le processus qu'a privilégié Estran-Agenda 21 depuis le début de ses activités en 2001. Ce processus, s'est inspiré des recommandations pour la mise en place d'un Agenda 21 local quant à la participation des gens du milieu aux décisions relatives au développement local.

Tous les organismes et personnes consultées s'entendent sur le fait que les diagnostics et les enjeux identifiés s'inscrivent dans une perspective de développement durable, avec une conception la plus globale possible visant à préserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire de l'Estran tout en maintenant ses caractéristiques naturelles et paysagères remarquables. L'étape d'élaboration du Plan de conservation permettra ultérieurement de spécifier les priorités pour le court, moyen et long terme, incluant suivis et évaluations. Considérant l'importance de ce processus dynamique, adaptatif et évolutif, il nous semble évident qu'à moyen terme, les stratégies à peine ébauchées (Annexe x) seront précisées.

C'est ainsi que de façon conjointe, les experts, les membres de la communauté et cinq comités sectoriels se sont unis pour définir les différents diagnostics :

- Éducation – Communication – Sensibilisation ;
- Eau – Terre – Écologie ;
- Culture ;
- Loisirs et Tourisme ;
- Société et Économie.

Pour chacun des thèmes, les participants en provenance de chacun des villages ayant un intérêt spécifique (affaires publiques et politiques, tourisme, éducation, forêt, etc.) ont posé un diagnostic, identifié les enjeux associés présentés ci-dessous. Ils ont aussi réfléchi à des éléments de stratégies et d'action qui sont présentés à l'annexe 7.

8.1 Société

Démographie, développement local, appartenance

Diagnostic : Le visage humain de l'Estran est en changement depuis une vingtaine d'années. Le problème le plus manifeste est de nature démographique : vieillissement et décroissance de la population. Cette diminution des forces vives met en péril le maintien des services de base (école, santé). Il s'ensuit une série de phénomènes interreliés. Par exemple, les moyens de communication et de transports de l'Estran sont délabrés ou inexistants : le poids démographique ne justifiant pas les investissements nécessaires en matière de téléphonie, de radio et de télévision, d'internet, de médias écrits, mais également en matière d'infrastructures routières ou maritimes. Par ailleurs, le capital financier n'est détenu que par 10% de la population. Dans le même ordre d'idée, la demande pour des résidences saisonnières suscite l'augmentation du prix des propriétés. Tous ces problèmes demandent des solutions urgentes, mais les expériences passées en matière de projets de développement ou de diversification économique incitent les Estranais à la méfiance envers toutes solutions de type « clé en main ».

Jusqu'à récemment, les projets d'intérêt communautaire qui visaient à proposer des solutions à ces problèmes ont toujours été développés village par village plutôt que par territoire, entretenant ainsi la compétition entre les villages. Depuis quelques années, plusieurs organismes et institutions comme le CLSC, la Caisse populaire, le journal local et la télé communautaire ont contribué à développer le sentiment d'appartenance à l'Estran. Aujourd'hui, les Estranais veulent exercer un pouvoir réel dans les prises de décisions qui concernent le développement durable local.

Enjeux : L'enjeu soulevé par la participation des citoyens, des organismes et des institutions locales et régionales à la définition de projets structurants est, ni plus ni moins, celui de la survie des quatre communautés qui forment l'Estran.

8.2 Biodiversité

8.2.1 Biodiversité générale

Diagnostic : A priori, compte tenu de la diversité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, il existe une grande biodiversité. Cette biodiversité est mal connue, particulièrement en mer. Il y a modification importante des écosystèmes forestiers, mais l'impact sur la biodiversité est mal documenté et par conséquent, les mesures de conservation peu développées. Quelques personnes natives de la région possèdent une connaissance fine de cette biodiversité. On constate une grande sensibilité individuelle face à la conservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel, mais peu d'actions collectives de prévention.

Enjeux : On ne protège que ce qu'on aime, que ce qu'on connaît. Plusieurs erreurs d'usage et d'aménagement du territoire entraînent une perte non seulement d'espèces, mais aussi d'écosystèmes, perte qui souvent implique des coûts de restauration non négligeables : la qualité de vie dépend souvent de la qualité de l'environnement.

8.2.2 Érablières

Diagnostic : À la limite nord du domaine de la sapinière à bouleau jaune on retrouve les *dernières érablières* retranchées dans le fond de vallées. Malgré des conditions climatiques généralement rudes, les peuplements sont fréquents mais vulnérables. La biodiversité de ces forêts est-elle réduite par des pratiques inadaptées ? Les qualités technologiques sont peu connues (érable piqué ; bois d'œuvre) et les qualités gustatives (produits du terroirs) non caractérisées. Pour les érablières en terres publiques, il existe un moratoire sur les permis du MRNF (impossible de louer une érablière, sauf pour les producteurs qui ont plus de 1500 entailles). L'érablière fait partie de la culture et de la tradition régionale, qui se manifeste par un festival des sucres.

Enjeux : La diminution des espèces dans les érablières, si tel est le cas, peut amener petit à petit à l'appauvrissement de cet écosystème déjà fragile, et peut-être à sa disparition. Il en est de même de mauvais traitements sylvicoles. Une économie régionale basée sur les valeurs paysagères, écologiques et acéricoles portées par les érablières est un apport complémentaire à ne pas négliger.

8.2.3 *Rivières*

Diagnostic : L'effet des infrastructures (ex. : assainissement des eaux résiduelles domestiques de Grande-Vallée) de même que la quasi disparition des activités de pêche commerciale sur les segments estuariens résultent en une pollution nettement réduite. Grande-Vallée, Rivière-Madeleine et Manche-d'Épée subissent régulièrement des inondations dues, probablement, à des comblements des bassins de rétention que sont les milieux humides, les bras morts et les méandres, à l'urbanisation, et à toute obstruction à la libre circulation de l'eau. Un déboisement mal contrôlé des bassins versants, un réseau routier (ponts et emprises) et les changements climatiques pourraient aussi avoir un impact sur l'intégrité des cours d'eau. Des problèmes d'érosion localisée ont été constatés. Ces problèmes sont probablement plus importants quand ils se situent en zone estuarienne puisque ce sont les zones de forte concentration urbaine.

Enjeux : Les enjeux liés à la qualité hydrologique et biologique des rivières sont nombreux : les inondations peuvent affecter la sécurité publique, les dommages aux infrastructures et aux bâtiments, la production agricole ou encore l'alimentation en eau potable. Du point de vue de la biodiversité, la perte d'habitats et de frayères affectent directement la vie aquatique jusqu'à faire disparaître certaines espèces de lieux habituellement fréquentés

8.2.4 *Population de saumon*

Diagnostic : Selon les responsables de la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) la population de saumon est en légère progression depuis 3-4 ans, quoique le rapport de Faune Québec laisse entendre que la situation est plus difficile pour la rivière Madeleine que pour les autres grandes rivières gaspésiennes . Quel a été l'effet de la passe migratoire de la rivière Madeleine sur la population de saumon et sur les autres espèces. Le retour à une eau de meilleure qualité dans la rivière Grande-Vallée favorisera sans doute un accroissement de la montaison. Les pêcheurs locaux ont-ils un accès de pêche suffisant ? Ne pas oublier que la situation du saumon ne s'explique pas que par des facteurs locaux, ni régionaux : c'est un problème mondial.

Enjeux : Les enjeux associés à des populations de saumon dynamiques sont tant économiques par le bon fonctionnement de la ZEC et des activités touristiques connexes, qu'écologiques puisque le saumon ne vit que dans des rivières de bonne qualité biologique, et sociaux pour la pêche locale et les emplois fournis.

8.2.5 *Biodiversité anthropique*

Diagnostic : Il faut associer cette question au diagnostic posé plus loin sur l'agriculture, dans lequel on constate la fermeture progressive des terres agricoles avec des conséquences sur la biodiversité de ces milieux : disparition d'oiseaux et de petits mammifères champêtres, modification de la flore des pâturages et autres prairies. Enfin, on note une grande méconnaissance de l'agri-biodiversité, c'est-à-dire de la diversité des espèces cultivées anciennes.

Enjeux : Enjeu majeur des points de vue de la biodiversité anthropique et des paysages ruraux. Les valeurs paysagères offrent un cadre de vie auxquels les estrannais sont attachés et un jour il sera peut-être trop tard pour revenir en arrière. Par ailleurs, les espèces horticoles qui peuvent exister en Estran pourraient être une source d'activité agricole de type produits du terroir et sont partie intégrante de l'agri-biodiversité du Québec.

8.2.6 *Espèces et écosystèmes rares*

Diagnostic : À l'extérieur de la réserve écologique Manche-d'Épée, plusieurs espèces et écosystèmes rares occupent le territoire (cf section 5.4). Les espèces floristiques rares, répertoriées au Centre de données sur la patrimoine naturel du Québec du MDDEP, ne bénéficient d'aucune protection particulière et risquent donc de disparaître sans crier gare. Un manque de connaissance ne permet pas de statuer sur d'autres espèces animales, comme le cougar.

Enjeux : La disparition d'espèces rares, voire menacées, constitue une perte souvent irremplaçable pour le patrimoine écologique, non seulement de la Gaspésie, ou encore du Québec, mais aussi pour la planète. Il faut aussi voir un enjeu scientifique dans la conservation de ces espèces.

8.3 Aires protégées

8.3.1 *Réserve écologique de Manche d'Épée*

Diagnostic : La *réserve écologique* Manche-d'Épée, est l'aire protégée de plus haut niveau dans les catégories québécoises. Quoique sa localisation au fond de la vallée de la rivière Manche-d'Épée la protège virtuellement de visites non désirées, on peut soupçonner qu'elle ne bénéficie pas de tous les soins nécessaires, tout au moins d'un suivi attentif. Par ailleurs, son intérêt scientifique pourrait être mis en valeur et servir des objectifs pédagogiques et de recherche.

Enjeux : L'enjeu principal autour de cette réserve écologique nous paraît être de nature conservatoire et scientifique, par le rôle de témoin que cette aire protégée pourrait jouer dans un suivi de l'état des érablières régionales. Cette réserve a aussi un rôle pédagogique à exploiter. Il y aurait donc lieu de bien l'insérer dans le projet de Paysage humanisé.

8.3.2 *Propriétés foncières et potentiel de conservation*

Diagnostic : Plusieurs propriétaires fonciers ainsi que les propriétés municipales pourraient être intéressés à la conservation volontaire, mais ne connaissent pas les programmes d'appui. Il y a de forts potentiels d'aménagement durable et de conservation dans de grandes propriétés privées. Le sujet n'a cependant pas encore été discuté avec les responsables et propriétaires.

Enjeux : La conservation volontaire est une approche de conservation nouvelle qui fait appel aux propriétaires d'espaces naturels désireux de faire reconnaître leurs efforts de protection de la nature tout en étant financièrement aidé par l'État. C'est un atout

important dans un projet global de conservation de la biodiversité et des paysages dont qu'on ne peut négliger.

8.4 Paysages

Patrimoine paysager

Diagnostic : Le patrimoine paysager de l'Estran le long du littoral et même dans les vallées est toujours remarquable. Pourtant il est menacé : fermeture du paysage par le retour à la forêt, fermeture des percées visuelles sur la mer, fragmentation par le bâti, faiblesse des règles d'urbanisme, déboisement parfois inapproprié et éparpillement anarchique des constructions (mitage). Les interventions forestières sont visibles à quelques kilomètres à l'intérieur des terres et à quelques endroits le long du littoral. Enfin, la façade maritime de l'Estran offre de grands potentiels, mais est actuellement sous valorisée, tant d'un point de vue naturel, que culturel ou paysager, depuis la quasi disparition des activités de pêche. La tradition de vie en mer est en train de disparaître. La façade maritime est soumise depuis quelque temps à des pressions de villégiature et d'acquisition de propriétés.

Enjeux : Les enjeux paysagers sont nombreux. Ils concernent en premier lieu la qualité de vie des habitants de l'Estran qui voient petit à petit leurs paysages quotidiens se transformer en moins bien ou disparaître. Ces enjeux portent aussi sur l'économie régionale par l'importance que le touriste accorde à la beauté des paysages gaspésiens. Un paysage dévalué ne retiendra pas le touriste.

8.5 Ressources naturelles

8.5.1 Pêche en mer

Diagnostic : L'Estran, comme la Gaspésie en général, a subi un très fort déclin de la pêche découlant d'une mauvaise gestion de la ressource. Cela a entraîné une chute brutale de ce secteur d'activité et une désaffection des structures. Malgré ça, des ports et zones de débarquement sont encore actifs. À Cloridorme, il y a 10 capitaines propriétaires et 38 hommes de pont. On note un manque d'intégration exploitation/transformation.

Enjeux : La mer est une des grandes ressources de l'environnement gaspésien. De sa mise en valeur et de sa réappropriation dépendent qualité de vie, tourisme et économie. Quoique les enjeux liés aux activités de pêche en mer soient avant tout de nature économique, ils concernent aussi les dimensions sociales et culturelles.

8.5.2 Agriculture

Diagnostic : Il y a un potentiel agricole, mais le déclin de l'agriculture est marqué par des friches importantes, l'abandon pur et simple par manque de relève, un faible remembrement ; l'accessibilité difficile pour acquérir des terres de même que pour la location avec des baux de moyen terme. Une image négative de l'agriculture prévaut dû au faible marché et au manque d'appui technique et financier. Enfin, le développement résidentiel gruge également les terres avec un potentiel agricole.

Enjeux : Cette déprise agricole met en jeu le développement économique local en négligeant un élément d'enrichissement et de stabilité des emplois. D'autre part il y a deux enjeux majeurs liés au laisser faire en la matière : le maintien d'un environnement paysager diversifié et de qualité et surtout le maintien d'une biodiversité anthropique, à la base même du statut de Paysage humanisé. En un mot la disparition de la pratique agricole – tendance observée – met en péril la notion même de paysage humanisé.

8.5.3 Forêt

Diagnostic : Les terres publiques en Estran sont essentiellement forestières et occupent une superficie non négligeable dans les municipalités. La gestion des terres publiques et l'aménagement est sous la responsabilité du MRNF. Il est reconnu que la forêt de l'Estran, comme la forêt gaspésienne en général, nécessite un vigoureux coup de barre : La mise en œuvre du rapport Coulombe est un espoir pour les nombreux travailleurs forestiers. Quant à la forêt privée, un diagnostic est à faire à partir des travaux menés par l'Agence forestière Gaspésie-les-Îles (???) La biodiversité de ces espaces forestiers est encore mal connue.

Enjeux : La forêt est aujourd'hui un des plus grands enjeux économiques de la région. Le projet de paysage humanisé de l'Estran considère que cette ressource est stratégique, grâce à tout ce qu'elle apporte de produits commerciaux et d'activités économiques ou non (chasse et pêche, promenade, paysage, produits non-ligneux).

8.5.4 Mines

Diagnostic : La géologie de l'Estran présente de nombreux potentiels (pétrole et gaz ; argiles alumineuses). Une prospection intensive se poursuit actuellement derrière Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

Enjeux : L'exploitation éventuelle de ces ressources naturelles minières constituent, sans contredit, un potentiel économique pour la région. Cependant il faudra que les modalités d'extraction et de restauration des sites à la fin de l'exploitation se réalisent de manière compatible avec les valeurs de la société qui habite autour.

8.6 Culture

8.6.1 Archéologie et culture amérindienne

Diagnostic : Il n'y a pas de politique de protection des sites recensés et inventoriés d'occupation autochtone dont l'histoire remonte à près de 8000 ans. Cela s'explique par le fait que la population en général n'est pas informée ni sensibilisée à la présence de ces sites patrimoniaux. En conséquence, ceux-ci peuvent être menacés de disparition.

Enjeux : La perte de ces témoins de la préhistoire gaspésienne est inacceptable et mettrait en jeu la capacité de reconnaître une partie importante de l'identité régionale. La mémoire de l'occupation de l'espace est fondamentale dans un bon aménagement du territoire. Ces sites constituent une richesse culturelle unique pour l'Estran.

8.6.2 Patrimoine culturel bâti

Diagnostic : Le patrimoine culturel (grand et petit : bâtiments, quais, croix de chemin) est peu mis en valeur. Il en est de même par rapport au patrimoine oral, à la toponymie et aux savoir-faire ancestraux. Quelques personnes natives de la région ont cependant une connaissance fine de ce patrimoine dont il faudra se servir.

Enjeux : Au même titre que le patrimoine archéologique, le patrimoine historique doit être la fierté d'un pays et doit servir à renforcer les racines des résidents. La connaissance, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont donc un enjeu crucial tant d'un point de vue culturel que social et économique.

8.6.3 Vie culturelle

Diagnostic : La vie culturelle en Estran est riche. Elle soutient surtout les arts de la scène et est bien représentée par le Village en Chanson de Petite-Vallée. Cette caractéristique est ancrée dans les familles de même que dans l'éducation formelle par le projet éducatif de l'école secondaire. D'autre part, les arts visuels et l'artisanat local sont présents dans l'Estran mais moins mis en valeur. De plus, la vie culturelle semble dormir en hiver, trop dépendante de l'activité touristique.

Enjeux : Le maintien d'une vie culturelle est d'abord essentiel à la qualité de vie des résidents. C'est aussi un moteur économique important, non seulement pour Petite-Vallée, mais pour tout l'Estran. Le maintien de ces activités est donc un enjeu pour l'Estran.

8.7 Tourisme et loisirs en nature

8.7.1 Tourisme et infrastructures

Diagnostic : Les gens de l'Estran sont de plus en plus conscients de l'importance du tourisme comme alternative aux activités économiques traditionnelles et les touristes se montrent toujours intéressés à rencontrer et mieux connaître les gens de l'Estran. Toutefois, il existe une sous-valorisation du savoir local, de même que des caractéristiques spécifiques à l'Estran. Ainsi, le touriste passe, mais s'arrête peu, si ce n'est que pour des événements précis, comme celui du Festival en Chanson de Petite Vallée. Pourtant, les infrastructures touristiques de l'Estran sont variées et de qualité. Cependant, il y aurait besoin de formation vis-à-vis de la qualité des services et des produits. L'Estran a un potentiel pour beaucoup d'activités touristiques estivales et hivernales, mais actuellement il y a peu de synergie entre les actions de promotion et d'offres touristiques pour chacune de ces activités. La concertation pour fédérer les forces touristiques de l'Estran n'en est qu'à ses débuts.

Enjeux : Le tourisme, par un bon aménagement des ressources et des infrastructures, doit être considéré comme une ressource renouvelable de grand intérêt économique. C'est un atout majeur pour le maintien d'activités secondaires et tertiaires.

8.7.2 *Activités en nature*

Diagnostic : Les activités en nature sont très importantes pour les Estranais : la chasse, la pêche, la motoneige et la navigation récréative sont les activités privilégiées. Pour chacune d'entre elles, on constate des problématiques spécifiques. De manière générale, on constate des problèmes de coordination entre les organismes promoteurs de ces activités et les différents paliers décisionnels. Problèmes de coordination qui font que chaque activité n'est pas développée de manière optimale et à la mesure des très grands potentiels qu'offre le territoire.

Enjeux : Les activités en nature, par un bon aménagement des ressources et des infrastructures, doivent être considérées comme une plus-value au plan de la qualité de vie. C'est un atout majeur pour le maintien d'une population active et en santé.

9. VISION DU PROJET : PERSPECTIVE DE LONG TERME ET PRIORITÉS : À QUOI RESSEMBLERA LE TERRITOIRE DANS 25 ANS

La volonté que manifeste l'Estran en vue de l'obtention d'un statut de Paysage humanisé est sous-tendue par une vision de faire de ce coin de pays un lieu où il sera encore meilleur de vivre. Sur le plan de la gouvernance, les actions menées vont non seulement intégrer les préoccupations environnementales mais également appuyer le développement économique. Les estranais seront au fait des valeurs de protection de l'environnement, de solidarité et de démocratie participative (concertation permanente et participation des individus aux affaires d'intérêt public).

Autrement dit, depuis 2001, les habitants de l'Estran projettent de plus en plus une vision du développement durable qui, d'ici 25 ans, va harmoniser à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la prévention environnementale. La Vision de l'Estran a été développée à partir d'éléments recueillis en concertation auprès de représentants d'organismes, institutions et citoyens de chacune des quatre municipalités.

Cette vision sera très bientôt présentée à d'autres acteurs clés qui n'ont pu être rencontrés.

9.1 Limites territoriales du projet

Les limites territoriales d'un Paysage humanisé sont d'une grande importance. Elles doivent être avant tout cohérentes avec les objectifs que se donnera le statut final, de telle sorte d'éviter d'engendrer trop facilement des conflits d'intérêt en aménagement du territoire et gestion des ressources. Les limites doivent également être facilement repérables, en les basant sur des traits géographiques ou écologiques marquants, ou encore en suivant des limites d'infrastructures visibles. Pour l'instant, afin de permettre une analyse complète des potentiels et contraintes de gestion du Paysage humanisé, le projet ici présenté couvre la totalité du territoire des quatre municipalités ainsi qu'une bande maritime raisonnable mais difficile à préciser.

9.2 Une vision intégrée société/nature/culture/économie

En 2025, l'Estran est un territoire remarqué pour ses patrimoines naturel, paysager et culturel, gérés par ses habitants et bénéficiant tant à ses résidents qu'à ses visiteurs ; dans un mouvement confiant vers l'avenir, qui valorise le passé, le présent et les générations futures.

Sur le plan social, l'Estran est demeuré le havre de paix et de sécurité de toujours, imprégné de la typique joie de vivre de ses habitants. L'évolution dynamique du milieu, son ouverture et sa capacité d'adaptation dans un constant souci d'amélioration de la qualité de vie, font de l'Estran un territoire recherché. En effet, depuis le début du 21^{ème} siècle, une solidarité accrue grâce aux valeurs traditionnelles (famille, entraide, sentiment d'appartenance et accueil) a permis d'atteindre les objectifs de maintien et même de croissance de la population dans une composition démographique diversifiée. Les services publics et des activités communautaires variées –culturelles, sportives et

de loisirs, – fonctionnent de façon optimale pour tous à l'intérieur de l'Estran. Graduellement, les estranais d'adoption et d'origine se sont forgés une nouvelle identité territoriale pluraliste.

En Estran est née une forme d'éducation originale – reconnue par l'État –, démocratique et continue, basée sur la « générativité », c'est-à-dire la participation active des aînés dans la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être aux jeunes. Les savoirs ainsi transmis rendent les générations montantes aptes à vivre en harmonie sur les plans social, économique et environnemental, tant en Estran qu'à l'extérieur.

L'économie, désormais florissante, de l'Estran est de plus en plus basée sur des modèles collectives (ex. : coopératives) offrant des emplois valorisants et équitables dans un développement durable.

L'éloignement est perçu comme un atout pour le développement des activités économiques, familiales et sociales à l'intérieur des limites territoriales. Les communications ont permis de « rapprocher virtuellement » l'Estran des grands centres urbains par l'accès à l'information et à la formation « à distance », minimisant de ce fait l'exode de la population active. L'équilibre économie–société– environnement permet l'épanouissement personnel dans toutes ces dimensions (les gens « travaillent pour vivre » plutôt que « vivent pour travailler »).

À partir d'un programme intensif et continu d'éducation et de sensibilisation de la population et de ses visiteurs, la planification d'actions, d'exploitation, d'aménagement et de conservation ont permis non seulement de préserver mais également de mettre en valeur le caractère remarquable des patrimoines naturel – terrestre et maritime – et culturels de l'Estran.

Les Estranais sont maintenant sensibles à la conservation de la nature et ont adopté des modes de gestion innovateurs en matière d'agriculture, d'acériculture, de foresterie privée, de gestion des milieux humides, des lacs et des rivières, de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages.

9.3 Orientations de conservation de la biodiversité

La biodiversité dépend de quelques facteurs clés dont on doit se préoccuper. Il faut s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins et du maintien des activités humaines ayant engendré une biodiversité d'intérêt. Ces deux conditions passent par des pratiques d'aménagement du territoire et de gestion des ressources durables. Les orientations principales données au projet de Paysage humanisé au sujet de la biodiversité s'inspirent des objectifs de la Convention de la conservation de la biodiversité pour 2010

9.3.1 Agriculture

La consolidation de quelque 300 ha de terres agricoles disponibles - par le biais de programmes d'encouragement et de support - est essentielle pour la biodiversité, les paysages et l'économie des producteurs. Un échec dans ce domaine affectera profondément non seulement la biodiversité de l'Estran et ses paysages, mais aussi la

qualité de vie des citoyens. La fermeture des paysages des zones agricoles par les friches et les forêts secondaires enlèvera un cachet propre aux vallées de l'Estran.

Une politique agricole qui s'appuiera sur un diagnostic lucide, et mènera à des propositions réalistes et des projets innovateurs.

9.3.2 Érablières

Les érablières de l'Estran offrent un potentiel original et durable au point de vue de la biodiversité, des paysages, des produits du terroir, du bois d'ébénisterie haut de gamme (érable piqué), tous potentiels aptes à maintenir la diversité de l'économie régionale. On connaît mal l'état sanitaire, les caractéristiques forestières et les traitements qui y sont appliqués. Ce grand patrimoine naturel – et culturel – mérite d'être entretenu, maintenu et agrandi, amélioré et peut-être parfois restauré par une sylviculture et une acériculture adaptées appuyées par des programmes adaptés et adéquats.

D'une politique des érablières de l'Estran découlera un cadre d'aménagement et de mise en valeur et un plan d'action adéquat.

9.3.4 Rivières, lacs et milieux humides

La biodiversité des milieux humides de l'Estran repose sur quelques grandes rivières et un réseau hydrographique bien développé. Les segments en amont de ces rivières sont situés en zone forestière dans laquelle un aménagement forestier temporellement intensif et spatialement extensif a cours, tandis qu'en aval ce sont les pressions liées à l'urbanisation qui sont à considérer. La protection des rivières et la conservation de leur biodiversité passe d'abord par de bonnes pratiques forestières déjà en place à travers les normes d'intervention du MRNF, auxquelles devrait se superposer une philosophie du bassin versant. En milieu ouvert et habité, en aval des principales rivières, une gestion des cours d'eau respectueuse de leur hydrologie et de leur dynamique devrait présider aux interventions d'urbanisme. Enfin, la mise en valeur des estuaires fera ressortir les paramètres d'une gestion éclairée de ces traits du paysage qui ont souvent présidé au développement des villages. Elle s'engagera vers des relations homme/nature plus harmonieuses qui atténueront les problèmes actuels de pollution, d'inondation, de sécurité publique et de coûts de traitement. En outre, la faune – et la flore – qui habite ces cours d'eau, et particulièrement, mais pas seulement, les populations de salmonidés, sera le premier bénéficiaire d'une saine politique de gestion et d'aménagement.

L'ensemble des préoccupations hydrobiologiques sera considéré dans une politique et un plan d'action spécifiques aux hydrosystèmes de l'Estran.

9.3.5 Biodiversité anthropique

La biodiversité engendrée par l'homme agriculteur va de concert avec la poursuite des activités agricoles (voir orientation Agriculture) au sens strict du terme, ainsi que par le maintien et le renforcement de la conservation des espèces anciennes dans les vergers et jardins.

Le projet de *Paysage humanisé* de l'Estran entend inventorier cette « agro-diversité » et rechercher les moyens de la conserver.

9.3.6 Écosystèmes et espèces rares

Plusieurs espèces floristiques et quelques espèces animales ont été identifiées et dans le cas des plantes, localisées.

Les meilleurs outils disponibles seront envisagés pour protéger ces sites et espèces.

9.3.7 Amélioration du niveau de protection

Le territoire de l'Estran comporte peu d'aires protégées. La plus importante et la meilleure est la réserve écologique Manche-d'Épée. Viennent ensuite une partie d'aire de confinement du Cerf de Virginie et une étroite bande riveraine de 60 m de part et d'autre de la rivière à saumon de la Madeleine.

Des priorités de conservation seront établies en regard des particularités de la biodiversité de l'Estran en faisant appel à tous les outils disponibles, dont particulièrement ceux de la conservation volontaire.

9.4 Orientations concernant le paysage

L'analyse du paysage de l'Estran établit deux constats : d'une part un paysage remarquable découlant d'une combinaison de la géographie (plateaux, vallées, falaises, littoral et mer) et des pratiques humaines (agriculture des fonds de vallées) et, d'autre part, un déclin de l'agriculture combiné à une prise en compte nettement insuffisante du paysage dans l'exploitation des forêts ainsi que dans le développement urbain. Dans la vision du Paysage humanisé de l'Estran, le paysage deviendra de plus en plus une dimension importante de l'aménagement du territoire.

L'adoption d'une charte du paysage – ou de tout autre outil de gestion – pourrait être envisagée à l'instar de certaines municipalités et MRC comme celle des Laurentides.

9.5 Orientations de conservation du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel de l'Estran est riche et diversifié. Des sites archéologiques plurimillénaires aux bâtiments datant de la colonisation de cette région – églises, équipements liés à la pêche, à l'agriculture et à la foresterie –, ces artefacts, patrimoines architecturaux et autres petits patrimoines méritent une politique de protection et de mise en valeur. La culture traditionnelle, que ce soit dans sa toponymie, son vocabulaire vernaculaire, ses contes et chants traditionnels, et ses événements festifs récents – le Festival en chanson –, font partie intégrante des valeurs patrimoniales à protéger et mettre en valeur encore trop négligées aujourd'hui.

Les communautés de l'Estran comptent, avec la collaboration des organismes voués à ces causes, faire de la culture et des patrimoines culturels un axe d'intérêt majeur du Paysage humanisé.

9.6 Orientations pour un aménagement durable des ressources naturelles : agriculture et foresterie, chasse et pêche

9.6.1 *Les ressources naturelles de la terre*

Les ressources naturelles que sont les forêts, les rivières et les lacs, sont apparues depuis quelques décennies comme beaucoup plus fragiles et moins renouvelables que ce que notre société le prétendait.

Pour un ensemble de raisons complexes, la rente forestière a diminué de beaucoup. Cette diminution est en partie due à un aménagement forestier qui n'a pas été assez attentif à la capacité de production des écosystèmes. Tandis que la matière ligneuse a été trop exploitée (Rapport Coulombe), certains éléments des écosystèmes forestiers ont été négligés, tels l'aménagement faunique, la protection des plus beaux paysages, la récolte de produits non ligneux et les valeurs récréo-touristiques. Ce diagnostic – qui n'est pas exclusif à l'Estran, ni à la Gaspésie – s'applique à la forêt publique, et probablement aussi à la forêt privée avec les ajustements qui s'imposent.

Le projet de *Paysage humanisé* ne peut éviter de considérer avec attention les moyens de valoriser une foresterie plus diversifiée, plus riche et plus durable et de s'associer aux divers intervenants et acteurs pour proposer des actions concrètes de développement forestier mieux centrées sur les écosystèmes forestiers et la diversité des produits forestiers.

9.6.2 *Les ressources naturelles de la mer*

Par son littoral et sa mer, la façade maritime de l'Estran compte énormément dans la mémoire de ses sociétés, dans les potentiels de développement du tourisme, dans les possibilités de conservation et de meilleure gestion des ressources halieutiques. Avant que les derniers vigneaux et que le label *Gaspé cured* ne disparaissent, les communautés riveraines qui ont vu la quasi disparition des activités de pêche doivent se réapproprier ces patrimoines.

Une reprise en main de ces potentiels, avec la collaboration des ministères et organismes concernés redonnera à ce territoire et à l'Estran son visage maritime quelque peu perdu.

9.7 Priorités de connaissance

Que ce soit en regard de la biodiversité, de l'aménagement du territoire et des ressources terrestres et maritimes, des paysages ou de la culture, le manque de connaissances ne peut être une excuse pour ne pas avancer ; il faut donc d'abord exploiter efficacement ce qui est disponible. Toutefois, il est aussi capital d'améliorer ces connaissances sur l'état des ressources, des écosystèmes et des patrimoines en général, en faisant appel à :

- un bon usage de la littérature scientifique et technique ;
- la mise au jour des connaissances traditionnelles locales et régionales par un programme d'enquête auprès des natifs de l'Estran ;

- tout ce qui maintiendra et renforcera l'étroite association établie avec les centres universitaires de Laval et de Montréal, et en recherchant la collaboration de l'UQAR ou autres universitaires ;
- une collaboration avec les Cégep régionaux ;
- un soutien des ministères qui détiennent une part significative des connaissances.

Une stratégie à long terme d'acquisition des connaissances sera basée sur les priorités d'action du *Paysage humanisé* et la collaboration des acteurs en recherche et développement

9.8 Complémentarité des orientations du projet en regard du développement socioéconomique

9.8.1 Tourisme

Le territoire de l'Estran est propice à beaucoup d'activités de loisir et de tourisme. La pêche au saumon est une activité structurante pour Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Motoneige, VTT, sentiers des Appalaches, la Route bleue pour les kayakistes et le Corridor bleu pour les navigateurs font de ce territoire des lieux de rendez-vous à mettre en valeur. Toutefois, le patrimoine naturel par sa biodiversité, ses paysages cachés ou mal connus, doublé d'un patrimoine culturel notable ne sont pas suffisamment mis en lumière pour retenir et intéresser le tourisme de passage dans son traditionnel tour de la Gaspésie.

Une stratégie touristique sera développée et son déploiement devrait se réaliser dans le contexte gaspésien global, en cherchant plutôt la complémentarité des produits et services que la concurrence.

9.8.2 Société et économie

Le *Paysage humanisé* soutiendra la mise en place des deux autres éléments du développement durable, soit les valeurs sociales et économiques. Cependant, les propositions sur ces deux volets du triptyque du développement durable relèveront principalement des travaux d'Estran-Agenda 21. Ces deux travaux, implantation du *Paysage humanisé* et mise en œuvre du développement durable, sont, quoique étroitement liés, soumis à des planifications et des calendriers distincts.

Estran-Agenda 21 maintiendra les liens nécessaires au développement harmonieux du *Paysage humanisé* et de l'implantation des valeurs du développement durable, valeurs auxquelles adhèrent les communautés de l'Estran et leurs représentants politiques.

9.9 Priorités « démocratiques » (intendance) et pédagogiques (participation et sensibilisation)

Le *Paysage humanisé* est un projet de société qui est appelé à se baser davantage sur l'esprit de solidarité des citoyens que sur des contraintes réglementaires. Par conséquent, sa réussite va dépendre en grande partie de l'adhésion populaire, qui ne peut être possible qu'avec un effort démonstratif de la part des collectivités (élus,

acteurs techniques) pour associer et informer continuellement la population des tenants et aboutissants de ce nouveau projet.

Les initiateurs du projet ont compris cette nécessité en recherchant l'adhésion des citoyens de l'Estran dès la phase préparatoire de la démarche. Le montage du dossier a effectivement fait appel à des entrevues avec des représentants d'organismes et d'institutions de l'Estran et des deux MRC, des tables de concertations populaires et des rencontres de groupes sectoriels. À l'occasion de ces différentes rencontres, de simples citoyens et des autorités ont donné leurs points de vue sur les questions essentielles concernant le Paysage humanisé projeté.

Il importe que cette amorce de l'approche participative puisse aller en se renforçant lorsque viendra le temps des décisions liées à l'intendance des ressources. C'est pourquoi, Estran-Agenda 21, l'organisme désigné par les quatre conseils municipaux de l'Estran pour faire avancer la démarche du Paysage humanisé, a anticipé ce critère en inscrivant dans ses statuts le souci de représentativité démocratique. Ainsi, des représentants délégués par chacun des conseils municipaux, de même que des citoyens pour chacune des municipalités élus lors de l'Assemblée générale siègent au sein d'Estran-Agenda 21. Le caractère trans-municipal de l'Estran peut rendre le défi de la gouvernance démocratique plus complexe, mais en même temps incite à la modification des processus décisionnels (au niveau des quatre municipalités concernées) dans le sens du décloisonnement et de la transversalité.

En vue de maintenir une large adhésion populaire, le Paysage humanisé devrait accorder priorité à la recherche réaliste de consensus dans les prises de décisions, à l'implication effective des citoyens dans ces décisions et, enfin, à l'information continue.

10. MOYENS SUR LESQUELS REPOSERA LA MISE EN ŒUVRE DU PAYSAGE HUMANISÉ

La mise en œuvre d'un tel projet est un immense défi dont le succès dépendra de plusieurs facteurs, dont la recherche d'une conjugaison des efforts de tous les partenaires n'est pas le moindre. Le succès découlera aussi des ambitions des promoteurs et de la population, ambitions qui se doivent d'être réalistes et réparties dans le temps. Dans ce chapitre les promoteurs du projet font état des forces et de quelques outils qu'ils comptent utiliser pour réussir la mise en œuvre du projet de *Paysage humanisé*.

10.1 Une adhésion populaire forte

Si on se réfère à l'introduction du présent document, on voit que la préoccupation majeure des promoteurs du projet de *Paysage humanisé* en Estran était de le voir s'enraciner dans toute la population et ses institutions.

Dès 2001, Laval Doucet (2001), faisait état d'un projet « *pour la population et par la population* ». Les gens de l'Estran n'ont pas dévié de cette orientation, comme en font foi toutes les activités réalisées depuis lors. La preuve la plus patente de cette adhésion populaire nous est fournie par l'engagement formel de chacun des conseils municipaux d'unir leurs forces vers la réussite du premier Paysage humanisé au Québec. Cette adhésion s'est réalisée petit à petit, grâce à des discussions, des articles de journaux, des sondages, des ateliers, et avec la connivence des gens de l'Université Laval à qui la population de l'Estran doit une fière chandelle (Voir en Introduction : « Histoire du projet »).

10.2 Des structures d'intendance naturelle

La mise en œuvre, l'application, le suivi et le contrôle de ce projet seront confiés, comme le stipule la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, aux autorités municipales qui utiliseront tous les outils à leur disposition pour concrétiser les engagements pris et consignés dans le plan de conservation. Ces autorités municipales (municipalités locales et MRC) s'attendent cependant à ce que tous les partenaires et tous les organismes concernés leur apportent un soutien efficace.

Les autorités municipales envisageront dans la prochaine phase les modalités de partage du suivi, du contrôle, mais aussi du développement et de la mise en valeur du projet. Ainsi, elles regarderont le rôle et la place que pourrait occuper un organisme comme Estran-Agenda 21, qui a eu la responsabilité de la préparation de cette demande de reconnaissance. Les autorités municipales se feront aussi conseiller et se prononceront sur la structure et le fonctionnement d'un conseil de conservation et de mise en valeur dans l'esprit de ce qui est proposé pour les nouvelles réserves de biodiversité.

10.3 Un partenariat fort

10.3.1 Partenaires locaux

Comme ce projet concerne au premier degré les propriétaires privés (terrains, résidences et chalets, forêts, commerces et industries, biens culturels, etc.), il est essentiel de faire de toutes ces personnes des partenaires enthousiastes. Sans déconsidérer les autres classes d'âge, les jeunes sont vus comme des acteurs de premier niveau par leur capacité de porter des projets de long terme. Les autorités et les promoteurs du projet entendent que cela se traduise concrètement dans la mise en œuvre du *Paysage humanisé* de l'Estran. Les CLD et autres organismes locaux : municipalités, caisses populaires ont déjà été, et seront parties prenantes du projet.

10.3.2 Partenaires régionaux

Certaines ressources régionales seront sollicitées pour donner un appui au projet de *Paysage humanisé* de l'Estran. Hormis les implications réglementaires et administratives que les MRC sont prêtes à assumer, leurs moyens étant dans certains cas supérieurs à ceux des municipalités locales, elles apporteront lorsque nécessaire leur soutien à la bonne marche du projet.

De leur côté, d'autres organismes régionaux, comme l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR Gaspésie), le Société d'aide au développement des collectivités (SADC), les organisations non gouvernementales en environnement, et évidemment, les bureaux régionaux des ministères, et en premier lieu celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, devraient être attentifs aux besoins qui pourraient se manifester au cours de la préparation des dossiers nécessaires à l'adoption gouvernementale du statut permanent de *Paysage humanisé*. D'une rencontre formelle avec des fonctionnaires de divers bureaux ministériels régionaux, est ressortie des propositions sans équivoque de support à la réalisation du projet qui a été reçu généralement avec beaucoup d'intérêt et même d'enthousiasme.

- Ainsi, le représentant du ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère clé pour un tel projet, s'est dit très intéressé par notre projet en soulignant qu'il est là pour aider dans les démarches auprès des instances municipales, dans la révision de l'entente inter-municipale, dans la détermination des outils réglementaires nécessaires ou lors de l'intégration du projet dans les schémas d'aménagement. Il a en outre souligné que le secteur « Régions » du ministère a des programmes d'aide qui pourraient s'appliquer au projet de *Paysage humanisé*.
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries s'est montré très intéressé par le développement de ce statut. Son représentant a brossé un tableau rapide de la situation agricole des quatre municipalités concernées tout en mentionnant des avenues à explorer comme celle de la multifonctionnalité. La nouvelle étude pédologique qui vient de paraître sera mise à disposition.
- Le représentant du ministère de la Culture et des Communications s'est lui aussi dit très favorable au projet de *Paysage humanisé* de l'Estran. Le macro-inventaire réalisé au début des années 80 est disponible pour consultation. Il a été aussi souligné que les Micmacs pourraient se montrer intéressés au projet par sa dimension archéologique.

- Le secteur forêt du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a souligné que de nombreuses initiatives de son ministère pourraient concourir à l’atteinte des objectifs du projet de Paysage humanisé de l’Estran. Il a été fait référence à la gestion intégrée, à des mesures associées aux Objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), aux îlots de vieillissement et refuges biologiques. Enfin, le MRNF pourrait poser plusieurs gestes pour venir en support au projet.
- Même discours accueillant de la part du secteur territoire du MRNF. Il semble que le projet de l’Estran s’arrime bien avec les orientations ministérielles comme la gestion intégrée ainsi qu’avec un des volets du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP).
- Quant au secteur mines, du fait de la présence de titres d’exploration minière dans le territoire, il s’interroge sur les limites territoriales du projet. On a cependant souligné que bien que de grands espoirs y soient mis, le potentiel économique n’est pas encore avéré.
- Finalement, le ministère des Transport a eu aussi de bons commentaires au sujet du projet de l’Estran, soulignant que leur projet de Village-Relais à Grande-Vallée s’y intégrera très bien.
- En conclusion, les participants souhaitent que ce type de rencontre soit plus fréquent et espèrent être plus étroitement associés au projet pour mettre l’épaule à la roue.

10.3.3 Partenaires nationaux

Au niveau national, nous nous attendons à ce que les vis-à-vis de nos partenaires ministériels régionaux suivent la même ligne de conduite de support et d’encouragement. Nous pensons particulièrement aux ministères et organismes suivants :

- Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. Ministère responsable du statut de *Paysage humanisé* : c’est de lui que nous attendons la plus grande attention. En tant que tout premier projet de *Paysage humanisé*, nous considérons sans prétention que notre partenariat apportera un profit réciproque en permettant de dessiner l’avenir de ce statut. En ce sens, nous offrons toute notre collaboration.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions. De ce ministère clé de la gestion municipale nous attendons qu’il mette en œuvre ses compétences pour nous aider à résoudre les problèmes d’administration municipale que pourrait poser la gestion du *Paysage humanisé* pour lesquels il n’y aurait pas de solutions toutes faites.
- Ministère de la Culture et des Communications. Nous avons ici tenté de démontrer l’attachement de nos communautés à la préservation de leur diversité culturelle. En matière de culture, le MCC détient une expertise, des données – dont celles du Macro inventaire des années 80 – et une capacité de nous aider à réaliser quelques-uns de nos objectifs vis-à-vis de notre patrimoine culturel (§ 10.4).
- Nous attendons aussi un support ad hoc d’autres ministères et organismes, tels MAPAQ, MRNF, Tourisme Québec.

10.4 Une approche adaptée d'aménagement du territoire et des ressources naturelles et culturelles

Pour mener à bien ce projet, nous aurons besoin de préciser, parfois de définir, ou encore d'ajuster aux réalités de l'Estran, et ce, en concertation étroite avec le MDDEP, les principes, critères et modalités d'aménagement et de gestion du Paysage humanisé ainsi que les méthodes de suivi et de contrôle.

10.4.1 Tourisme

La priorité donnée par le projet de *Paysage humanisé* à un développement durable et à la conservation des patrimoines découle d'une conviction profonde que le développement d'une communauté n'est pas viable s'il se fait au détriment de son environnement naturel, culturel et social. Communautés éloignées, mais route de passage forcé, tel sont les deux constats en regard du tourisme. Le *Paysage humanisé* de l'Estran est alors l'occasion de développer un plan d'action de renforcement et de pérennisation des structures et événements de nature touristique qui apportera des bienfaits économiques aux habitants des villages. Cette volonté de faire du tourisme une source de revenus plus conséquente s'appuiera sur toutes les ressources, qu'elles soient paysagères, culturelles et bien évidemment naturelles. Les structures déjà en place, qui sont nombreuses et expérimentées (hôtels et gîtes, pourvoires, ZEC, ...) sont enthousiastes vis-à-vis du projet de *Paysage humanisé* qui sera une sorte de label de qualité de l'offre touristique.

10.4.2 Des limites géographiques efficaces et repérables

Les limites qui seront retenues en fin d'exercice – et qui seront peut-être distinctes de celles qui sont proposées à ce stade-ci –, devront répondre à un certain nombre de critères, dont particulièrement ceux de :

- l'écologie du territoire, pour maintenir à l'intérieur des limites, autant que possible, l'intégralité des écosystèmes pour éviter que des interventions externes ne causent des dommages à l'intérieur du Paysage humanisé ;
- l'administration du Paysage humanisé ; idéalement les limites seront placées sur des repères bien cartographiés, faciles à identifier comme des limites administratives connues ou des limites naturelles (plan d'eau) ou artificiels (routes) précises ;
- la diversité biologique d'intérêt particulier. Quitte à créer des zones de protection extraterritoriales, les limites du *Paysage humanisé* doivent le mieux possible inclure les éléments de biodiversité retenus par les promoteurs ; il en est de même des éléments identitaires relevés au cours des études de préparation du dossier ;
- les utilisations actuelles, prévues ou souhaitées ; d'une part, il faudra peut-être exclure des parties de territoire dont l'utilisation serait considérée comme difficilement compatible avec les objectifs du *Paysage humanisé*, ou difficilement gérables, alors que d'autre part, il serait avantageux d'inclure des zones externes au contour principal pour des motifs de conservation.

10.5 Partenariat financier

Dans le Rapport de mission : Exploration des parcs naturels en région Wallonne : une inspiration vers le Paysage humanisé, Véronique Audet mentionne qu'une des principales difficultés réside, en fait, dans la recherche continue de financement pour assurer la survie du parc et lui permettre de répondre à sa mission à travers ses diverses actions. De plus, pour assurer un financement adéquat, les intervenants belges ont fortement recommandé d'impliquer l'ensemble des ministères concernés par les actions du parc afin de mettre en cohérence l'ensemble des mesures administratives, réglementaires et incitatives qui pourraient faciliter le projet. (Audet, 2004).

À long terme, les exemples internationaux de territoires protégés par des statuts équivalents au *Paysage humanisé* visent généralement un certain niveau d'autofinancement structuré autour de la plus-value générée par le *label* de qualité souvent inhérent à ce genre d'aire protégée. Cette création de richesse qu'il faut voir à très long terme est nécessaire pour faire jouer aux populations locales un rôle central. À cet effet, la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, lors de son congrès mondial sur les parcs à Durban en Afrique du Sud en 2003²², statuait sur le rôle central des communautés vivant dans les paysages humanisés ou à proximité. Toute l'approche de mise en place et de gestion des paysages humanisés doit reposer sur une relation d'intendance entre les caractéristiques du paysage et les communautés locales.

Évidemment pour que les communautés locales puissent être intéressées à jouer ce rôle à l'endroit des paysages, il faut qu'il y ait un partage équitable des bénéfices, à hauteur des responsabilités liées à ce type de relation entre une population et son territoire. Les formules de financement qui pourraient permettre d'atteindre de tels objectifs seront développées ultérieurement, notamment suite à la recherche que mène présentement la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal sur le cadre de gestion des *Paysages humanisés*. En s'inspirant de cette recherche, Estran-Agenda 21 développera un tel cadre de financement au cours de la prochaine étape, soit l'élaboration du plan de conservation.

À très court terme, nous comptons poursuivre nos demandes de subvention aux divers programmes orientés dans le sens de nos objectifs (Programme d'aide à la conservation volontaire ; FAQDD, etc.). Nous sommes également conscients que les efforts en ressources professionnelles et techniques que les ministères et organismes consentiront – à l'image de ce qu'ils ont déjà accordé – constituent une participation importante à notre projet. Finalement, nous sonnerons aux portes des ministères et organismes impliqués.

Le Paysage humanisé, c'est en définitive un grand parc naturel vivant et habité, dont les attraits seront accessibles au tourisme national et international. Il faut comprendre que les efforts consentis pour la création de cette aire protégée humanisée, sont au moins aussi importants que pour la création d'une aire protégée traditionnelle, dans laquelle les grandes activités humaines d'exploitation des ressources naturelles sont exclues.

²² Cinquième congrès mondial sur les parcs de l'UICN Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003.

Ainsi, pour assurer ce financement récurrent, nous croyons, comme le suggèrent les intervenants belges, que la présence d'une entente renouvelable entre le MDDEP et l'organisme de gestion, constitue un outil indispensable permettant un financement assuré sur plusieurs années et un suivi de l'atteinte des objectifs fixés par le Paysage humanisé. (Audet, 2004)

Considérant qu'une équipe multidisciplinaire (leadership, conservation, tourisme, culture et société), même petite au départ, est cruciale pour le succès de l'aire protégée, les lignes directrices de l'UICN ajoutent qu'un bureau gestionnaire efficace pour les aires protégées de catégorie V doit notamment :

- « être adéquatement habilité pour réaliser le travail sans quoi il créera de fausses attentes et manquera de crédibilité ;
- être fourni de ressources adéquates en personnel et en finances ;
- être vu comme bénéficiant du soutien du gouvernement : ceci est nécessaire pour garantir que les pouvoirs légaux sont là pour aider à obtenir les fonds dont il a besoin et pour assurer que tous les organismes du gouvernement tiennent compte de l'importance du paysage protégé dans leurs propres plans et opérations. ». (Phillips, 2002).

RÉFÉRENCES

Audet, V., 2004. *Exploration des parcs naturel en région Wallonie : une inspiration vers le Paysage humanisé.* Rapport de mission Non publié.

Doucet, L., 2001. « Le développement durable et les communautés : y a-t-il une solution locale à un problème mondial ? » dans Guay, L., L. Doucet, G. Bouthiller, G. Debailleul, *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir,* Québec, Presses de l'Université Laval.

Phillips, A., 2002. *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées de catégorie V de l'UICN : paysages terrestres et marins protégés.* UICN. No 9 de la série « Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées. » 101 p.

11. LES ÉTAPES À VENIR

Dans un rapport non publié, Gerardin (2004) proposait que la mise en place d'un Paysage humanisé suive une procédure en 10 étapes, dont la première est précisément l'objet du présent document, à savoir la préparation et le dépôt d'une demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé projeté. Voici comment il voyait les étapes subséquentes (2 à 10) par lesquelles nous devrions passer :

11.1 Statut provisoire de paysage humanisé projeté

Après analyse du dossier par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères et organismes concernés par le projet, le Ministre propose au Conseil des ministres, d'accorder le statut de Paysage humanisé projeté. Ce statut aura une durée de 4 ans – au plus six ans –, période au cours de laquelle les 5 prochaines étapes (3 à 7) devraient se réaliser

11.2 Préparation du cadre de conservation et de gestion

Dès la reconnaissance officielle du statut de Paysage humanisé projeté, les promoteurs du projet, avec l'aide de leurs collaborateurs et des ministères concernés par les orientations déposées, préparent un projet plan de conservation et de gestion Cette étape est en fait un raffinement des connaissances présentées dans l'étape 1, lorsque ces dernières sont insuffisantes pour asseoir solidement certains des objectifs de conservation des patrimoines du territoire. C'est aussi une finalisation des éléments ébauchés précédemment. En somme, il s'agit de reprendre le dossier de la demande de reconnaissance et de le rendre applicable, de proposer des solutions, y compris réglementaires, d'arrimer les solutions aux programmes municipaux et gouvernementaux, pour former un document complet et cohérent avec le statut visé, et capable de soutenir un débat public mené par un organisme indépendant des promoteurs.

Ainsi, le cadre de conservation et de gestion doit comprendre au moins les éléments suivants :

- une description exacte et suffisamment précise du territoire, de son occupation et des usages pour soutenir les diagnostics, enjeux et orientations du projet ;
- un cadre écologique de référence des écosystèmes terrestres et aquatique, y compris les milieux estuariens et marins concernés ;
- un portrait étoffé de la biodiversité anthropique et naturelle du territoire ;
- une caractérisation des paysages naturels et humanisés.

Ces éléments de connaissance sont à la base des sections suivantes :

- un diagnostic des forces, atouts et faiblesses des communautés, du territoire et des ressources et des enjeux liés à un statut de Paysage Humanisé ;
- vision, orientations et objectifs :
 - à quoi ressemblera le paysage humanisé dans 25 ans ;
 - quels seront les principaux changements ;

- les impacts positifs et négatifs et les bénéfiques ;
- quels sont les grands défis.

Enfin, le projet de plan de conservation devra faire état des

- moyens de mise en œuvre : délégation de gestion par convention, réglementation, zonage, partenariats, plans d'action, programmes gouvernementaux, etc.

Idéalement, cette section devrait être structurée par domaine d'intervention : Conservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel ; gestion des ressources ; aménagement du territoire.

11.3 Consultation du public

Sur présentation au MDDEP du projet de plan de conservation, le Ministre mandate le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ou toute autre structure de consultation qu'il pourrait souhaiter, pour recueillir les opinions du public et des organismes sur ce projet et lui faire les recommandations d'usage dans un rapport que le Ministre rendra public à sa convenance.

11.4 Préparation du Plan de conservation final et de la Convention de protection prévue par la Loi :

Suite aux recommandations du BAPE ou de la commission *ad hoc*, les promoteurs du projet, en concertation avec le MDDEP prépareront :

- un Plan de conservation final, y compris la délimitation finale de l'aire protégée ;
- une description des mesures administratives ou réglementaires à appliquer par municipalités ;
- des modalités de délégation et les obligations respectives des autorités municipales et ministérielles ;
- les procédures de suivi et de contrôle.

11.5 Avis officiels

Une dernière fois, le MDDEP sollicitera l'avis des ministères et organismes concernés par le projet.

Le MDDEP sollicite l'avis des pouvoirs municipaux et régionaux :

- Ministère des Affaires municipales et des Régions ;
- Municipalités régionales de Comté et municipalités locales ;
- Conférence régionale des Élus ;
- Communautés autochtones, etc.

Le MDDEP sollicite l'avis des ministères et organismes concernés :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Commission de protection du territoire agricole ;

- Ministère de la Culture et des Communications ;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
- Ministère des transports ; etc.

11.6 Modifications des schémas d'aménagement, des plans directeurs et autres mesures administratives liées aux termes de la convention.

11.7 Adoption, par décret gouvernemental, du statut permanent de Paysage humanisé, de son Plan de conservation et de sa Convention de conservation

11.8 Signature de la Convention de protection par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les pouvoirs municipaux

11.9 Mise en œuvre de la convention et des plans d'action sectoriels

- Conservation de la biodiversité ;
- Conservation des paysages ;
- Conservation du patrimoine culturel ;
- Développement touristique ;
- Éducation, sensibilisation ;
- Aménagement forestier et agricole ;
- Suivi et contrôle, etc.

Annexe 1 : Entente relative au projet
de statut de paysage humanisé et
résolutions municipales afférentes et

Résolutions municipales
appuyant la demande de
reconnaissance

PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA CONDUITE D'UN PROJET DE PAYSAGE
HUMANISÉ ET PRÉVOYANT UNE FOURNITURE DE SERVICES

QUÉBEC
LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

ENTENTE RELATIVE AU PROJET DE STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ

ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE L'ESTRAN CI-APRÈS NOMMÉES :

LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE, M.R.C. de LA CÔTE-DE-GASPÉ, personne morale de droit public, ayant son bureau au 3, rue Saint-François-Xavier Est (Québec) G0E 1K0 et représentée aux fins des présentes par son honneur le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, mandatés en vertu de la résolution numéro 05-111 adoptée par le conseil municipal le 13 juin 2005, dont copie conforme est jointe aux présentes en annexe, ci-après appelée «**la mandataire**»

ET les municipalités de

MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE, M.R.C. de LA CÔTE-DE-GASPÉ, personne morale de droit public, ayant son bureau au 45, rue Principale, Petite-Vallée (Québec), G0E 1Y0, représentée aux fins des présentes par son honneur le maire et le secrétaire-trésorier, en vertu de la résolution numéro 46-2005 adoptée par le conseil municipal, le 13 juin 2005, dont copie conforme est jointe aux présentes en Annexe 1;

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME, M.R.C. de LA CÔTE-DE-GASPÉ, personne morale de droit public, ayant son bureau au 472, route 132, Cloridorme (Québec), G0E 1G0, représentée aux fins des présentes par son honneur le maire et la secrétaire-trésorière, en vertu de la résolution numéro 058-03-06 adoptée par le conseil municipal, le 13 mars 2006, dont copie conforme est jointe aux présentes en Annexe 2;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE, M.R.C. de LA HAUTE-GASPÉSIE, personne morale de droit public, ayant son bureau au 104, route Principale, Madeleine-Centre (Québec), G0E 1P0, représentée aux fins des présentes par son honneur le maire et la secrétaire-trésorière, en vertu de la résolution numéro 2005-05-072 adoptée par le conseil municipal, le 17 mai 2005, dont copie conforme est jointe aux présentes en Annexe 3;

ci-après appelées «**les municipalités de l'Estran**»

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'élaboration d'un projet de statut de paysage humanisé s'étendant aux territoires des quatre municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent confier à l'organisme Estran-Agenda 21 le soin d'effectuer les études et les démarches qui permettront de préciser les modalités de mise en place d'un statut de paysage humanisé;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent confier à la municipalité mandataire le soin de fournir les services et locaux requis pour le personnel chargé de la conduite du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité mandataire accepte de fournir les services et locaux requis pour le personnel chargé de la conduite du projet à titre gracieux :

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

OBJET

Article 1

La présente entente a pour objet :

- le partage des responsabilités entre les municipalités de l'Estran pour la coordination du projet de paysage humanisé;
- le partage des coûts entre les municipalités de l'Estran pour la réalisation des études et travaux relatifs au projet de paysage humanisé
- la délégation à l'organisme Agenda-21 de la responsabilité des études et démarches pour la définition du projet de paysage humanisé;
- la délégation à la municipalité mandataire de la responsabilité de fournir les services et locaux requis pour le personnel chargé de la conduite du projet.

La présente entente n'affecte pas les pouvoirs et responsabilités des municipalités de l'Estran d'adopter les règlements d'urbanisme qui découleraient de la mise en place d'un statut de paysage humanisé pour leur territoire. Cependant, les municipalités de l'Estran pourraient décider d'une délégation de compétences permettant de confier à l'une d'entre-elles l'application de ces règlements. Une entente intermunicipale spécifique pourrait alors être conclue.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Article 2

Les municipalités parties à l'entente conviennent de coordonner conjointement au sein d'un comité de coordination intermunicipal la conduite du projet de paysage humanisé et d'en confier l'élaboration à l'organisme Estran-Agenda 21.

De plus, les municipalités de Petite-Vallée, de Cloridorme et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, ci-après appelées «**les municipalités de l'Estran**» confient à la municipalité de Grande-Vallée, ci-après appelée «**la mandataire**», le soin de fournir locaux et équipements pour la conduite du projet de paysage humanisé.

COMITÉ DE COORDINATION INTERMUNICIPAL

Article 3

Pour les fins de l'application de la présente entente un comité de coordination intermunicipal sera formé sous le nom de «comité intermunicipal du projet de paysage humanisé de l'Estran».

Le comité sera composé d'un membre de chacun des conseils des municipalités parties à l'entente. Chaque conseil devra nommer son représentant par résolution.

Les responsabilités du comité seront les suivantes :

- a) étudier toute question se rapportant à l'objet de la présente entente et soumettre au conseil de chaque municipalité partie à l'entente toute recommandation jugée utile à cet égard ;
- b) surveiller le respect des engagements de chacune des municipalités partie à l'entente ;
- c) adopter toute règle jugée nécessaire pour sa régie interne qui déterminera, entre autres, la fréquence de la présentation de la situation budgétaire, le nombre de réunions par année ;
- d) recommander l'adoption, avant le 1^{er} novembre de chaque année, du budget pour être soumis aux parties à l'entente après avoir tenu une rencontre d'information pour toutes les municipalités de l'Estran ;
- e) établir, au plus tard le 30 novembre de chaque année, la quote-part payable par chacune des municipalités de l'Estran selon les modalités prévues .

RESPONSABILITÉS DE LA MANDATAIRE

Article 4

Les responsabilités de la mandataire seront les suivantes :

- 1) Transmettre toutes les informations sur la conduite du projet comme la correspondance, les rapports d'étape et les études visant à documenter le territoire de l'Estran;
- 2) Assurer, pour le compte et en accord avec Estran-Agenda 21, le service de paie et le remboursement des dépenses courantes et des frais de déplacements des ressources humaines embauchées par l'organisme.

MODE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

Article 5

Les quatre municipalités de l'Estran acceptent de répartir les dépenses entre elles selon une méthode de calcul au prorata de la population.

BUDGET

Article 6

Chaque année, le personnel du mandataire, prépare et soumet au comité de gestion intermunicipal un projet de budget. Le comité peut faire les représentations qu'il juge à propos ou recommander l'approbation du budget au plus tard le 1^e septembre.

Par la suite la mandataire transmet le projet de budget, pour consultation aux municipalités participantes avant 1^{er} octobre de chaque année et, elle indique en même temps une estimation de la contribution financière de chaque municipalité de l'Estran pour le prochain exercice financier.

Les municipalités participantes ont jusqu'au 1^{er} novembre pour faire connaître leur avis sur le projet de budget.¹

Par la suite, la mandataire adopte le budget et transmet le budget adopté aux municipalités participantes pour information.

ADHÉSION D'UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Article 7

L'adhésion de toute autre nouvelle municipalité devra recevoir l'approbation des municipalités parties à l'entente.

COMPTABILITÉ ET ÉTATS FINANCIERS

Article 8

La mandataire tient une comptabilité distincte pour les services faisant l'objet de l'entente. Chaque année elle produit pour le dernier exercice financier les états financiers relatifs aux services fournis. Elle les transmet aux autres parties à l'entente avant le quinze (15) avril.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Article 9

La présente entente aura une durée de deux ans.

PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Article 10

Il n'y aura pas de partage d'actif puisque cette entente ne prévoit pas de dépenses d'immobilisation.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ

à Ste-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine
ce vingt-quatrième.....jour de
avril.....2006


LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

PAR : ....., maire

PAR : ....., secrétaire-trésorière


LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE

PAR : ....., maire

PAR : ....., secrétaire-trésorier


LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

PAR : ....., maire

PAR : ....., secrétaire-trésorière

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIERE-MADELEINE

PAR : ....., maire

PAR : ....., secrétaire-trésorière

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
Ou

Du 13 mars 2006

Copie de résolution
Municipalité du CANTON DE CLORIDORME

À la session ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Cloridorme

Le 13 mars 2006 et à laquelle étaient présents son honneur le
Maire Jocelyne Huet

Et les conseillers suivants : MM Ronald Bélanger
Gilles Côté
Jean Paul Huet
Valère Huet
Onil Chicoine
Mme Nancy Clavet

Madame Marie Dufresne, directrice générale est présente.

Résolution # 058-03-06

Protocole Estran Agenda 21

Sur la proposition de Gilles Côté conseiller, appuyé par
Ronald Bélanger conseiller il est résolu d'autoriser madame
le maire, Jocelyne Huet et la directrice générale, madame
Marie Dufresne à signer le protocole d'entente avec Agenda
Estran 21.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE, 14 Mars 2006

SIGNÉ Marie Dufresne
Directrice générale

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE
TENUE LE LUNDI 13 JUIN 2005 À 20H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE
MONSIEUR SYLVAIN BOUCHARD

Sont présents les conseillers/ères

Mesdames Nathalie Harvey et Carline Minville

Messieurs Fernand Brousseau, Jean-Raymond Minville et Éric Côté.

Et Mmes Ghislaine Bouthillette, directrice municipale et Diane Coulombe
Chicoine, directrice générale adjointe

Résolution no: 05-111

**18- ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
- PROJET DE STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ.**

Il est proposé par Madame Nathalie Harvey
Appuyé par Monsieur Fernand Brousseau

QUE les membres du conseil entérine la signature de l'entente intermunicipale au
projet de statut de paysage humanisé.

Copie conforme en date du 20 avril 2006


Ghislaine Bouthillette
Directrice générale

**Province de Québec
Corporation Municipale de Petite-Vallée**

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Petite-Vallée tenue le 13 juin 2005 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville de Petite-Vallée.

**En présence de M. le Maire, Noël-Marie Clavet,
Et les conseillères et conseillers suivants :
Marie-France Brousseau et Andréa Lebreux , Jérôme Béland,
Camille Brousseau , Léger Richard ainsi que le Directeur général Simon Côté.**

Résolution # 46-2005

Il est proposé par le conseiller Léger Richard, secondé par le conseiller Camille Brousseau et unanimement résolu que la Corporation Municipale de Petite-Vallée mandate le Maire Noël-Marie Clavet et le Directeur général Simon Côté à signer le protocole d'entente entre la municipalité et les municipalités participantes soient Cloridorme, Grande-Vallée et Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine relié au dossier d'Estran Agenda 21.

Copie certifiée conforme, le 13 juin 2005


Simon Côté, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE MADELEINE**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine tenue mardi le 17 mai 2005 à 19 h 30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur James Patterson, maire
Madame Colette Langlois, conseillère
Madame Claire Boucher, conseillère
Madame Pascale Déry, conseillère
Monsieur Jean-Bernard Synnett, conseiller
Monsieur Gaétan Michaud, conseiller
Monsieur Jocelyn Boucher, conseiller

Est aussi présente Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2005-05-072

**PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA CONDUITE
D'UN PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ ET
PRÉVOYANT UNE FOURNITURE DE SERVICES**


Considérant le projet d'entente déposé le 17 mai 2005 relativement au projet de statut de paysage humanisé;


Sur proposition de Colette Langlois,
Appuyée de Jocelyn Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :


QUE la Municipalité Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine accepte l'entente relative au projet de statut de paysage humanisé telle que déposée ce 17 mai 2005 et dont copie est reproduite aux minutes de l'assemblée;

QUE la Municipalité Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine mandate le maire James Patterson et la directrice générale Suzanne Roy à signer l'entente entre la municipalité mandataire Grande-Vallée et les municipalités participantes soient Petite-Vallée, Cloridorme et Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

Proposition adoptée.




James Patterson, maire


Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

Le 18 mai 2005

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
Ou

Du 8mai 2006

Copie de résolution
Municipalité du CANTON DE CLORIDORMEÀ la session ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Cloridorme

Le 8 mai 2006 et à laquelle étaient présents son
Honneur le Maire Jocelyne Huet
Et les conseillers suivants : MM. Ronald Bélanger
Gilles Côté
Jean Paul Huet
Valère Huet
Onil Chicoine
Mme Nancy Clavet

Madame Marie Dufresne, directrice générale est présente.

Résolution # 093-05-06Demande de reconnaissance/Paysage humanisé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme s'est associée aux trois autres municipalités de l'Estran pour confier à la Corporation Estran-Agenda 21 le soin d'effectuer les études et démarches pour préciser les modalités de mise en place d'un statut de Paysage humanisé en Estran;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du dossier tenant lieu de Demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé au sens de la Loi de conservation du patrimoine naturel, lequel dossier a également été présenté et corrigé lors d'une réunion conjointe des quatre conseils municipaux de l'Estran, tenue le 24 avril 2006, à Sainte-Madelienne-de-la-Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'avis positif du Conseil d'administration Estran-agenda 21 et des experts qui ont participé à la rédaction de la Demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme mise sur un développement durable, en essayant d'accorder une force égale aux trois bases que sont une vie sociale et culturelle riche et diversifiée, un environnement biophysique de grande qualité et un développement économique prospère, tout cela dans le respect démocratique des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE le statut de Paysage humanisé constitue pour notre communauté, et celles de nos trois autres partenaires, un cadre réaliste et motivant pour la réalisation de nos objectifs de société;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN PAUL HUET ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme entérine ladite Demande afin qu'elle soit acheminée au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'un statut de Paysage humanisé projeté de l'Estran au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et;

QUE la maire Jocelyne Huet, conjointement avec les trois autres maires de l'Estran, soit autorisée à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité de Cloridorme.

QUE le Président de la corporation Estran-Agenda 21 soit autorisé à procéder au dépôt de ladite Demande auprès du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE,9 Mai 2006SIGNÉ Marie Dufresne
Directrice générale

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAUX
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE TENUE
LE 08 MAI 2006 À 20H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR
GABRIEL MINVILLE**

Sont présents les conseillers/ères

Mesdames Carline Minville et Nathalie Côté

Messieurs Jean-Raymond Minville, Rock Lemieux et Valère Richard

Et Madame Diana Coulombe Chicoin, directrice générale adjointe

11. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ.

Résolution numéro : 06-0107

Considérant que la municipalité de Grande-Vallée s'est associée aux trois municipalités de l'Estran pour confier à la Corporation Estran-Agenda 21 le soin d'effectuer les études et démarches pour préciser les modalités de mise en place d'un statut de Paysage humanisé en Estran;

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du dossier tenant lieu de demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé au sens de la Loi de conservation du patrimoine naturel, lequel dossier a également été présenté et corrigé lors d'une réunion conjointe des quatre conseils municipaux de l'Estran, tenue le 24 avril 2006, à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

Considérant l'avis positif du Conseil d'administration Estran-Agenda 21 et des experts qui ont participé à la rédaction de la Demande de reconnaissance;

Considérant que la municipalité de Grande-Vallée mise sur un développement durable, en essayant d'accorder une force égale aux trois bases que sont une vie sociale et culturelle riche et diversifiée, un environnement biophysique de grande qualité et un développement économique prospère, tout cela dans le respect démocratique des générations actuelles et futures;

Considérant que le statut de Paysage humanisé constitue pour notre communauté, et celles de nos trois autres partenaires, un cadre réaliste et motivant pour la réalisation de nos objectifs de société;

En conséquence,

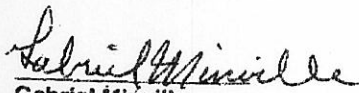
**Il est proposé par Monsieur Jean-Raymond Minville
Et résolu unanimement**

QUE le conseil municipal de Grande-Vallée entérine ladite Demande afin qu'elle soit acheminée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'un statut de Paysage humanisé projeté de l'Estran au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et;

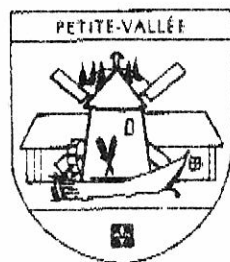
QUE Monsieur le maire Gabriel Minville, conjointement avec les trois autres maires de l'Estran, soit autorisé à signer ladite Demande pour et au nom de la municipalité de Grande-Vallée.

QUE le Président de la Corporation Estran-Agenda 21 soit autorisé à procéder au dépôt de ladite Demande auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Copie conforme en date du 30 mai 2006


Gabriel Minville
Maire


Ghislaine Bouthillette
Directrice Générale



CORPORATION MUNICIPALE DE PETITE-VALLÉE

bureau du secrétaire-trésorier,
PETITE-VALLÉE
Co. Gaspé
G0E 1Y0

393-2949

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Petite-Vallée
tenue le 08 mai à 19h30 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville.

À laquelle étaient présents : Son Honneur M. le Maire Noël-Marie Clavet
Et les conseillères et conseillers suivants : Andréa Lebreux, Harry Lachance,
Léger Richard et le Directeur général Simon Côté

Résolution # 34-2006

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petite-Vallée s'est associée aux trois autres municipalités de l'Estran pour confier à la Corporation Estran-Agenda 21 le soin d'effectuer les études et démarches pour préciser les modalités de mise en place d'un statut de Paysage humanisé en Estran;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du dossier tenant lieu de Demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé au sens de la Loi de conservation du patrimoine naturel, lequel dossier a également été présenté et corrigé lors d'une réunion conjointe des quatre conseils municipaux de l'Estran, tenue le 24 avril 2006, à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'avis positif du Conseil d'administration Estran-Agenda 21 et des experts qui ont participé à la rédaction de la Demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petite-Vallée mise sur un développement durable, en essayant d'accorder une force égale aux trois bases que sont une vie sociale et culturelle riche et diversifiée, un environnement biophysique de grande qualité et un développement économique prospère, tout cela dans le respect démocratique des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que le statut de Paysage humanisé constitue pour notre communauté, et celles de nos trois autres partenaires, un cadre réaliste et motivant pour la réalisation de nos objectifs de société;...

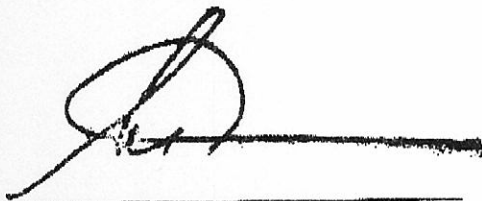
En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Léger Richard, secondé par le conseiller Harry Lachance et unanimement résolu que le conseil municipal de Petite-Vallée entérine ladite Demande afin qu'elle soit acheminée au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'un statut de Paysage humanisé projeté de l'Estran au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et ;

Que le Maire Noël-Marie Clavet, ainsi que le directeur général Simon Côté, conjointement avec les autres municipalités soit autorisé à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité de Petite-Vallée.

Que le Président de la Corporation Estran-Agenda 21 soit autorisé à procéder au dépôt de ladite Demande auprès du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Certifiée, copie conforme le 10 mai 2006

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Côté', written over a horizontal line.

Simon Côté, Directeur général
Corporation Municipale de Petite-Vallée



RÉSOLUTION 2006-05-064

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine tenue lundi le 1 mai 2006 à 19h30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur James Patterson, maire
Madame Colette Langlois, conseillère
Monsieur Joël Côté, conseiller
Monsieur Jean-Bernard Synnott, conseiller
Monsieur Jocelyn Boucher, conseiller

Est aussi présente Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière.

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE
STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ EN
ESTRAN**

Considérant que la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine s'est associée aux trois autres municipalités de l'Estran pour confier à la Corporation Estran-Agenda 21 le soin d'effectuer les études et démarches pour préciser les modalités de mise en place d'un statut de Paysage humanisé en Estran ;
Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du dossier tenant lieu de Demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé au sens de la Loi de conservation du patrimoine naturel, lequel dossier a également été présenté et corrigé lors d'une réunion conjointe des quatre conseils municipaux de l'Estran, tenue le 24 avril 2006, à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

Considérant l'avis positif du Conseil d'administration Estran-Agenda 21 et des experts qui ont participé à la rédaction de la Demande de reconnaissance;

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine mise sur un développement durable, en essayant d'accorder une force égale aux trois bases que sont une vie sociale et culturelle riche et diversifiée, un environnement biophysique de grande qualité et un développement économique prospère, tout cela dans le respect démocratique des générations actuelles et futures;

Considérant que le statut de Paysage humanisé constitue pour notre communauté, et celles de nos trois autres partenaires, un cadre réaliste et motivant pour la réalisation de nos objectifs de société; ...

En conséquence,
Il est proposé par Joël Côté,
Appuyé de Colette Langlois,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine entérine ladite Demande afin qu'elle soit acheminée au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'un statut de Paysage humanisé projeté de l'Estran au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ;

Résolution 2006-05-064

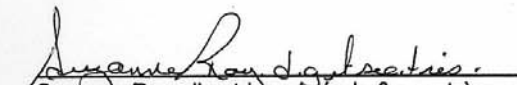
QUE le maire James Patterson, conjointement avec les trois autres maires de l'Estran, soit autorisé à signer ladite Demande pour et au nom de la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

QUE le Président de la Corporation Estran-Agenda 21 soit autorisé à procéder au dépôt de ladite Demande auprès du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Proposition adoptée.

Certifiée conforme
Au Livre des Délibérations


James Patterson, maire


Suzanne Roy, directrice générale & sec.-trés

Le 2 mai 2006



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ REGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-GASPÉSIE, tenue le douzième jour de juin deux mille six à 19 h 30 à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 5488-06-2006

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine de la MRC de La Haute-Gaspésie s'est associée aux trois autres municipalités de l'Estran pour confier à la *Corporation Estran-Agenda 21* le soin d'effectuer les études et démarches pour préciser les modalités de mise en place d'un statut de Paysage humanisé en Estran ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil de maires ont reçu une copie du dossier tenant lieu de *Demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé* au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, lequel dossier a également été présenté et corrigé lors d'une réunion conjointe des quatre conseils municipaux de l'Estran, tenue le 24 avril 2006, à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT l'avis positif du Conseil d'administration Estran-Agenda 21 et des experts qui ont participé à la rédaction de la *Demande de reconnaissance* ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine mise sur un développement durable, en essayant d'accorder une force égale aux trois bases que sont une vie sociale et culturelle riche et diversifiée, un environnement biophysique de grande qualité et un développement économique prospère, tout cela dans le respect démocratique des générations actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT que le statut de Paysage humanisé constitue pour la communauté de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et celles des trois autres municipalités partenaires, un cadre réaliste et motivant pour la réalisation des objectifs de société de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Micheline Pelletier et résolu à l'unanimité des maires présents :

Que le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie appuie ladite *Demande de reconnaissance d'un statut de Paysage humanisé* afin qu'elle soit acheminée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'un statut de Paysage humanisé projeté de l'Estran au sein de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

(S) MAJELLA EMOND, PRÉFET

(S) MICHEL THIBAUT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

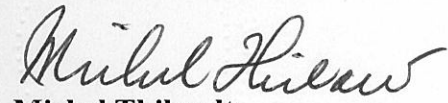
Copie certifiée conforme

(sous réserve de son approbation)

À Sainte-Anne-des-Monts

Le 20^e jour de juin 2006

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Michel Thibault

c.c. M. Jean-Claude Côté – président – Estran/Agenda 21



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LA CÔTE-DE-GASPÉ

GASPÉ
MURDOCHVILLE
GRANDE-VALLÉE
PETITE-VALLÉE
CLORIDORME

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À LA SALLE MUNICIPALE DE
CLORIDORME, LE MERCREDI 14 JUIN 2006 À 20 H**

RÉSOLUTION,06-128 : PAYSAGE HUMANISÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Jocelyne Huet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appui la « demande de reconnaissance au statut de paysage humanisé projeté en Estran » à être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)

Ce 22 juin 2006

Par *Henri Preston*
Henri Preston

Secrétaire-trésorier

Annexe 2 : Communiqué de presse

Annexe 2 : Communiqué de presse

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES : LE MINISTRE MULCAIR ANNONCE UN SOUTIEN FINANCIER DE 15 000 \$ À UN PROJET-PILOTE VISANT À EXPÉRIMENTER LE NOUVEAU STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ DANS QUATRE MUNICIPALITÉS DE LA GASPÉSIE

Québec, le 7 juin 2005 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et leader adjoint du gouvernement, M. Thomas J. Mulcair, et la ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Nathalie Normandeau, annoncent l'octroi d'une aide financière totalisant 15 000 \$ à l'organisme Estran-Agenda 21, oeuvrant dans la Gaspésie. Cette aide financière servira à défrayer une partie des coûts associés à la réalisation du dossier préparatoire en vue d'établir la candidature des municipalités de Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme au statut de paysage humanisé projeté dans le cadre de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Un paysage humanisé est une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.

« Le statut de paysage humanisé est novateur et fait appel à l'initiative locale pour conserver des paysages remarquables et assurer un développement harmonieux du milieu. Le gouvernement est fier de s'associer à Estran-Agenda 21 dans la réalisation de cette première expérience en vue de l'obtention de ce nouveau statut de protection qui se veut un modèle de développement durable par la prise en compte des enjeux de conservation, de gestion des ressources naturelles et de développement social et culturel », a souligné le ministre Mulcair.

Ce projet de l'Estran devrait durer environ deux ans. Il mettra en œuvre les compétences de plusieurs ministères, dont le ministère des Affaires municipales et des Régions.

« Ce projet qui appelle à la participation des communautés en faveur d'un développement harmonieux permettra de renforcer les acquis en matière de conservation des milieux naturels et des paysages, contribuant ainsi à la vitalité et à la beauté de la Gaspésie », a, pour sa part, précisé la ministre Normandeau.

Annexe 3 : Résolutions des municipalités pour un appui par une quote-part financière



Municipalité de Grande-Vallée

Le 16 février 2005

Monsieur Jean-Claude Côté, président
ESTRAN-AGENDA 21
3D, St-François-Xavier est
Grande-Vallée Québec
G0E 1K0

Monsieur Côté,

La présente fait suite à votre demande de cumuler une aide totale de 20 000\$, répartie au prorata de la population des quatre municipalités de l'Estran.

Il me fait plaisir de vous confirmer que la municipalité a inclus à son budget 2005, sa quote part au montant de 9 285 \$.

Il est évident que cette participation est conditionnelle à la participation de toutes les municipalités du secteur.

Espérant le tout à votre convenance, nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre implication et de vos efforts soutenus pour le développement de nos collectivités.

Veillez agréer, monsieur Côté, l'expression de nos salutations distinguées.


Ghislaine Bouthillette, dg

3, rue Saint-François-Xavier Est, Grande-Vallée (Québec) G0E 1K0
Tél.: (418) 393-2161 Fax: (418) 393-2274

COPIE DE RÉSOLUTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE MADELEINE**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine tenue le jeudi 17 février 2005 à 19 heures à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur James Patterson, maire
Madame Colette Langlois, conseillère
Madame Claire Boucher, conseillère
Madame Pascale Déry, conseillère
Monsieur Gaëtan Michaud, conseiller
Monsieur Jean-Bernard Synnott, conseiller
Monsieur Jocelyn Boucher, conseiller

Est aussi présente Suzanne Roy, secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2005-02-032

ESTRAN - AGENDA 21

Considérant que Estran Agenda 21, désire mettre en place un fonds destiné au fonctionnement général ainsi qu'à l'embauche d'un permanent;

Considérant que le montant de la mise de fonds est de 20 000 \$ et calculé au prorata de la population des 4 municipalités participantes;

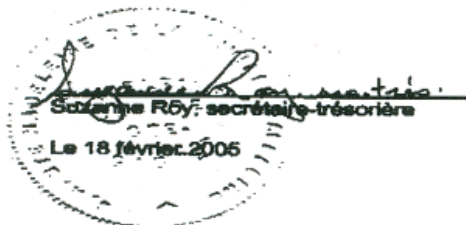
Considérant que la quote-part pour la Municipalité Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine est de 2 800 \$;

Sur proposition de Pascale Déry,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Ste-Madeleine de la Rivière-Madeleine autorise la contribution d'une somme de 2800 \$ au fonds général de Estran-Agenda 21 et ce conditionnellement à ce que toutes les municipalités y adhèrent;

QU'un rapport de l'avancement des dossiers soient transmis à intervalle régulier.

Proposition adoptée



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

Ou

Du 14 février 2005

Copie de résolution
Municipalité du CANTON DE CLORIDORME

À la session ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Cloridorme

Le 14 février 2005 et à laquelle étaient présents son honneur le
Maire M. Réal Gasse

Et les conseillers suivants : MM Roberto Fancoeur
Benjamin Côté,
Jean Louis Clavet
Mme Nancy Clavet

Absent : M. Bruno Côté

Madame Marie Dufresne, directrice générale est présente.

Résolution # 042-02-05

Estran Agenda 21

Sur la proposition de Jean Louis Clavet conseiller,
appuyé par Nancy Clavet conseillère, il est résolu :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte de participer pour
un montant de 6 463.62\$ représentant sa quote part et ce à
condition que la structure financière soit respectée et que
toutes les municipalités de l'Estran y participent.

ET de s'assurer que les projets reliés à Estran Agenda 21
soit bénéfique à toutes les municipalités participantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE, 17 Février 2005

SIGNÉ Marie Dufresne
Directrice générale

Municipalité de Petite-Vallée
45, Principale
Petite-Vallée
Tél. : 418-393-2949

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
RÉGULIÈRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL
LE 14 FÉVRIER 2005 À 19H : 30**

RÉSOLUTION # 18-2004 :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LÉGER RICHARD, SECONDÉ PAR LA CONSEILLÈRE ISABELLE CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE CONTRIBUE À LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DESTINÉ AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL D'ESTRAN-AGENDA 21 AINSI QUE L'EMBAUCHE D'UN PERMANENT ET CE, SELON UNE MÉTHODE DE CALCUL AU PRORATA DE LA POPULATION; CELA IMPLIQUANT, SELON UN BUDGET DE 20 000 \$ UNE SOMME DE QUELQUE 1 400 \$ DE CONTRIBUTION POUR LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE.

ET J'AI SIGNÉ. À PETITE-VALLÉE, CE 15^{ème} JOUR DE FÉVRIER 2005

Simon Côté
SIMON CÔTÉ, B.A.A.

Directeur général de la Municipalité de Petite-Vallée

Téléphone: 418.393.2949
Télécopieur: 418.393.2949

Annexe 4 : Lettre expédiée au Conseil Tribal



1, de la Rivière, Grande Vallée (Qc), G0E 1K0
Courriel : estran_agenda21@yahoo.ca
Téléphone et Télécopieur : (418) 393-3220

Grande-Vallée, le 3 février 2006

Présidence de Mi'gmawei Mawiomi:
Chef John Martin, Gesgapegiag, Président,
Chef Scott Martin, Listuguj, Co-président,
Chef Linda Jean, Gespeg, Co-présidente,
Secrétariat Mi'gmawei Mawomi
2, Riverside Ouest, C.P. 135
Listuguj, (Québec)
Canada,
G0C 2R0

Bonjour, madame, messieurs,

Permettez-moi, au nom du Conseil d'administration Estran-Agenda 21¹, de vous informer de notre existence et d'un de nos projets en Gaspésie :

Avec le moratoire sur la pêche à la morue, la menace de rupture de stock en forêt, la perspective de la fermeture de la mine de Murdochville – qui s'est effectivement produit en 2002 –, les gens de l'Estran, ont senti le besoin d'entreprendre une action visant à contrer cette dévitalisation et la déstructuration que l'exploitation à grande échelle a apporté dans nos villages depuis quarante ans. Il est juste de mentionner que les gens de l'Estran qui frappaient à la porte économique ont vite fait de comprendre que la porte de la protection de l'environnement et de nos patrimoines naturels et culturels était d'abord indiquée. Le reste viendrait par surcroît.

.../2

¹ L'Estran c'est le nom que nous avons donné à ce territoire de la Gaspésie du nord comprenant les villages de Cloridorme, Petite-Vallée, Grande-Vallée et Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Ce toponyme "estran" représente selon Larousse illustré 1992, *cette bande du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses marées. "L'Estran est non seulement un terme de géomorphologie littorale qui désigne la zone de marnage des marées, c'est aussi une appellation administrative locale appliquée à un regroupement de services sociaux et de santé communs à plusieurs municipalités en Gaspésie (CLSC de l'Estran) et c'est finalement le nom que se sont donné les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme pour baptiser leur projet de mise en place d'un plan d'action de développement durable, dit Agenda 21, et de paysage humanisé, statut de protection relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel." (LCPN). Gerardin 2004.*

Le vocable Agenda 21 renvoie au Sommet de la Terre de Rio tenu en 1992 et qui fait état des actions que les nations devraient réaliser au cours du 21^e siècle.

.../2

Heureux concours de circonstances ou suite logique, un partenariat est né entre les gens de l'Estran et un groupe d'universitaires de l'Université Laval. Alors sous la conduite des professeurs Laval Doucet et Louis Bélanger, notre action nous a amené à revendiquer, pour ce territoire, à maints égards exceptionnel, le statut de Paysage humanisé. Le 7 juin 2005, le ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP), sous la responsabilité de M. Thomas Mulcair, octroyait à l'Estran, la reconnaissance de premier projet pilote d'un paysage humanisé au Québec. Ce statut relève de la Loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel, adoptée en 2002.

Présentement, sous la conduite de Vincent Gerardin et de Martin Joly du MDDEP, avec la collaboration d'autres fonctionnaires du Gouvernement du Québec et de professeurs de la Chaire en environnement et paysages de l'Université de Montréal et de l'université Laval, nous sommes à élaborer le dossier de candidature en vue de l'obtention d'un statut de Paysage humanisé.

Ces quelques notes ont pour but de vous faire connaître nos activités et de vous souligner notre disponibilité pour répondre à d'éventuelles questions de votre part. Nous sommes conscients que dans nos territoires, pour lesquels nous visons un statut de paysage humanisé, cette humanisation remonte à une très ancienne époque (au moins 6 000 ans) où on situe la première présence autochtone en Estran. Nous avons bien l'intention d'accorder la place qu'elle mérite à cette présence, puisque le statut de Paysage humanisé, comme aire protégée, reconnaît l'importance de la conservation du patrimoine culturel.

Acceptez, madame, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Côté
Président,
Estran-Agenda 21
C.P. 458
1, rue de la Rivière
Grande-Vallée (Québec)
G0E 1K0

Annexe 5 : Organismes et institutions de l'Estran

Annexe 5: organismes et institutions de l'Estran

	ORGANISME	NOM	MUNICIPALITÉ
1	Administration portuaire de Cloridorme	Jean-Paul Huet	Cloridorme
2	Association Chasse et Pêche de Cloridorme	Billy Coulombe (Mme Mercier)	Cloridorme
3	Association des Pompiers volontaires de Cloridorme	Alain Dufresne	Cloridorme
4	Chevaliers de Colomb de Cloridorme	Jean-Paul Clavet	Cloridorme
5	Chevaliers de Colomb de Cloridorme	Pierre-Paul Côté	Cloridorme
6	Club des 50 ans et plus de Cloridorme	Yvonne Bernatchez	Cloridorme
7	École Notre-Dame	Joël Francoeur	Cloridorme
8	Filles d'Isabelle de Cloridorme	Liette Lachance	Cloridorme
9	Municipalité de Cloridorme	Marie Dufresne	Cloridorme
10	Municipalité de Cloridorme	Jocelyne Huet	Cloridorme
11	Caisse populaire des Hauts-Phares	Vital Côté	Cloridorme
12	Association Chasse et pêche Grande-Vallée	Pierrot Fournier	Grande-Vallée
13	Association des personnes handicapées	Marie-Lyne Bernatchez	Grande-Vallée
14	Association des Pompiers volontaires de Grande-Vallée	Dominique Lamy	Grande-Vallée
15	Association Sports et Loisirs de Grande-Vallée	Dominique Lemieux	Grande-Vallée
16	Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes	Sylvie Langlois	Grande-Vallée
17	Centre d'action bénévole La Grande corvée	Rose-Emma Lavoie	Grande-Vallée
18	Centre de Santé et des services sociaux de la Côte-de-Gaspé	Sylvain Bouchard	Grande-Vallée
19	Cercle des Fermières	Marie-France Fournier	Grande-Vallée
20	Chevaliers de Colomb de Grande-Vallée	Germain Fournier	Grande-Vallée
21	Club d'Âge d'or de Grande-Vallée	Michelle Fournier	Grande-Vallée
22	Club de VTT de l'Estran	Fernand Brousseau	Grande-Vallée
23	Club Lion de Grande-Vallée	Michel Minville	Grande-Vallée
24	Coop de travail en aménagement forestier de Grande-Vallée	Jackie Minville	Grande-Vallée
25	Corporation de développement touristique GV	Pierre Giroux	Grande-Vallée
26	Corporation de développement économique de GV	Nancy Lemieux	Grande-Vallée
27	Corporation du Musée Yvon Côté	Madone Minville	Grande-Vallée
28	École Esdras Minville	Linda Thibault	Grande-Vallée
29	Estran Agenda 21	Lucien Minville	Grande-Vallée
30	Filles d'Isabelle: Cercle 1306 Notre-Dame des Vallées	Solange Côté	Grande-Vallée
31	GDS	Harold Therrien	Grande-Vallée
32	Halte-parents	Renée Bernatchez	Grande-Vallée
33	Maison des Jeunes Oasis L'Estran	Monika Taith	Grande-Vallée

	ORGANISME	NOM	MUNICIPALITÉ
34	Bureau de poste	Danielle Boucher	Grande-Vallée
35	Journal Le Phare	Jacques-Noël Minville	Grande-Vallée
36	Multi-services	André Richard	Grande-Vallée
37	Municipalité de Grande-Vallée	Gislaine Bouthillette	Grande-Vallée
38	Municipalité de Grande-Vallée	Gabriel Minville	Grande-Vallée
39	TACIM	Marina Bernatchez	Grande-Vallée
40	Maison des Aînés	Diane Bélanger	Grande-Vallée
41	Administration portuaire de Rivière-Madeleine	Alain Beaulieu	Rivière-Madeleine
42	Association Touristique de Madeleine	Arlette Fortin	Rivière-Madeleine
43	Club de motoneige Rapide Blanc inc.	Georges Patterson	Rivière-Madeleine
44	Seigneurie de la Rivière Madeleine	Richard Blanchette	Rivière-Madeleine
45	Corporation de développement de la Rivière Madelein (ZEC)	Cathie Fournier	Madeleine-Centre
46	Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine	James Patterson	Madeleine-Centre
47	Municipalité de Sainte-Madeleine-la-rivière-Madeleine	Claire Boucher	Madeleine-Centre
48	Filles d'Isabelle de Madeleine	Nicole Daraïche	Madeleine-Centre
49	Chevaliers Colomb Madeleine	Jean-Denis Pelchat	Madeleine-Centre
50	Cercle des Fermières de Petite-Vallée	Mireille Bond	Petite-Vallée
51	Club Chasse et Pêche	Camille Brousseau	Petite-Vallée
52	Club des 50 ans et plus de Petite-Vallée	Andréa Lebreux	Petite-Vallée
53	Festival en chanson	Alan Côté	Petite-Vallée
54	Télé Télé-Sourire	Suzie Bélanger	Petite-Vallée
55	Municipalité de Petite-Vallée	Noël-Marie Clavet	Petite-Vallée
56	Municipalité de Petite-Vallée	Harry Lachance	Petite-Vallée
57	Corps de Cadet 3007	Paulette Brousseau	Petite-Vallée
58	Société culturel de l'Estran	Gilles Côté	Petite-Vallée

Annexe 6 : Occurrence
d'espèces floristiques
susceptibles d'être désignées
menacées ou vulnérables

Occurrences de Cloridorme, Petite et Grande Vallée et Sainte Madeleine de la rivière Madeleine

Nom latin - no. d'occurrence Nom commun Statut de l'espèce au Québec Municipalité : Site d'inventaire Localisation	Rang de priorité G / N / S Qualité (Précision) Indice de biodiversité	Description Aire(s) protégée(s)	Latitude - Longitude Dernière observation
--	---	------------------------------------	--

Flore

<p>Amerorchis rotundifolia - (11048)</p> <p>susceptible d'être désignée</p> <p><i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine</i> : <i>Rivière Madeleine</i></p> <p>MRC La Haute-Gaspésie, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, lac de la Ferme</p> <p>BESTSOURCE : Dignard, N., P. Petitclerc et D. Pouliot, 2002. Relevé de terrain au lac de la Ferme, 9 juillet 2002, 2p.</p>	<p>G5 / N? / S2 B (S) B3.11</p>	<p>Vieille cédrière à mélèze et épinette noire sur tourbe (> 120 ans); milieu très riche, plusieurs orchidées présentes : <i>Cypripedium reginae</i>, <i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>, <i>Listera convallarioides</i>; Plus de 700 individus en début de floraison</p>	<p>49 08 17 -65 14 13 2002-07-09</p>
<p>Arnica lonchophylla subsp. lonchophylla - (11053)</p> <p>arnica lonchophylle sous-espèce lonchophylle</p> <p>susceptible d'être désignée</p> <p><i>Cloridorme</i> : <i>Cloridorme</i></p> <p>MRC La Côte-de-Gaspé, Cloridorme, à l'est du Petit lac du Clin.</p> <p>BESTSOURCE : Dignard, N., P. Petitclerc et D. Pouliot, 2002. Relevé de terrain au Petit lac du Clin, 11 juillet 2002, 2p.</p>	<p>G4T4 / N? / S2 C (S) B5.01</p>	<p>Partie supérieure et inférieure d'un escarpement calcaire; une vingtaine de clones (environ 10 tiges florifères et 100 rosettes végétatives).</p>	<p>49 10 27 -65 01 36 2002-07-11</p>
<p>Calypso bulbosa var. americana - (11049)</p> <p>calypso bulbeux variété américaine</p> <p>susceptible d'être désignée</p> <p><i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine</i> : <i>Rivière Madeleine</i></p> <p>MRC La Haute-Gaspésie, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, lac de la Ferme</p> <p>BESTSOURCE : Dignard, N., P. Petitclerc et D. Pouliot, 2002. Relevé de terrain au lac de la Ferme, 9 juillet 2002, 2p.</p>	<p>G5T5? / N5? / S2 D (S) B5.04</p>	<p>Vieille cédrière à mélèze et épinette noire sur tourbe (> 120 ans); milieu très riche, plusieurs orchidées présentes : <i>Amerorchis rotundifolia</i>, <i>Cypripedium reginae</i>, <i>Listera convallarioides</i>; un seul individu trouvé</p>	<p>49 08 17 -65 14 13 2002-07-09</p>

Nom latin - no. d'occurrence	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Municipalité : Site d'inventaire</i>			
Localisation			
Cypripedium reginae - (11047)	G4 / N? / S3	Vieille cédrière à mélèze et épinette noire sur tourbe (> 120 ans); le cyripède se trouve principalement dans les ouvertures de la cédrière; milieu très riche, plusieurs orchidées présentes : Amerorchis rotundifolia, Calypso bulbosa var. americana, Listera convallarioides; plus de 600 individus.	49 08 17 -65 14 13
cyripède royal	B (S)		2002-07-09
susceptible d'être désignée	B4.07		
<i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine :</i> <i>Rivière Madeleine</i>			
MRC La Haute-Gaspésie, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, lac de la Ferme			
BESTSOURCE : Dignard, N., P. Petitclerc et D. Pouliot, 2002. Relevé de terrain au lac de la Ferme, 9 juillet 2002, 2p.			
Dryopteris filix-mas - 18 (10118)	G5 / N4N5 / S2	Érablière à érable à sucre et à érable à épis sur pente forte exposée au sud-est, avec Taxus canadensis, Polystichum onchitis, Dryopteris filix-mas et D. marginalis; plus de 150 touffes; pleine fructification la quatrième semaine d'août.	49 13 20 -65 27 02
dryoptère fougère-mâle	B (S)		2001-08-31
susceptible d'être désignée	B3.11		
<i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine :</i> <i>Réserve écologique Manche-d'Épée</i>			
Réserve écologique Manche d'Épée; flanc ouest de la vallée, près du chemin d'accès			
BESTSOURCE : Labrecque, J., M. Bergeron et G. Biz 2001. Fiche terrain réserve écologique de Manche d'Épée, 2001-08-31 2 p.			
Polystichum lonchitis - (11054)	G5 / N? / S2	Pessière blanche à sapin, partie inférieure d'un escarpement calcaire; 43 couronnes	49 10 27 -65 01 36
polystic faux-lonchitis	C (S)		2002-07-11
susceptible d'être désignée	B5.01		
<i>Cloridorme : Cloridorme</i>			
MRC La Côte-de-Gaspé, Cloridorme, à l'est du Petit lac du Clin.			
BESTSOURCE : Dignard, N., P. Petitclerc et D. Pouliot, 2002. Relevé de terrain au Petit lac du Clin, 11 juillet 2002, 2p.			
Polystichum lonchitis - 1 (9325)	G5 / N? / S2	2001: Érablière à érable à sucre et à érable à épis sur pente forte exposée au sud-est, avec Taxus canadensis, Dryopteris filix-mas et D. marginalis; 1978: Dans l'érablière à bouleau jaune et polystic lonchite; se cantonne au bas et à la mi-pente des talus d'éboulis; exposition sud, le sol est un brunisol et présente un régime hydrique moyen avec un effet de drainage latéral; démographie 2001: plus d'une cinquantaine de touffes; pleine fructification la quatrième semaine d'août et pleine sporulation la dernière semaine de septembre.	49 13 20 -65 27 02
polystic faux-lonchitis	C (S)		2001-08-31
susceptible d'être désignée	B5.01		
<i>Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine :</i> <i>Réserve écologique Manche-d'Épée</i>			
Réserve écologique Manche d'Épée; flanc ouest de la vallée, près du chemin d'accès			
BESTSOURCE : Labrecque, J., M. Bergeron et G. Biz 2001. Fiche terrain réserve écologique de Manche d'Épée, 2001-08-31 2 p.			
Polystichum lonchitis - 15 (9339)	G5 / N? / S2	Pleine sporulation la quatrième semaine de juillet et la première d'août.	49 12 59 -65 02 32

Nom latin - no. d'occurrence	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Municipalité : Site d'inventaire</i>			
Localisation			
polystic faux-lonchitis	H (G)		1936-07-30
susceptible d'être désignée	B5.04		
<i>Petite-Vallée :</i>			
Petite-Vallée.			
BESTSOURCE : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 2004. Base de données des spécimens d'herbier.			
<i>Woodsia scopulina subsp. laurentiana - 5 (9400)</i>	G5T3T5 / N? / S1	Pleine sporulation à la fin juillet.	49 12 59 -65 02 32
susceptible d'être désignée	H (G)		1936-07-24
<i>Petite-Vallée :</i>	B5.04		
Petite-Vallée.			
BESTSOURCE : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 2004. Base de données des spécimens d'herbier.			

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

A : présence accidentelle; B : population animale reproductrice (breeding); C : présence en captivité ou en culture seulement; E : espèce exotique; H : non observé au cours des 25 dernières années; HYB : hybride; N : population animale non reproductrice (non-breeding); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; R : présence rapportée mais non caractérisée; RF : présence signalée par erreur (reported falsely); SYN : synonymie de la nomenclature; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : espèce apparemment éteinte ou extirpée; ? : indique une incertitude (ex : S1?) ou un rang non assigné (ex : S?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridirectionnel et de la qualité des occurrences

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UN TERRITOIRE
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Présence d'occurrence(s) d'excellente qualité d'éléments G1
	.06	≥ 4 occurrences d'excellente à bonne qualité d'éléments G2
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	.08	≥ 4 occurrences d'excellente qualité d'éléments S1
B2	.01	Présence d'occurrence(s) autres que d'excellente qualité d'éléments G1
	.02	1-3 occurrences d'excellente à bonne qualité d'éléments G2
	.03	Présence d'occurrence(s) d'excellente qualité d'éléments G3
	.04	1-3 occurrences d'excellente qualité d'éléments S1
	.05	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments G2
	.06	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments G3
	.07	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments S1
	.08	≥ 4 occurrences d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.09	≥ 10 occurrences d'excellente ou de bonne qualité d'éléments S2
B3	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments G2
	.02	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments G3
	.03	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments S1
	.04	4-9 occurrences d'excellente qualité d'éléments S2
	.05	1-3 occurrences d'excellente qualité d'espèce (s) S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.06	4-9 occurrences de bonne qualité d'espèces S2 ou de bonne qualité de toute communauté naturelle
	.07	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments G3
	.08	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S1
	.09	≥ 4 occurrences d'excellente qualité d'éléments S3
	.10	≥ 10 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)
	.11	1-3 occurrences de bonne qualité d'élément (s) S2
B4	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments G3
	.02	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S1
	.03	1-3 occurrences d'excellente qualité d'éléments S3
	.04	≥ 4 occurrences de bonne qualité d'éléments S3
	.05	1-3 occurrences de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.06	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S2
	.07	1-3 occurrences de bonne qualité d'éléments S3
	.08	≥ 4 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)
B5	.01	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S2
	.02	≥ 4 occurrences de qualité passable d'éléments S3
	.03	1-3 occurrences de qualité passable d'éléments S3
	.04	1-3 occurrences parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



Annexe 7 : Éléments de stratégie

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE ET D'ACTION AU REGARD DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

S1a ÉDUCATION

- Recueillir les connaissances avec les experts professionnels - en constante relation avec les experts locaux de l'Estran - selon les besoins (biodiversité, préhistoire et histoire, patrimoine paysager, culturel bâti, etc.
- Développer des outils pédagogiques adaptés (culture, écologie, etc.) à proposer aux écoles du territoire.

S1b COMMUNICATION / SENSIBILISATION

- Multiplier le nombre des personnes diffuseurs d'information (articles, émissions, etc.) et transmettre de façon coordonnée ;
- Diversifier les médias : radio, télé, site Internet Estran-Agenda 21 – Paysage humanisé de l'Estran, un « Journal du Paysage humanisé de l'Estran» (trimestriel) ;
- Développer une présentation (genre Power Point) des sites et lieux d'intérêt ;
- Organiser des visites pour la population des lieux d'intérêt pour connaître et valoriser le territoire ;
- Structurer un affichage d'invitation, d'interprétation et de prévention ;
- Maintenir et élargir le réseau d'ambassadeurs hors Estran pour agir comme porte-parole et appui au Paysage humanisé ;
- Informer régulièrement les acteurs locaux, régionaux et provinciaux pouvant être interpellés par nos projets ;
- Diffuser auprès de la population les bons coups d'Estran-Agenda 21 ;
- Organiser des événements médiatiques et de masse (genre Jour de l'Environnement, de la Terre, etc.) ;
- Trouver un « parrain/marraine » de prestige ;
- Mettre en place des programmes d'éducation formelle post-secondaire genre AEC en Éco-interprétation ;
- Organiser le développement participatif des connaissances par des projets genre : Cartographie communautaire.

S2 Consolider les quelques 300 ha de terres agricoles par des programmes d'encouragement et de support, tant au niveau de la production que du marché ;

- Mettre en valeur le produit local qui est déjà connu pour son goût unique dû à son lieu de production ;
- Développer le concept de produits du terroir (saumon fumé, agneau, morue séchée), verger fruitier ancien ;
- Explorer la possibilité de productions exotiques telles Lama, Autruche.

S3 Faire inventaire de la biodiversité ;

- Établir les valeurs de la biodiversité (environnementale, économique ou autre) ;
- Développer un / des Centres d'interprétations (par exemple : de la réserve écologique de Manche d'Épée) ;

- Informer, éduquer, impliquer et sensibiliser les forestiers et la population ;
 - Suggérer des actions en faveur de la biodiversité et éduquer ;
 - Mettre en valeur et faire rayonner les dimensions culturelles de la biodiversité et de la vie en nature de l'Estran ;
 - Faire connaître des caractéristiques géologiques exceptionnelles de l'Estran ;
 - Légiférer.
- S4** Mettre en place un programme de formation en sylviculture et acériculture adaptées ;
- Rechercher de programmes d'aide en forêt privée et publique spécifique aux érablières ;
 - Mettre en place des politiques de maintien et protection des érablières avec incitatifs particuliers, exemple : exemption de taxes.
- S5** Demander la modification de réglementation provinciale afin de permettre des interventions visant la protection du lit de la rivière ;
- Intervenir pour protéger le lit de la rivière afin d'éviter inondations et érosion. Ex. : enlèvement de battures ;
 - Assurer le maintien des infrastructures afin de minimiser la pollution ;
 - Assurer le respect de bonnes pratiques forestières pour protéger les réservoirs.
- S6** Sensibiliser la population estranaise concernant le saumon ;
- Mettre en valeur les estuaires ;
- S7** Protéger et entretenir les terres agricoles possédant encore un bon potentiel ;
- Organiser l'offre et la demande des terres pour le développement agricole ;
 - Développer des programmes d'éducation scolaires valorisant et incitant à l'agriculture ;
 - Faciliter la relation tourisme-récolte estranaise.
- S8** Trouver l'expertise nécessaire pour recueillir les connaissances et identifier les priorités d'action ;
- Planifier la cohabitation harmonieuse de l'humain et des espèces/écosystèmes rares ;
 - Mettre en valeur et faire rayonner les espèces/écosystèmes rares.
- S9** Consolidation ;
- Études ;
 - Rapports devraient être déposés en Estran ;
 - Développer un Centre d'interprétation de la Réserve, hors de la Réserve (exemple : avec maquettes).
- S10** Vérifier et faire connaître les programmes de conservation volontaire
- S11** Établir une concertation entre les différents acteurs ayant une influence et/ou impact sur le paysage ;

- Éduquer et sensibiliser la population à la conservation des paysages ;
 - Mettre en valeur les paysages remarquables de l'Estran, tant de l'arrière-pays que le long du littoral ;
 - Mettre en place une politique de conservation des paysages.
- S12** Trouver l'expertise nécessaire pour répertorier les sites et identifier les priorités d'action ;
- Planifier la protection et conservation des sites ;
 - Mettre en valeur et faire rayonner les sites.
- S13** Répertorier les lieux patrimoniaux ;
- S'associer et se prévaloir des programmes et lois du ministère de la Culture et Communications ;
 - S'associer avec le Musée de la Gaspésie ;
 - Inviter les gens du milieu à partager leur savoir et savoir-faire : recueillir les connaissances (documents écrits et audio-visuels, si existants, entrevues, etc.) ;
 - Rassembler et organiser les archives ;
 - Diffuser et mettre en valeur.
- S14** Prendre en main ces potentiels, tels assurer le maintien des quais existants ;
- Faciliter l'accès à la mer ;
 - Assurer la transmission du savoir-faire et l'héritage culturel de la mer ;
 - Favoriser le maintien des vigneaux et du label Gaspé cured ;
 - Trouver les sources de financement permettant la transition de vocation économique à culturelle ;
 - Ajuster la réglementation spécifique à l'Estran permettant non seulement la survie de la pêche traditionnelle, mais également le développement durable.
- S15** Assurer la transmission du savoir et savoir-faire concernant les activités reliées à la pêche (ex. façon de réparer les filets) ;
- Retracer l'histoire du territoire en photos et en entrevues pour préserver ce savoir ;
 - Mettre en valeur des produits de la mer spécifiques à l'Estran (saumon, morue, bigorneaux)
 - Pour sauvegarder le patrimoine culturel relié à la mer, assurer le maintien de la pêche artisanale en mer.
- S16** Poursuivre les activités actuelles ;
- Élargir l'offre du produit culturel dans le milieu scolaire ;
 - Rendre la vie culturelle - dans tous ses aspects - accessible à la population, dans le respect et la complémentarité des villages ;
 - Mettre en place des lieux communautaires permettant l'échange et la réalisation des activités artisanales inter-générationnelles pour la population de l'Estran ;
 - Faciliter la formation et l'échange avec d'autres régions, artistes reconnus et/ou villages ayant des expériences culturelles intéressantes.
- S17** Sensibiliser et éduquer la population estranaise en ce qui concerne les pré-requis d'un tourisme

- durable ;
 - Organiser une synergie des ressources et intervenants : soit
 - Faire l'inventaire des activités et des lieux à visiter ;
 - Aménager et identifier l'accès au bord de mer ;
 - Mettre en valeur les ressources et trésors de l'Estran ;
 - Élaborer une carte touristique pour l'Estran... ;
 - Développer des forfaits « Séjours en Estran » inter-village ;
 - Développer des activités d'animation et des circuits touristiques ;
 - Mettre en place un site internet touristique dynamique et constamment mis à jour.
 - Faire connaître les formes d'aide au développement pour des infrastructures d'accueil de qualité ;
 - Déployer une stratégie touristique à l'intérieur du contexte gaspésien global tout en caractérisant les atouts de l'Estran ;
 - Insister sur une démarcation quant aux organismes gouvernementaux (Tourisme Québec, Association touristique de la Gaspésie, etc.) ;
 - Chercher la complémentarité des produits et services en Estran (plutôt que compétition malsaine).
- S18** Inciter et sensibiliser les estranais aux exigences de qualité dans les produits et services touristiques ;
- Faire connaître les programmes de formation déjà existants ;
 - Promouvoir l'importance de la qualité d'accueil auprès des jeunes et développer la fierté et le sentiment d'appartenance ;
 - Communiquer la fierté des estranais en ce qui concerne leur territoire.
- S19** Entretenir (nettoyer) des tributaires ;
- Mettre en place une concertation et sensibiliser la population face au développement ;
 - Améliorer et identifier des voies d'accès.
- S20** Prendre en main ces potentiels, tels assurer le maintien des quais existants ;
- Identifier les lieux stratégiques d'accès à la mer : les protéger, mettre en valeur et les rendre ou garder accessibles ;
 - Mettre en valeur les vignaux et le label « Salé à la gaspésienne » (Gaspé cured) ;
 - Trouver les sources de financement permettant la transition de vocation économique à touristique de la façade maritime ;
 - Améliorer et augmenter la capacité des infrastructures d'accueil maritime ;
 - ajuster la réglementation spécifique à l'Estran permettant non seulement la survie mais également le développement durable.
- S21** Une concertation avec les clubs de motoneige est à construire (tant au niveau local, régional que provincial).
- S22** Préserver le caractère local (voire régional) de la chasse ;
- Prendre en charge la gestion de la rivière Madeleine par les gens du milieu. Demander le statut d'aire

- faunique communautaire (AFC) plutôt que l'actuelle ZEC en vue de rentabiliser l'exploitation ;
 - Demander une redistribution des retombées fiscales en ce qui concerne la vente des permis de pêche ;
 - Mettre en valeur la pêche sur les quais comme activité touristique.
 - Ensemencer certains lacs de Cloridorme.
- S23** Diffuser les informations concernant Estran-Agenda 21 ;
- Rencontrer non seulement les conseils municipaux, mais également la population pour présenter toute information concernant Estran-Agenda 21 et le Paysage humanisé projeté ;
 - Élaborer les projets d'Estran-Agenda 21 de façon à favoriser et avoir des retombées et avantages pour l'Estran au complet;
 - D'autre part, Estran-Agenda 21 devra assurer le soutien et, - au besoin l'expertise -, aux initiatives locales de développement durable.
- S24** Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire de l'Estran en continuant à travailler les quatre villages ensemble ;
- Assurer une complémentarité entre les villages tout en gardant la spécificité de chacun ;
 - Mettre une emphase sur le plan touristique ;
 - Travailler à partir d'intérêts collectifs plutôt qu'individuels et favoriser des structures collectives (ex. coop de travailleurs) ;
 - Soutenir des projets intégrateurs (ex. projet des 15 lacs à Cloridorme) permettant une expérience touristique de longue durée et en différentes saisons ;
 - Exploiter les richesses déjà présentes en Estran de façon structurées, telles les croisières en mer ;
 - AGIR de façon concertée et planifiée, avec une vision à long terme, est urgent.
- S25** Appuyer des projets innovateurs visant la création d'emplois pour la rétention des jeunes chez nous ;
- Trouver des avantages incitant les jeunes à s'installer ou demeurer en Estran (ex. rembourser la taxe de mutations immobilières ; réduction de taxes pour un certain temps...) ;
 - Assurer l'accessibilité à la propriété pour les jeunes de la relève ;
 - Planifier le développement résidentiel ;
 - Informer la population sur la valeur réelle des propriétés ;
 - Vérifier les exigences financières ou fiscales pour maintenir les services à longueur d'année.
- S26** Discuter et préciser avec le MRNF et les MRCs ;
- Appliquer la réglementation sur les normes d'intervention en bordure de rivière ;
 - Cibler des rivières où il y aurait protection prioritaire ;
 - Prendre des mesures pour assurer qu'il n'y aura pas de ruptures de stock ;
 - Ne pas gaspiller la ressource : utiliser toute la ressource ;
 - Développer la transformation ;
 - Aller chercher la certification ;
 - Créer des alliances avec les industriels (incluant Coop d'aménagement).

- S27** Faire le développement économique (minier, forestier, etc.) en tenant compte du respect de l'environnement et des lois à cet effet. Le développement économique est tout à fait compatible avec le cadre d'un Paysage humanisé projeté en Estran dans la mesure où l'exploitation se fait en collégialité avec les écosystèmes à protéger (incluant les rivières Madeleine et À l'eau claire) ;
- Identifier l'emplacement des titres miniers et répertorier les écosystèmes à protéger.
- S28** Trouver des subventions pour les entreprises qui voudraient s'établir en Estran ;
- Obtenir la réfection de la route 132 et des infrastructures portuaires ;
 - Obtenir une meilleure couverture médiatique ;
 - Obtenir internet haute-vitesse pour tous ;
 - Obtenir la téléphonie cellulaire.
- S29** Innover de façon à matérialiser l'épargne en incitant les gens à être de plus en plus nombreux à épargner en vue de créer de la richesse dans le milieu.